



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



# *Programme régional de la forêt et du bois 2021-2031*

## *Île de La Réunion*





## Table des matières

<b>1</b> La démarche .....	5	2.2.1-Les espèces exotiques envahissantes .....	44
1.1-Le programme national de la forêt et du bois .....	6	2.2.2-Les incendies de forêt.....	49
1.2-La commission régionale de la forêt et du bois .....	7	2.2.3-Le changement climatique.....	52
1.3-Les orientations régionales forestières de 2002 .....	8	2.2.4-Les menaces diverses (braconnage, divagation, épidémies, etc.) .	54
1.4-L'évaluation environnementale stratégique (EES) .....	10	2.3 Synthèse : atouts, faiblesses, opportunités et menaces. ....	56
1.5-Le calendrier d'élaboration du PRFB.....	11	<b>3</b> Les orientations .....	57
<b>2</b> Les constats .....	13	3.1 Réaliser le PRFB : l'articulation stratégique .....	58
2.1 Les caractéristiques des forêts et de la filière-bois réunionnaises .....	14	3.2 Les principes d'attention .....	61
2.1.1-L'involution historique de la couverture forestière.....	14	3.2.1-Maintenir la couverture forestière .....	63
2.1.2-Le statut foncier des étendues forestières .....	15	3.2.2-Préserver les richesses naturelles.....	65
2.1.3-La méconnaissance des étendues forestières privées .....	17	3.2.3-Renforcer l'attrait de fréquentation .....	67
2.1.4-Le rôle de la forêt dans le climat, le cycle de l'eau et la prévention de l'érosion.....	18	3.2.4-Valoriser le potentiel économique .....	68
2.1.5-L'endémisme.....	19	3.3 Les objectifs ciblés .....	69
2.1.6-La diversité des habitats naturels .....	22	3.2.5-Développer les talents régionaux .....	69
2.1.7-Le Parc national et les stratégies environnementales existantes ..	25	3.3.1-Le bois d'oeuvre.....	71
2.1.8-L'importance touristique et économique de l'accueil en forêt .....	28	3.3.2-Le bois-énergie.....	72
2.1.9-Les forêts de production de bois .....	30	3.3.3-La forêt privée.....	73
2.1.10-Le bois-énergie.....	37	3.3.4-Le prix des produits et des services .....	74
2.1.11-Les produits forestiers non ligneux .....	39	3.3.5-La reconnaissance des filières .....	75
2.1.12-L'artisanat du bois .....	42	3.3.6-La formation des professionnels .....	76
2.2 Les menaces sur les forêts réunionnaises .....	44	3.4 Les orientations du PRFB (comparées aux ORF et à la DSRA).....	77
		3.4.1-Ce qui s'inscrit dans la continuité des ORF de 2002 .....	78
		3.4.2-Ce qui change ou évolue sensiblement par rapport aux ORF de 2002.....	87

4	Les actions .....	94		
4.1	Les domaines d'actions .....	95	4.3	Les actions rattachées.....
4.2	Le plan d'actions.....	96	4.3.1	Préserver et améliorer la biodiversité.....
4.2.1	Mieux connaître la forêt réunionnaise .....	96	4.3.2	Poursuivre et amplifier la lutte contre les espèces invasives .....
☞	Action 1 : Inventorier et décrire les étendues arborées privées .....	97	4.3.3	Approfondir les connaissances en écologie et en génétique forestières .....
4.2.2	Repenser le modèle économique .....	98	4.3.4	Appliquer le plan de prévention des incendies de forêt.....
☞	Action 2 : Préparer un contrat de filière.....	99	4.3.5	Viser l'excellence sur l'offre d'accueil en forêt .....
☞	Action 3 : Soutenir les investissements pour la mobilisation du bois	103	4.4	Les échéances et les moyens du plan d'actions .....
☞	Action 4 : Promouvoir les réalisations et les savoir-faire.....	105		
4.2.3	Gérer la ressource .....	107	5	Le suivi .....
☞	Action 5 : Renouveler la forêt de production.....	108	5.1	Le tableau des indicateurs de suivi .....
☞	Action 6 : Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie .....	109		
☞	Action 7 : Valoriser les productions agricoles de forêt .....	110		
4.2.4	Animer la filière-bois .....	111		
☞	Action 8 : Accompagner les propriétaires forestiers privés .....	112		
☞	Action 9 : Communiquer sur la gestion forestière.....	113		
☞	Action 10 : Déployer un plan stratégique de formation .....	114		

1

# La démarche



*Forêt de Bélouve, l'allée cavalière.*

## **1.1-Le programme national de la forêt et du bois**

Le **programme régional de la forêt et du bois (PRFB)** est la déclinaison locale d'un document national, le PNF, qui établit les orientations de la politique forestière et du développement de la filière-bois en France autour de 4 objectifs principaux :

- 1.** augmenter les prélèvements de bois tout en assurant le renouvellement de la forêt,
- 2.** intégrer les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt,
- 3.** prendre en compte les effets du changement climatique,
- 4.** créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises et adapter la gestion aux besoins des marchés.

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB 2016-2026) prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a été adopté par le Conseil supérieur de la forêt et du bois en mars 2016. Le document complet publié en janvier 2017 est accessible sur le site du Ministère.

<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>



## **1.2-La commission régionale de la forêt et du bois**

La **Commission régionale de la forêt et du bois** (CRFB) a parmi ses missions d'élaborer le PRFB.

La CRFB de La Réunion a été créée par arrêté préfectoral n°1586 du 24 août 2018. Elle a été officiellement installée lors de sa première réunion en préfecture à Saint-Denis, le 10 décembre 2018.

Elle est présidée conjointement par le Préfet et le président du Conseil régional (décret 2016-1885 du 26 déc.2016) et co-pilotée également par le Département de la Réunion (art. 6 du règlement intérieur).



*Séminaire de la CRFB du 20 février 2019 à Saint-Paul*

### Composition de la CRFB

- Préfet et services de l'Etat (6 pers.)
  - Conseil régional (2 pers.)
  - Conseil départemental (1 pers.)
  - Association des maires (1 pers.)
  - Chambres consulaires (3 pers.)
  - Etablissements publics forêt/nature (5 pers.)  
[ONF, Parc national, Cons. du littoral, ONCFS]
  - Propriétaires forestiers privés (2 pers.)
  - Entrepreneurs de travaux forestiers (1 pers.)
  - Horticulteurs et pépiniéristes (1 pers.)
  - Industries et négoce du bois (3 pers.)
  - Artisans du bois (3 pers.)
  - Salariés du secteur public (1 pers.)
  - Salariés du secteur privé (2 pers.)
  - Associations de protection de la nature (2 pers.)
  - Producteurs de vanille (1 pers.)
  - Agence de l'énergie ADEME (1 pers.)
  - Producteurs d'énergie (1 pers.)
- La CRFB est également assistée de 5 personnalités qualifiées nommément désignées.

(La liste précise figure à l'arrêté préfectoral n°1586)

### **1.3-Les orientations régionales forestières de 2002**



Les [Orientations régionales forestières](#) (ORF) ont précédé le PRFB. Elles ont constitué la première démarche concertée à La Réunion d'une politique « de gestion durable des milieux naturels forestiers et de développement stratégique des entreprises locales du bois ».

Débatues en 2000 et 2001, les ORF ont été présentées en janvier 2002, puis approuvées le 22 novembre 2002 par le Ministre chargé des Forêts pour une durée d'application indéterminée.

Jusqu'à l'entrée en vigueur du PRFB, elles constituent encore théoriquement la référence stratégique régionale. Dans ses grands principes, la direction générale tracée est demeurée pertinente.

Au cours des 17 années écoulées, La Réunion a en particulier consolidé l'approche environnementale (création du Parc national, classement au Patrimoine mondial) tout en continuant à soutenir les ambitions de développement économique et de bienfait social des forêts.

Cependant, au fil du temps, des écarts se sont inévitablement creusés entre la prospective et la réalité, qui obligent aujourd'hui à réviser certains choix opérationnels.

Avec l'élaboration du PRFB, c'est l'ensemble de la réflexion stratégique qui est renouvelée.

## Ce que préconisaient les ORF en 2002 :

- ▷ Approfondissement de la connaissance des phénomènes érosifs
- ▷ Elaboration de plans de gestion des ravines et bassins versants pour contenir l'érosion
- ▷ Etablissement d'un plan de protection des forêts contre l'incendie
- ▷ Classement de l'île au niveau national en zone à risque de feux de forêt
- ▷ Renforcement de la prévention et des moyens de défense des forêts contre l'incendie

- ▷ Délimitation des zones de production hors des milieux naturels remarquables
- ▷ Primauté de choix de production accordée aux espèces indigènes
- ▷ Production locale de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée
- ▷ Conversion de la plupart des boisements de cryptoméria en tamarin ou bois de couleur
- ▷ Développement des boisements de bois de couleur dans la continuité de la forêt naturelle
- ▷ Surveillance des essences forestières exotiques et remplacement si risque d'invasion
- ▷ Etude descriptive détaillée des forêts privées
- ▷ Renforcement du dynamisme des forestiers privés autour de leur syndicat
- ▷ Déploiement d'aides et de moyens humains pour les forêts privées
- ▷ Valorisation de l'acacia des boisements privés de l'Ouest pour le bois-énergie
- ▷ Accompagnement appuyé des projets de production en forêt privée les plus pertinents
- ▷ Création d'un réseau de placettes expérimentales de sylviculture
- ▷ Priorité aux méthodes de régénération naturelle
- ▷ Amélioration de la qualité des plants forestiers produits en pépinière
- ▷ Extension prudente et mesurée de la desserte des forêts
- ▷ Accroissement de la biodiversité dans les forêts cultivées (en particulier les tamarinaies)

- ▷ Priorité de protection et de conservation de tous les milieux naturels indigènes
- ▷ Recherche écologique ciblée sur les dynamiques de végétation des habitats naturels
- ▷ Constitution d'un réseau représentatif d'aires de protection forte
- ▷ Attention particulière aux vestiges des écosystèmes originels de basse altitude
- ▷ Acquisitions foncières pour la conservation des écosystèmes de basse altitude
- ▷ Coordination opérationnelle de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- ▷ Education du public à la conservation des milieux naturels

- ▷ Mesure et suivi des flux de fréquentation dans les milieux naturels forestiers
- ▷ Intégration de la préservation de la nature dans la démarche de loisirs
- ▷ Intégration d'une fonction récréative au sein des zones de production
- ▷ Acquisitions foncières pour l'aménagement de nouveaux espaces d'accueil du public en forêt
- ▷ Création d'aires d'accueil du public en forêt privée
- ▷ Amélioration des prestations d'écotourisme
- ▷ Création d'un réseau de maisons d'accueil du public à l'entrée des massifs forestiers
- ▷ Réalisation de sentiers botaniques et d'interprétation dans chaque grande formation naturelle
- ▷ Définition de seuils de charge de fréquentation selon la fragilité des sites
- ▷ Stratégie d'aménagement des sites d'accueil du public coordonnée à l'échelle de l'île

- ▷ Développement du séchage et du traitement des bois importés
- ▷ Développement des contrats d'approvisionnement
- ▷ Relèvement de l'octroi de mer sur les ouvrages de menuiserie en bois
- ▷ Traçabilité des produits en bois importés
- ▷ Incitation pour les artisans à s'inscrire dans une démarche qualité
- ▷ Agrément qualité de 50 artisans de la filière-bois en 15 ans
- ▷ Labellisation des productions artisanales
- ▷ Définition de normes des ouvrages en bois spécifiquement adaptées pour La Réunion
- ▷ Différenciation des productions locales sur le haut de gamme pour l'hôtellerie
- ▷ Différenciation des productions locales sur l'adaptation aux spécificités climatiques
- ▷ Renforcement de l'activité d'habillage intérieur (parquets, lambris) et d'ossature bois
- ▷ Création d'un comité de filière bois »
- ▷ Consolidation des moyens de l'association « Interbois Réunion »
- ▷ Regroupement sur un même site d'exposition de l'offre de production artisanale
- ▷ Regroupement des transformateurs locaux pour l'obtention de marchés

- ▷ Adaptation des contingents de formation aux besoins de chaque segment de la filière
- ▷ Consolidation de la formation « bois bâtiment » au sein du pôle technologique de la Rivière
- ▷ Promotion des qualités et des métiers du bois pour le recrutement des futurs professionnels
- ▷ Renforcement des programmes de formation continue

- ▷ Evaluation scientifique de toutes les pratiques forestières aux fins de les améliorer
- ▷ Mesure quinquennale de critères de gestion durable
- ▷ Participation à une coopération internationale forestière du sud-ouest de l'océan Indien

## **1.4-L'évaluation environnementale stratégique (EES)**

L'EES analyse l'incidence sur l'environnement naturel des objectifs et des actions du PRFB.

Cette procédure, issue de la [directive européenne 2001/42/CE](#), est prescrite pour le PRFB par l'article D122-1-2 du code forestier dans les conditions prévues aux [articles L122-4 à L122-11 du Code de l'environnement](#). Elle implique la saisine de l'autorité environnementale nationale et la consultation du public.

L'EES est menée en "mode intégré", conjointement à l'élaboration du PRFB, de manière à construire celui-ci au mieux pour l'environnement. Elle vise ainsi trois enjeux :

- contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PRFB, en vue de promouvoir un développement durable ;
- contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation, recueillir les avis exprimés ;
- éclairer l'autorité qui arrête le programme sur la décision à prendre.



Autorité environnementale

*L'Autorité environnementale du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable est une instance nationale de 15 membres qui rend des avis publics sur les évaluations des impacts sur l'environnement des grands projets et programmes et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts.*



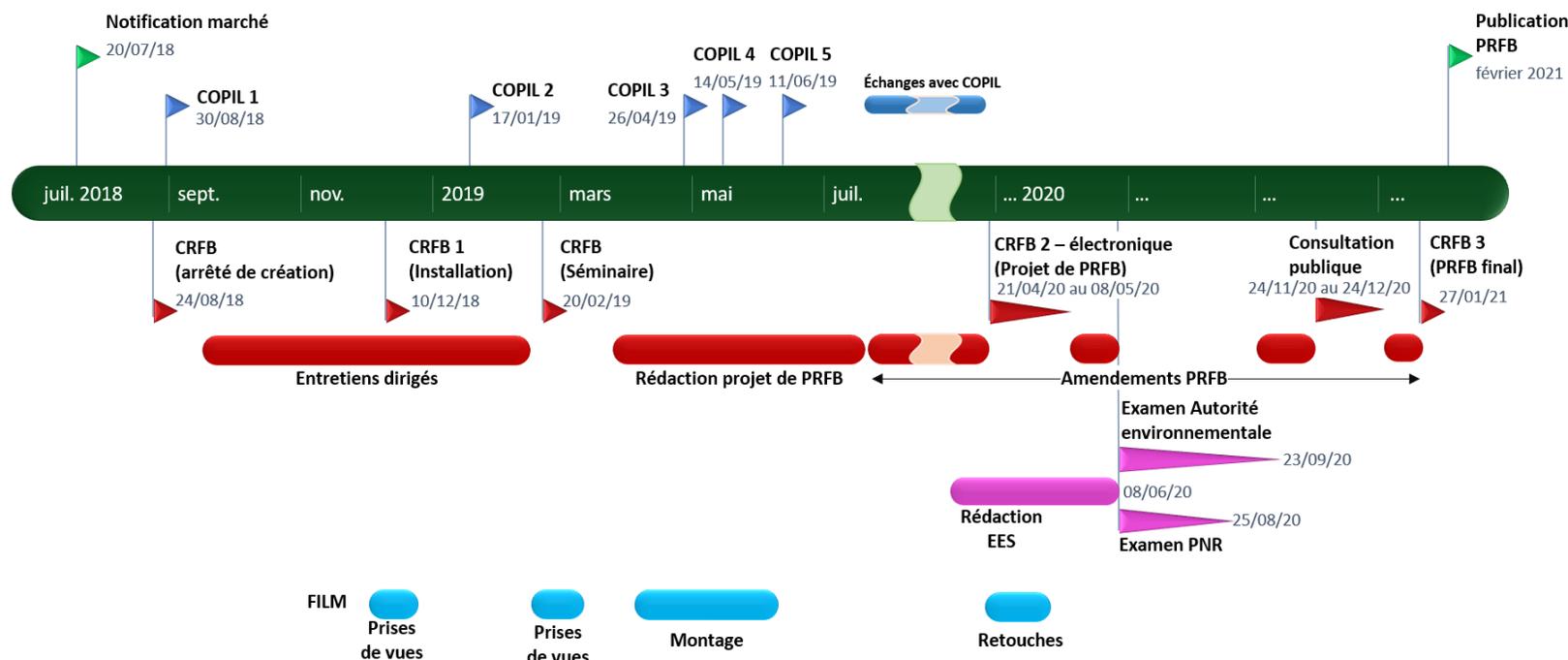
## 1.5-Le calendrier d'élaboration du PRFB

Le calendrier d'élaboration du PRFB s'étend de mi-2018 à début 2021.

En même temps que se met en place la Commission régionale de la forêt et du bois, il débute par une phase d'entretiens dirigés jusqu'à la tenue d'un séminaire qui rassemble l'ensemble des acteurs régionaux.

S'appuyant sur les conclusions du séminaire, la rédaction du PRFB constitue une seconde phase avec des échanges itératifs entre le rédacteur et le comité de pilotage formé par l'Etat (DAAF + ONF), la Région et le Département, puis avec la CRFB.

Le projet de PRFB qui en résulte et son évaluation environnementale permettent alors d'engager la troisième phase, celle des consultations de l'Autorité environnementale, du Parc national de La Réunion et enfin du public afin d'apporter en fonction des avis recueillis les ajustements nécessaires à la validation finale.





2

## Les constats



*Canopée de forêt primaire de montagne.*

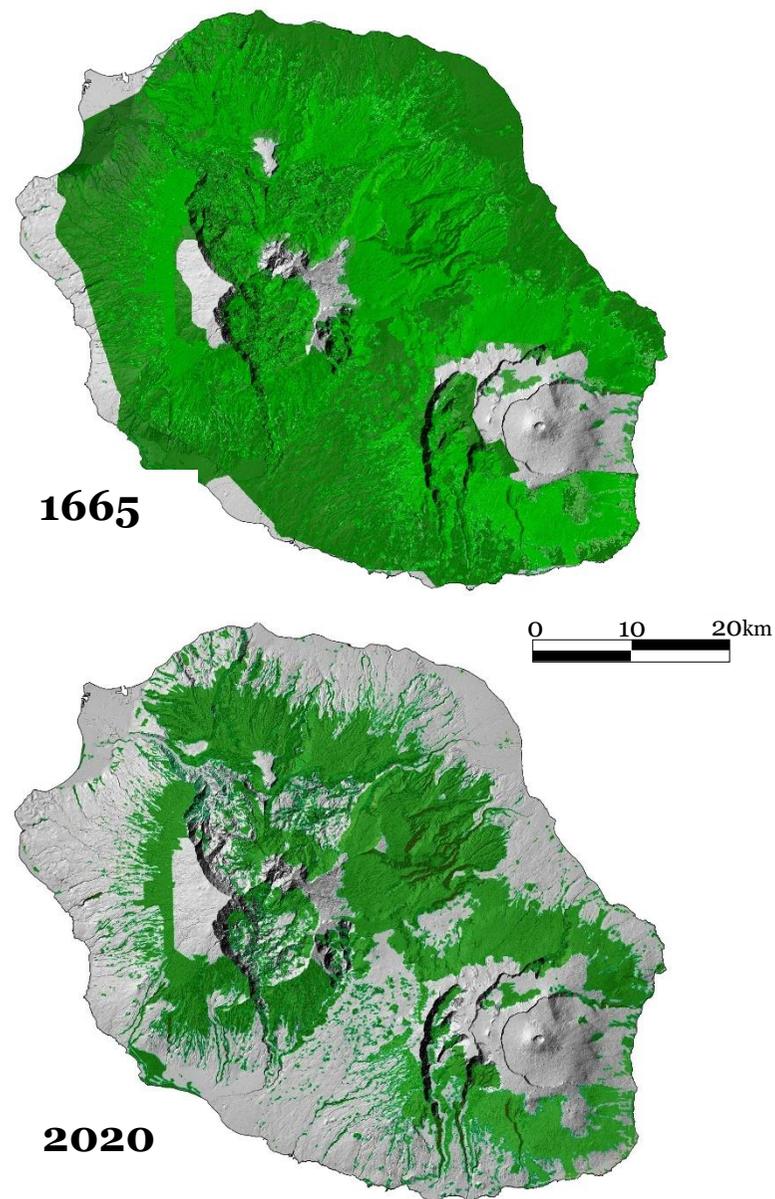
## 2.1 Les caractéristiques des forêts et de la filière-bois réunionnaises

### 2.1.1-L'involution historique de la couverture forestière

Avant l'installation des premiers colons, à la fin du XVIIe siècle, les forêts naturelles couvraient presque entièrement l'île (si l'on excepte les zones volcaniques actives, les crêtes et les plateaux de haute altitude ainsi qu'une bande de savanes le long de la côte Ouest). L'île était si boisée que les navigateurs britanniques l'appelèrent « **England's forest** ».

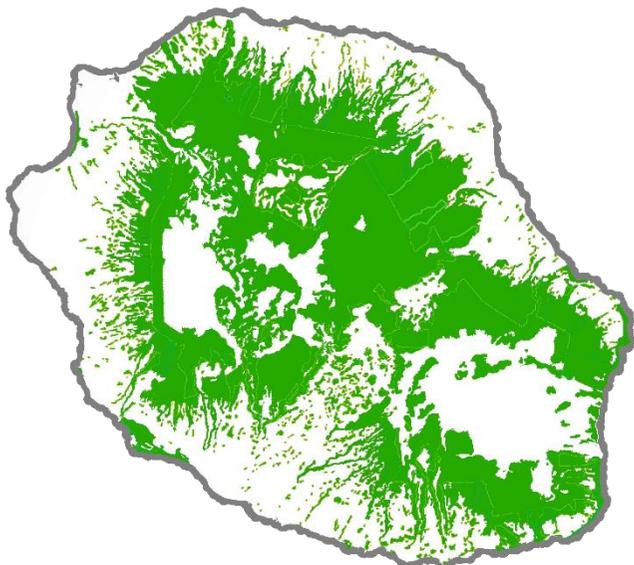
Trois siècles et demi plus tard, après que les terres fertiles ont été défrichées et mises en culture, après que les zones urbaines se sont inexorablement étendues, la forêt réunionnaise a régressé d'environ 60%, passant d'environ 215.000 ha à 80.000 ou 90.000 ha (*alors qu'à partir du XIXe siècle, la surface forestière a doublé en métropole*). Depuis une cinquantaine d'années, la surface des forêts est stable, voire progresse.

Pourtant, pour une île tropicale densément peuplée, ce qu'il reste de forêts primaires (55.000 ha) est exceptionnel. Les différents habitats ont subsisté très différemment : les forêts de montagne sont encore bien représentées, les forêts de basse altitude ont pratiquement disparu ou ont été profondément transformées.



### 2.1.2-Le statut foncier des étendues forestières

- Les **forêts**, selon la définition internationale\*, occupent à La Réunion, environ 97.000 ha.

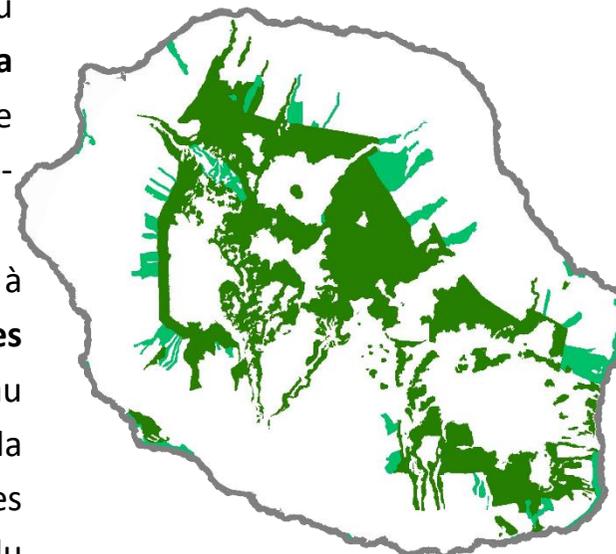


\* Zones boisées larges de plus de 20 m, occupant plus de 0,5 ha avec des arbres de plus de 5 m de hauteur et un couvert de plus de 10%

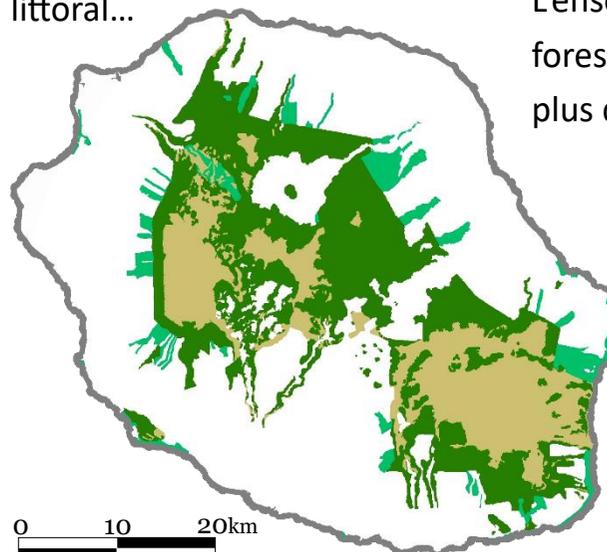
- L'espace forestier public comprend aussi d'**autres formations naturelles** comme les landes d'altitude, les remparts, les coulées volcaniques ou des zones habitées dans le cirque de Mafate.

- Elles appartiennent dans leur majorité au **Département de La Réunion**, dans le cadre du statut départemento-domanial.

- Elles sont associées à d'**autres forêts publiques** appartenant à l'Etat, au Département, à la Région, aux communes ou au Conservatoire du littoral...



L'ensemble du domaine forestier public couvre un peu plus de 100.000 ha.

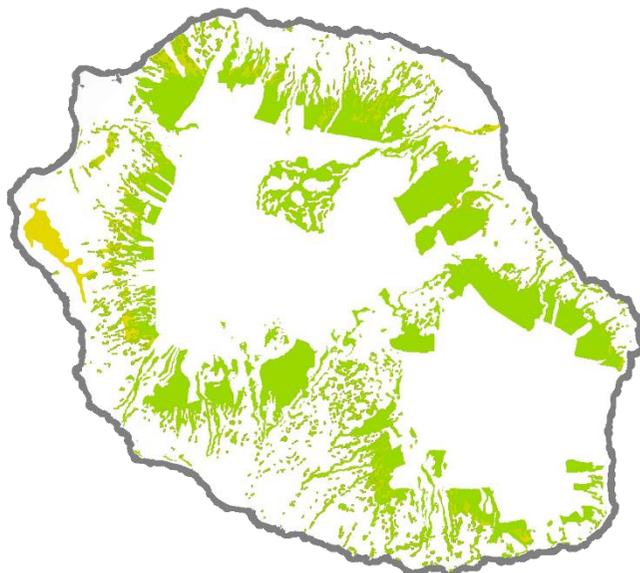


Toutes ces forêts et espaces forestiers publics relèvent du **Régime forestier** et sont gérés à ce titre par l'Office national des forêts.

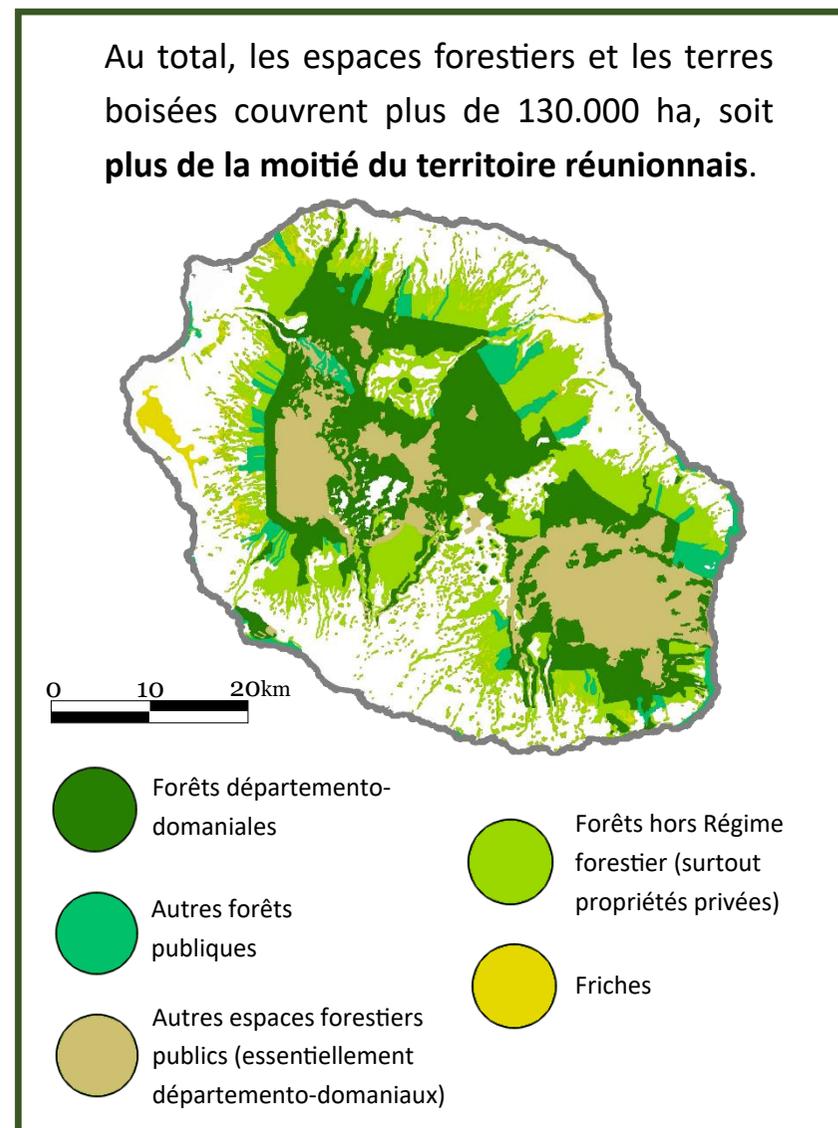
0 10 20km

## 2 Les constats ►

La forêt publique est prédominante à La Réunion (3/4 des forêts) au contraire de la métropole où le rapport est inversé. Les forêts privées couvrent cependant plus de 20.000 ha, une étendue significative à l'échelle de l'île.



- Les forêts hors Régime forestier (qui ne sont donc pas gérées par l'ONF) forment une couronne autour du cœur de l'île et sont pour l'essentiel des **propriétés privées**.
- On peut y ajouter des **friches** qui sans avoir atteint aujourd'hui le stade de forêts, pourraient avec le temps en devenir.



### **2.1.3-La méconnaissance des étendues forestières privées**

Autant les forêts publiques sont bien connues avec un gestionnaire identifié, autant les forêts privées [qui ne bénéficient pas comme en métropole de l'appui d'un Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ni d'un Inventaire forestier national (IFN)] sont mal connues. La surface totale annoncée des forêts est de ce fait longtemps demeurée très approximative. Ainsi l'inspecteur des Eaux et Forêts, Georges Lapie, rapporte qu'en 1914 les chiffres officiels donnaient les forêts de La Réunion à 193.624 hectares quand le garde général Bonnet n'en comptait que 90.000 !

Pour les besoins statistiques, les surfaces sont désormais évaluées par analyse d'images satellitaires mais cela ne permet de connaître ni la structure foncière des forêts particulières, ni la nature et la qualité des peuplements forestiers.

Or les gisements de bois-énergie, principalement d'acacia, ont été localisés dans les zones de forêt secondaire privée. Il importe donc de savoir ce qui est réellement exploitable et de développer les moyens d'une gestion raisonnée.

La forêt semble actuellement s'étendre spontanément par vieillissement des friches. On peut envisager que les propriétaires pourraient aussi boiser volontairement les terrains délaissés.



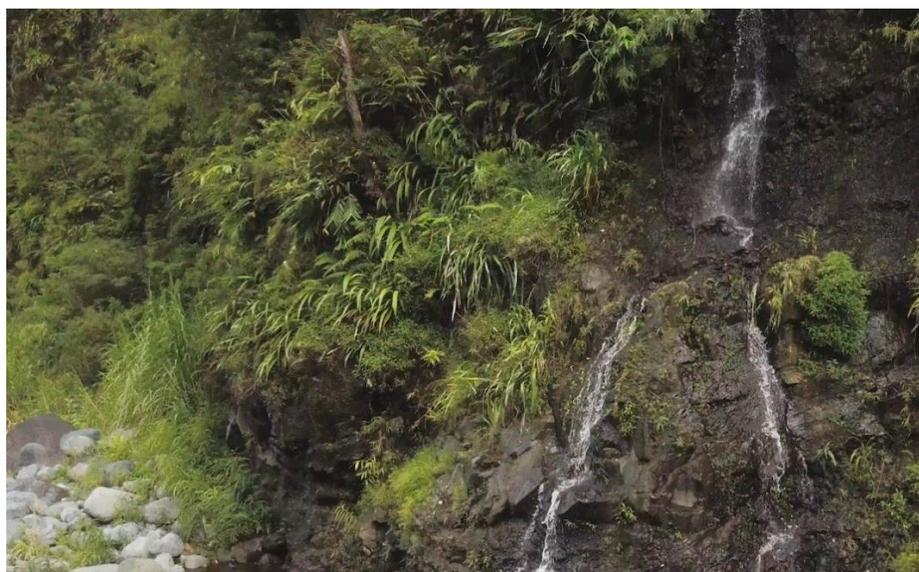
*Exploitation d'acacias en forêt privée à Saint-Joseph*

### **2.1.4-Le rôle de la forêt dans le climat, le cycle de l'eau et la prévention de l'érosion**

La Réunion est une île montagneuse, aux reliefs escarpés, créés par des successions d'épanchements volcaniques, d'effondrements massifs et de vives érosions (dont le rythme est dix fois plus intense que dans les montagnes d'Europe).

C'est une île élevée, placée sur la route des cyclones, qui piège les masses atmosphériques et subit des épisodes pluvieux phénoménaux. On y enregistre les records mondiaux de précipitations pour des durées d'un à quelques jours.

La forêt tient ici, plus qu'ailleurs, un rôle essentiel dans l'expression du climat. Elle contribue à provoquer en montagne le retour presque quotidien des nuages et à rafraîchir le temps.



La forêt s'imprègne aussi de l'eau avec douceur, limite le ravinement et permet une meilleure absorption par le sol et diffusion vers les réseaux souterrains. Elle contient une érosion qui serait encore plus violente et protège les cultures, les habitations et la mer.

Elle a souvent été replantée pour retenir des terrains sans cohésion, qu'il s'agisse des sables littoraux ou des brèches de versants, laissant aujourd'hui des boisements de grands arbres pas toujours faciles

à gérer, parce qu'ils bloquent le mouvement nécessaire des dunes sur la côte ou parce qu'ils sont difficilement accessibles dans les Hauts.

### 2.1.5-L'endémisme

La Réunion héberge 848 espèces indigènes de végétaux vasculaires. Ces plantes à fleurs, ces fougères ou ces lycopodes étaient les seuls naturellement présents avant la colonisation humaine du XVIIe siècle. Ils caractérisent la diversité spécifique de l'île, dont la densité atteint 0,3 espèce au km<sup>2</sup>, un niveau honorable pour une île océanique isolée.



*Floraison de Mahot rose (Dombeya elegans),  
petit arbre endémique de La Réunion*

Le taux d'endémisme est plus exceptionnel. À partir de quelques parents fondateurs nés des graines ou des spores que la mer, le vent ou les oiseaux avaient apportées sur l'île, les générations suivantes ont souvent su se différencier rapidement de l'espèce d'origine. On compte ainsi 237 plantes qui n'existent qu'à La Réunion, soit un taux élevé d'endémisme strict de 26,3 %. En adjoignant les espèces propres aux Mascareignes, le taux d'endémisme régional atteint 45,3 %.

La richesse floristique unique de La Réunion est fragile. Sur les 237 espèces strictement endémiques, plus du tiers est considéré en situation précaire par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à des grades plus ou moins sévères : 23 en danger critique d'extinction, 27 menacées et 32 vulnérables. Les proportions sont équivalentes pour l'endémisme

régional.

La disparition (défrichement, urbanisation, etc.) ou la dégradation (incendies, invasions de plantes exotiques, etc.) de leurs milieux naturels constitue la première cause de régression des espèces végétales réunionnaises. La sauvegarde des espèces ne peut donc se concevoir en dehors du maintien en bon état ou de la restauration des habitats.

La Réunion n'est pas spécialement connue pour sa faune locale. Les touristes s'étonnent d'y croiser en forêt aussi peu d'animaux sauvages. L'isolement océanique de l'île n'a pas permis à des mammifères terrestres de s'y installer naturellement. Les espèces les plus emblématiques, la tortue terrestre géante (*Cylindraspis indica*), le solitaire de La Réunion (*Threskiornis solitarius*), la huppe de Bourbon (*Fregilupus varius*), etc. ont disparu avant le XX<sup>e</sup> siècle, victimes de la chasse, du braconnage ou de la prédation par les animaux introduits (chiens, rats, chats).

L'actuelle faune indigène est essentiellement représentée en forêt par des insectes, quelques espèces d'oiseaux et un discret gecko. Dans une certaine mesure, la faune aquatique d'eau douce (poissons et crustacés), vulnérable en particulier à cause de l'intermittence des cours d'eau, est également dépendante de la qualité du milieu forestier environnant.

Parmi les oiseaux, trois espèces endémiques inféodées à la forêt se trouvent en situation critique ou presque :

- le pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*), oiseau marin qui creuse son terrier de reproduction dans des falaises boisées de l'intérieur montagneux de l'île, avec une population estimée à une cinquantaine de couples ;
- le tuit-tuit (*Coracina newtoni*), dont l'aire de présence se réduit au massif forestier de la Roche écrite, avec une quarantaine de couples ;
- le papangue (*Circus maillardi*), rapace accipitriforme, qui s'est adapté à la mosaïque des habitats naturels ou anthropisés, mais qui niche généralement au sol en forêt dans des secteurs reculés difficiles d'accès, avec entre 120 et 180 couples.

Ces espèces bénéficient, depuis quelques années, de programmes de sauvegarde,

- le pétrel noir dans le cadre d'un programme LIFE+ Pétrels (conjointement avec le pétrel de Barau nicheur des rochers d'altitude), essentiellement par la lutte contre les chats et les rats et le sauvetage des individus désorientés par l'éclairage artificiel ;
- le tuit-tuit, en application d'un Plan national d'actions, par la lutte contre les rats ;
- le papangue, avec un Plan de conservation de niveau régional, par une réduction des risques variés d'atteinte aux populations.

Le tableau ci-après récapitule la faune indigène menacée et/ou protégée susceptible d'être présente en forêt (hors espèces occasionnelles et aquacoles).

Groupe	Nom scientifique	Nom local	Endémicité	Statut UICN	Protection légale	Programme sauvegarde	Observations
Chauves-souris	<i>Pteropus niger</i>	<i>Roussette noire</i>	M	EN	oui	PDC	
	<i>Scotophilus borbonicus</i>	<i>Chauve-souris des Hauts</i>	R	DD			<i>non revue depuis 1902, mais possible présence</i>
	<i>Tadarida acetabulosa</i>	<i>Petit molosse</i>			oui		
	<i>Taphozous mauritiana</i>	<i>Taphien de Maurice</i>			oui		
Reptiles terrestres	<i>Phelsuma borbonica</i>	<i>Lézard vert des Hauts</i>	R	EN			
Oiseaux	<i>Coracina newtoni</i>	<i>Tuit-tuit</i>	R	CR	oui	PNA	
	<i>Pseudobulweria aterrima</i>	<i>Pétrel noir</i>	R	CR	oui	PNA, LIFE+	
	<i>Circus maillardi</i>	<i>Papangue</i>	R	EN	oui	PDC	
	<i>Pterodroma barau</i>	<i>Pétrel de Barau</i>	R	EN	oui	PNA	<i>nidification près des hauts sommets</i>
	<i>Aerodramus francicus</i>	<i>Salangane des Mascareignes</i>	R	VU	oui		
	<i>Phedina borbonica</i>	<i>Hirondelle des Mascareignes</i>	R	VU	oui		
	<i>Hypsipetes borbonicus</i>	<i>Merle pays</i>	R		oui		
	<i>Terpsiphone bourbonensis</i>	<i>Oiseau la Vierge</i>	M		oui		
	<i>Saxicola tectes</i>	<i>Tec-tec</i>	R		oui		
	<i>Zosterops borbonicus</i>	<i>Oiseau blanc</i>	R		oui		
	<i>Zosterops olivaceus</i>	<i>Oiseau vert</i>	R		oui		
	<i>Nesoenas picturata</i>	<i>Tourterelle malgache</i>			oui		
Papillons	<i>Salamis augustina</i>	<i>Salamide d'Augustine</i>	R	CR	oui		
	<i>Antarnatia borbonica</i>	<i>Vanesse de Bourbon</i>	R	EN	oui		
	<i>Neptis dumetorum</i>		R	EN			
	<i>Papilio phorbanta</i>	<i>Papillon la pâture</i>	R	EN	oui		
Libellules et demoiselles	<i>Gynacantha bispina</i>		M	EN			
	<i>Africallagma glaucum</i>			EN			
	<i>Coenagriocnemis reuniense</i>		R	EN			
	<i>Sympetrum fonscolombii</i>			EN			
Phasmes	<i>Apterogreffe reunionensis</i>	<i>Phasme du palmiste rouge</i>	R	CR			
	<i>Heterophasma multispinosum</i>		R	CR			

- Endémicité – M : Mascareignes, R : Réunion
- UICN - CR : en danger critique d'extinction, EN : En danger, VU : Vulnérable, DD : Données insuffisantes
- Sauvegarde – PNA : Programme national d'actions, PDC : Plan de conservation

La préservation de ces espèces est prise en compte au titre de la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité, le cas échéant complétée par des programmes spécifiques (PNA ou PDC) de sauvegarde.

## 2.1.6-La diversité des habitats naturels

Le relief très marqué de La Réunion et la variabilité climatique qui en résulte, ont favorisé la diversité et l'hétérogénéité des habitats. La répartition des milieux naturels est ainsi principalement déterminée par l'altitude et l'exposition géographique, avec à l'est une façade humide, « au vent » et à l'ouest des pentes beaucoup plus sèches, « sous le vent ».

En lien avec cet étagement bio-climatique, les travaux de l'éminent botaniste réunionnais Thérésien Cadet ont

popularisé la notion d'habitat forestier dans une approche didactique qui a permis aux Réunionnais de s'approprier des concepts simples d'écologie par le biais d'appellations faciles à mémoriser comme celles des « forêts de bois de couleur ».

Le référentiel le plus récent, la "[Typologie descriptive des habitats naturels et semi-naturels de La Réunion](#)" (Lacoste et al., 2017), a été réalisé par le Conservatoire botanique national de Mascarin et liste 409 postes typologiques. Il s'inspire des

travaux antérieurs (Strasberg et al., 2000) d'adaptation de CORINE Biotopes aux habitats de l'outre-mer tout en présentant l'avantage de respecter une approche par étage bioclimatique et substrat géomorphologique et d'intégrer les végétations d'origine exotique.

CAHIERS DES HABITATS LITTORAUX DE LA RÉUNION

**1 – Habitats [arborés] littoraux**

- 1.1.3.1 - Boisement sur sables coralliens à *Pithecellobium dulce*
- 1.1.3.2 - Boisement sur sables coralliens à *Casuarina equisetifolia*
- 1.2.3.1 - Boisement à *Casuarina equisetifolia* sur sables basaltiques
- 1.3.3.1 - Boisements à *Casuarina equisetifolia* sur sables mixtes
- 1.3.3.2 - Boisement à *Pandanus utilis* des sables mixtes
- 1.4.3.1 - Boisement arrière-dunaire à *Flacourtia indica*
- 1.4.3.2 - Boisement arrière-dunaire à *Pithecellobium dulce*
- 1.4.3.3 - Boisement arrière-dunaire à *Prosopis juliflora*
- 1.4.3.4 - Boisement arrière-dunaire à *Casuarina equisetifolia*
- 1.5.3 - Végétations arborées des plages de galets
- 1.6.6 - Végétations arborées des trottoirs alluvionnaires semixérophiles
- 1.7.3.1 - Forêt et fourré à *Casuarina equisetifolia* sur trottoirs basaltiques massifs semi-xérophiles
- 1.7.6.1 - Bosquet arrière littoral à *Latania lontaroides* et *Pandanus utilis*
- 1.7.6.2 - Forêt / fourré à *Casuarina equisetifolia* sur falaises basaltiques hygrophiles



CAHIERS D'HABITATS DE LA RÉUNION, ÉTAGE MÉGATHERME SEMI-XÉROPHILE

**3 - Habitats [arborés] de l'étage mégatherme semi-xérophile**

- 3.1.3.1 - Forêt mégatherme semi-xérophile à *Casuarina equisetifolia*
- 3.2.3.1 - Forêt basse mégatherme semi-xérophile [des pentes externes] à *Cossinia pinnata*
- 3.2.3.2 - Forêt mégatherme semi-xérophile à mésophile [des pentes externes] à *Mimusops balata*
- 3.2.3.3 - Forêt mégatherme semi-xérophile [des pentes externes] à *Casuarina equisetifolia*
- 3.3.3.1 - Forêt basse mégatherme semi-xérophile [des cirques] à *Cossinia pinnata*
- 3.3.3.2 - Forêt mégatherme semi-xérophile à mésophile [des cirques] à *Casuarina glauca*
- 3.3.3.3 - Forêt mégatherme mésophile [des cirques] à *Casuarina cunninghamiana*





*Bambous calumets (Nastus borbonicus) sous tamarins (Acacia heterophylla) : habitat-type 5.1.3.3*

#### 4 – Habitats [arborés] de l'étage mégatherme hygrophile

- 4.1.3.1 - Bambousaies rivulaires
- 4.1.3.2 - Forêt basse indigène mégatherme mésophile de moyenne altitude à *Olea lancea* et *Agarista salicifolia*
- 4.1.3.3 - Forêt exotique mégatherme hygrophile de basse altitude à *Casuarina equisetifolia*
- 4.2.3.1 - Forêt basse indigène mégatherme mésophile de moyenne altitude à *Olea lancea* et *Agarista salicifolia*
- 4.2.3.10 - Forêt indigène mégatherme hygrophile de moyenne altitude à *Homalium paniculatum* et *Dombeya ciliata*
- 4.2.3.11 - Forêt indigène mégatherme hygrophile de moyenne altitude à *Cordemoya integrifolia*
- 4.2.3.12 - Boisement exotique mégatherme hygrophile de moyenne altitude à *Cinnamomum camphora*
- 4.2.3.13 - Boisement exotique hygrophile de moyenne altitude à *Cryptomeria japonica*
- 4.2.3.2 - Forêt indigène mégatherme mésophile à *Mimusops balata*
- 4.2.3.3 - Forêt exotique mégatherme hygrophile de basse altitude à *Casuarina equisetifolia*
- 4.2.3.4 - Boisement exotique mégatherme hygrophile de basse altitude à *Calophyllum soulattri*
- 4.2.3.5 - Forêt exotique mégatherme hygrophile de basse et moyenne altitude à *Syzygium jambos*
- 4.2.3.6 - Forêt indigène mégatherme hygrophile de basse et moyenne altitude à *Labourdonnaisia calophylloides* et *Psiloxylon mauritianum*
- 4.2.3.7 - Forêt indigène mégatherme hygrophile de basse et moyenne altitude à *Labourdonnaisia calophylloides* et *Calophyllum tacamahaca*
- 4.2.3.8 - Forêt indigène mégatherme hygrophile de moyenne altitude *Syzygium cymosum* var. *cymosum* et *Eugenia bosseri*
- 4.2.3.9 - Forêt indigène mégatherme hygrophile de moyenne altitude à *Weinmania tinctoria* et *Aphloia theiformis*

Pour les seuls habitats arborés, cette typologie établit 47 types différents (voir les tableaux ci-présentés), sachant cependant qu'au moins autant d'habitats arbustifs participent aussi de l'espace forestier.

Outil plus précis que la typologie descriptive des habitats, les cahiers d'habitats réunionnais, qui se déclinent aussi par étage de végétation, ont ensuite pour objectif

de procurer des outils fiables pour la conservation des habitats naturels en caractérisant sur l'ensemble des sites, les groupements de végétation observés et en décrivant leur insertion dans des séquences topographiques. Ceux concernant les formations typiquement forestières (mésos- et mégatherme) sont encore en phase d'étude.

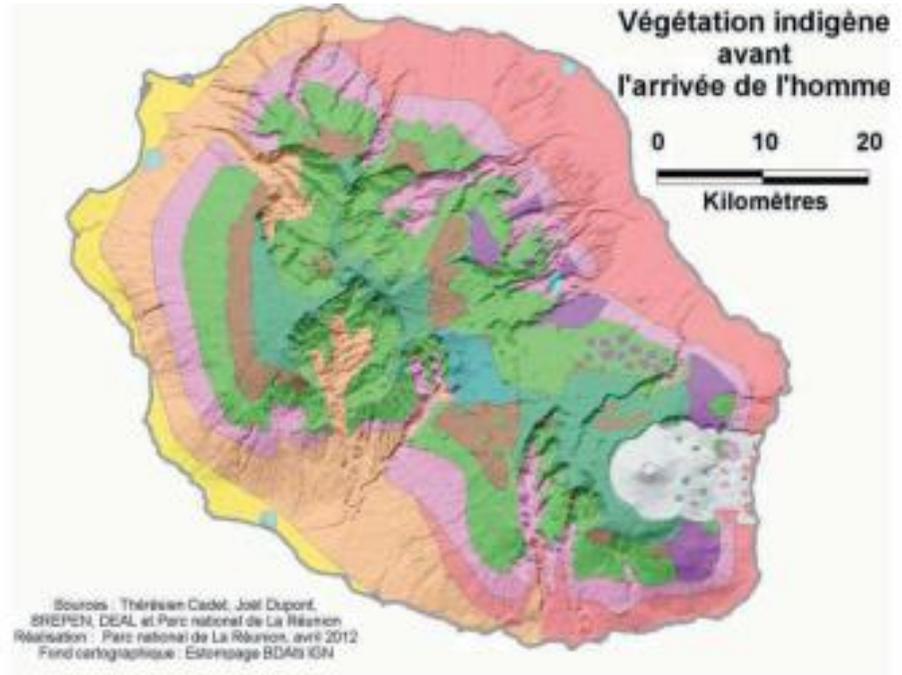
#### 5 - Habitats [arborés] de l'étage mésotherme

- 5.1.3.1 - Forêt à *Acacia heterophylla* et *Erica reunionensis*
- 5.1.3.2 - Forêt hygrophile de montagne en groupement à *Acacia heterophylla*
- 5.1.3.3 - Forêt à *Acacia heterophylla* et *Nastus borbonicus*
- 5.1.3.4 - Forêt monodominante à *Acacia heterophylla*
- 5.1.3.5 - Forêt mésotherme hygrophile à *Dombeya reclinata* et *Monimia rotundifolia*
- 5.1.3.6 - Forêt mésohygrophile de montagne sous le vent à *Melicope borbonica* var. *borbonica* et *M. obtusifolia*
- 5.1.3.7 - Formations secondaires à *Acacia mearnsii*
- 5.1.3.8 - Forêt cultivée de *Cryptomeria*
- 5.2.3.1 - Forêt cultivée à *Casuarina cunninghamiana* subsp. *Cunninghamiana* [sur forte pente]
- 5.2.3.2 - Forêt cultivée d'essences exotiques [sur forte pente]

## Répartition naturelle de la végétation

(document extrait de la Charte du Parc national de La Réunion)

Etagement de la végétation selon Thérésien Cadet



### Etage chaud (mégatherme) de type tropical

- Savanne à Lalaniers et Benjoints
- Forêt semi-sèche complexe dite "Forêt de Bois de Couleur des Bas"
- Forêt humide dite "Forêt de Bois de Couleur des Bas"
- Forêt humide complexe, de transition de moyenne altitude

### Etage frais (mésotherme) de type subtropical

- Forêt humide d'altitude dite "Forêt de Bois de Couleur des Hauts"
- Fourrés à bruyère arborescente à Philippia de type avoune
- Forêt à Tamarin des hauts ou "Tamarinaie"
- Fourrés très humides à Pandanus

### Etage très frais (oligotherme) de type tempéré

- Fourrés (plus ou moins denses) à bruyère, prairie altimontaine et groupement à Petit tamarin des hauts
- Azonal**
- Végétation marécageuse

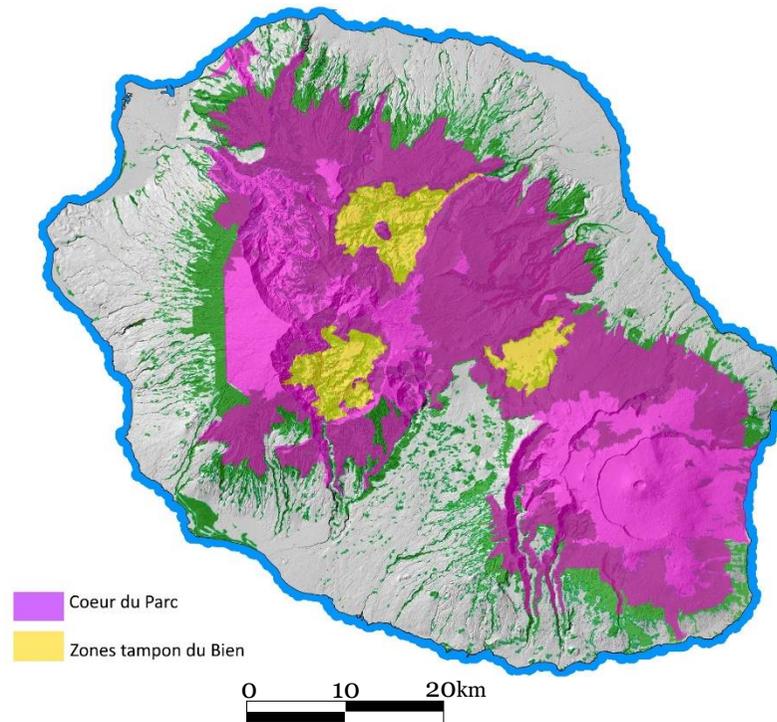
### **2.1.7-Le Parc national et les stratégies environnementales existantes**

En 2002, les Orientations régionales forestières (ORF) énonçaient en premier principe : « la gestion durable des forêts dans le contexte spécifique de La Réunion (...) repose sur la priorité de protection et de conservation de tous les milieux naturels indigènes, dont l'aménagement sera raisonné selon un principe général de prévention en regard du risque d'invasion biologique ».

À l'époque, l'Office national des forêts était le seul établissement public gestionnaire des espaces naturels et forestiers. Comme aucun autre document général ne fixait de stratégie propre aux objectifs de conservation, les ORF avaient vocation à embrasser cette thématique tant dans les orientations que dans le détail du programme d'actions.

Au cours des 18 années qui depuis se sont écoulées, des moyens nouveaux ont été développés pour affirmer et assurer la primauté de l'enjeu de biodiversité : création du Parc national, inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, programmes LIFE+, extension des aires protégées, etc.

La panoplie désormais disponible et opérationnelle permet donc au Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de se référer et de se conformer aux stratégies environnementales existantes, et de se contenter de simplement décliner les seules actions qui relèvent du volet économique de la filière forêt-bois.



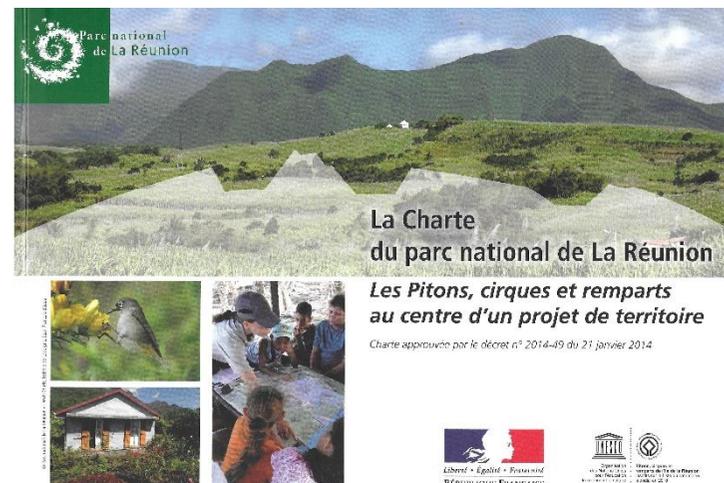
Le Parc national de La Réunion (PNR), créé en 2007, étend largement son cœur dans l'espace forestier, la plus grande partie (94.000 ha) en propriétés publiques, la frange restante (11.000 ha) en forêts privées.

Les Pitons, cirques et remparts de La Réunion (dont le périmètre coïncide avec le cœur du Parc auquel sont adjointes les zones tampon de l'intérieur des cirques de Cilaos et Salazie et du territoire de la Plaine-des-Palmistes) ont été inscrites par l'UNESCO en 2010 comme « Bien naturel » du Patrimoine mondial de l'humanité.

La Charte du PNR, approuvée en 2014, établit les orientations et les règles de gestion de ce Bien. Elle constitue surtout un projet de territoire élaboré autour de 4 enjeux majeurs :

- préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions,
- inverser la tendance à la perte de biodiversité,
- valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs,
- impulser une dynamique de développement pour les Hauts.

Elle associe, pour son application, de nombreux partenaires, dont notamment le Conseil départemental, nu-propiétaire du foncier départemento-domanial (près de 90% de la superficie du cœur) et principal financeur et animateur d'une politique de préservation et de gestion des espaces naturels sensibles, ainsi que l'Office national des forêts, acteur de référence sur ce même territoire. D'une manière générale, l'établissement public du Parc national a pour ambition d'animer une démarche collective avec l'ensemble des Réunionnais et des institutions et groupements qui les représentent.



En matière forestière, le cadre essentiel est celui de la préservation de la biodiversité naturelle. Il existe néanmoins en cœur de Parc quelques territoires enclavés, qui restent dédiés à une activité agricole, pastorale ou sylvicole, qui n'ont donc plus le caractère dominant de végétation indigène ou primaire et qui forment le « cœur cultivé ».

À l'échelle cette fois de l'ensemble de l'île, le **Schéma d'aménagement régional** (SAR) fixe la stratégie et le cadre réglementaire de l'aménagement du territoire réunionnais. Parmi les piliers de motivation, il affirme « faire de la biodiversité un enjeu à part entière de l'aménagement du territoire ».

Les espaces à haute valeur patrimoniale, qui bénéficient déjà en général de dispositifs légaux de préservation, sont ainsi classés au SAR comme « espaces de protection forte » ; ils sont clairement identifiés avec la confirmation des règles de gestion conservatoire existantes.

Le SAR reconnaît également la nécessité de maintenir un réseau « d'espaces de continuité écologique » qui sont effectivement cartographiés. Les vocations possibles restent cependant assez larges et ouvertes ; le travail d'analyse et de différenciation qui devait permettre de construire la "**Trame verte et bleue**" sur la base de ce réseau, n'a pas à ce jour abouti. Les forêts actuelles ou potentielles de production sont incluses dans ces espaces de continuité écologique mais le terme "forêt" n'est jamais explicitement cité par le SAR.

Établi initialement pour valoir jusqu'en 2030, le SAR est actuellement en cours de révision pour s'adapter aux évolutions de contexte intervenues au cours de la décennie écoulée.

Parallèlement, l'Etat, la Région et le Département ont adopté une **Stratégie réunionnaise pour la biodiversité** (SRB) qui prescrit une série d'actions qu'il serait souhaitable de mener d'ici 2020. Il appartiendra ensuite à l'**Agence française pour la biodiversité**, créée en 2017, et à son antenne régionale, de suivre, d'amplifier, de vulgariser et d'actualiser cette stratégie.

Parmi les déclinaisons opérationnelles, des guides stratégiques dédiés portent sur la flore et les habitats (2013-2020) ainsi que sur la lutte contre les espèces invasives (2014-2017). Quant aux espèces locales sensibles, elles font l'objet de **plans nationaux d'action** (pour celles en danger critique d'extinction ou menacées) ou de **plans directeurs de conservation** (pour les autres).

### 2.1.8-L'importance touristique et économique de l'accueil en forêt

Indissociable des paysages qu'elle habille, la forêt réunionnaise tient une place majeure dans l'identité de l'île. Elle contribue à son pouvoir d'attrait et de ravissement.

...  
*Ni marché dans la forêt,  
Y faisait bon, y faisait frais,  
Dan'zerbes l'avait la rosée,  
Dans les bois zoiseaux y chantaient.*

*P'tit fleur fanée  
P'tit' fleur aimée  
Di à moin toujours  
Couc c'est l'amour*

...  
*Extrait de la chanson populaire  
P'tit' fleur fanée  
(Georges Fourcade)*

La forêt est d'abord appréciée comme espace d'accueil, pour ce qu'elle offre, par la diversité et la beauté de ses ambiances, en capacité de détente, de découverte, de convivialité et de performance sportive grâce aux sentiers qui la parcourent et aux aires aménagées.

L'importance de la propriété publique, majoritairement départemento-domaniale, a facilité le développement et le maintien d'une politique d'accueil, portée et financée principalement par le Département et mise en œuvre par l'Office national des forêts. Ainsi, près de 900 km d'itinéraires balisés de randonnée sont régulièrement entretenus en forêt publique et 60% des touristes viennent à La Réunion pour randonner.

Pour les visiteurs, la valeur exceptionnelle des écosystèmes est rarement le premier motif d'intérêt. Pour autant, la biodiversité singulière des forêts réunionnaises, est perçue, au moins confusément, comme constitutive d'un sentiment original de bonheur. S'il advenait que les forêts se banalisent, elles en perdraient non seulement leur richesse biologique mais aussi leur beauté intrinsèque.

Les associations de protection de la nature (SREPEN, SEOR, etc.), les collectivités et les institutions publiques, au premier rang desquelles le Parc national de La Réunion, s'emploient à promouvoir la connaissance de la nature et à sensibiliser les publics à sa préservation, au



*Balade sous les tamarins*

travers d'actions de communication, de démarches d'interprétation, d'installations de contemplation ou de cheminements de découverte. Le classement des Pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial de l'UNESCO marque la reconnaissance de la valeur unique des espaces naturels réunionnais. Récompensant les efforts de conservation et engageant à les poursuivre, un tel label constitue un précieux atout pour le tourisme.

La forêt vaut tout autant pour les Réunionnais. C'est, en particulier avec les aires de pique-nique, le lieu d'une convivialité familiale et d'une communion avec la nature qui concourent au bien-être des habitants.

Le défi consiste à maintenir une fréquentation assidue des espaces naturels, utile tant à la cohésion sociale qu'à l'économie touristique, en compatibilité avec les impératifs de préservation des milieux naturels comme avec les fonctions de production de bois.

Les stratégies d'accueil et d'orientation des flux de visiteurs doivent donc permettre d'assurer ces équilibres et d'éviter les conflits d'usage ou la dégradation des sites. L'accueil en forêt s'inscrit ainsi nécessairement dans une approche plus large, à l'échelle du territoire, exprimée au travers du Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR).

Le Comité régional de la randonnée, affilié à la Fédération française de randonnée pédestre, attire l'attention des décideurs sur l'importance des continuités. Le réseau de sentiers du cœur de La Réunion, correctement entretenu dans le domaine forestier public, ne peut rester accessible que si les jonctions qui passent dans les forêts privées ou dans les espaces agricoles sont elles-mêmes maintenues. Il faut pouvoir randonner au départ des routes ou des zones urbaines et il importe que les collectivités, notamment les intercommunalités, s'impliquent à redresser une situation qui se détériore. Le même comité invite également à créer de nouveaux parkings gardiennés et à développer le recours aux transports collectifs pour accéder aux espaces naturels, dans un souci cohérent de réduction des déplacements automobiles individuels.

### **2.1.9-Les forêts de production de bois**

Actuellement, les parcelles forestières affectées à un objectif de production de bois occupent 4 à 5.000 ha (quasi-exclusivement en forêt publique). Le potentiel maximal d'extension reste limité à quelques milliers d'hectares (essentiellement en forêt privée). La production forestière est concentrée sur deux espèces : le cryptoméria (originaire du Japon) et le tamarin des Hauts (endémique).

#### La ressource en cryptoméria

Le cryptoméria est un conifère originaire du Japon où il est la principale essence forestière. Il a été planté à La Réunion pour ses qualités de croissance et d'adaptation au climat des Hauts. Les boisements ont été principalement constitués entre 1960 et 1985, dispersés dans une quinzaine de sites. Un peu plus de 1000 ha ont réussi et sont dédiés à la production. Ils se trouvent quasi-exclusivement en forêt publique.

Le sugi (nom japonais du cryptomeria) forme 21% des forêts du pays et couvre ainsi plus de 5 millions d'hectares avec un volume sur pied d'environ 1,6 milliard de m<sup>3</sup> (source: FAO, rapport national Japon FRA 2015).

Le cycle économique sylvicole est de 60 ans pour un diamètre-objectif moyen de 45 cm.

L'arrivée à maturité des peuplements les plus anciens a motivé la création de Sciages de Bourbon et la construction à

Saint-Benoît d'une scierie moderne, active depuis 2008.

L'étude de caractérisation physico-mécanique menée en 2012 a confirmé les qualités de bois d'œuvre du cryptoméria réunionnais.



*Exploitation de cryptomérias*

## 2 Les constats ►

Une coupe en forêt procure en moyenne 60% de choix 1, lui-même susceptible de servir à 57% à produire du bois de structure (classe C18 et plus). Ces taux sont cependant très variables selon la parcelle d'origine et le type de coupe. Quant au rendement-matière, il est de l'ordre de 50% au sciage, le reste en chutes et sciures.

Il faut donc en général couper 13.500 m<sup>3</sup> de cryptoméria pour obtenir 8.000 m<sup>3</sup> de billons de choix 1 dont 4.500 m<sup>3</sup> pourraient être valorisés en 2.250 m<sup>3</sup> d'avivés pour la construction. Corollairement, il faut donc entretenir des débouchés commerciaux pour les billons de choix 2 et 3, les purges d'exploitation, les sciages hors structure, les sciures et chutes de sciage. L'approvisionnement actuel se situe entre 5 500 et 7 000 m<sup>3</sup> de choix 1, en deçà du seuil de rentabilité de l'outil industriel.



*Débardage de cryptomérias au câble-mât*

Le choix 1 correspond aux billons dont les dimensions, la forme et la qualité sont conformes au cahier des charges de Sciages de Bourbon pour la ligne de sciage principale.

Selon l'Eurocode EC5 pour le calcul des structures en bois, la classe C18 caractérise une valeur de résistance d'un bois tendre à la flexion de 18 N/mm<sup>2</sup>, testée par un procédé mécanique normé NF EN 338. Cette classe C18 permet des usages en charpente. Le taux de 57% est celui constaté sur l'échantillon multi-forêts étudié par le FCBA.

L'exploitation est normalement assurée par des entreprises sous-traitantes. Cependant la fragilité structurelle de celles-ci, individuellement ou collectivement, contraint l'ONF à compenser partiellement par le maintien d'une exploitation directe avec ses propres ouvriers.

Compte tenu de l'absence de plantations de cryptoméria au cours des 30 dernières années, la filière connaîtra un inévitable trou de production qui sera très sensible à partir de 2045 pour une trentaine d'années.

Les boisements de cryptoméria peuvent aussi subir les dommages importants d'évènements catastrophiques. Les cyclones Dina à Cilaos en 2002 et Gamède aux Makes en 2007, les incendies de 2010-2011 dans les Hauts de l'Ouest ont obligé à réviser à la baisse les ambitions des projections initiales de production. Le risque pour l'avenir n'est jamais totalement écarté.

Le maintien d'une récolte régulière pourra se poursuivre jusqu'en 2031 et au-delà à condition d'investir dans l'extension du réseau de pistes, de continuer à soutenir le débardage par câble et de replanter (environ 5,8 ha par an) les parcelles passées en coupe finale. L'offre comportera cependant une part croissante de bois issus d'éclaircies ou de boisements moyennement productifs avec une baisse du diamètre moyen.

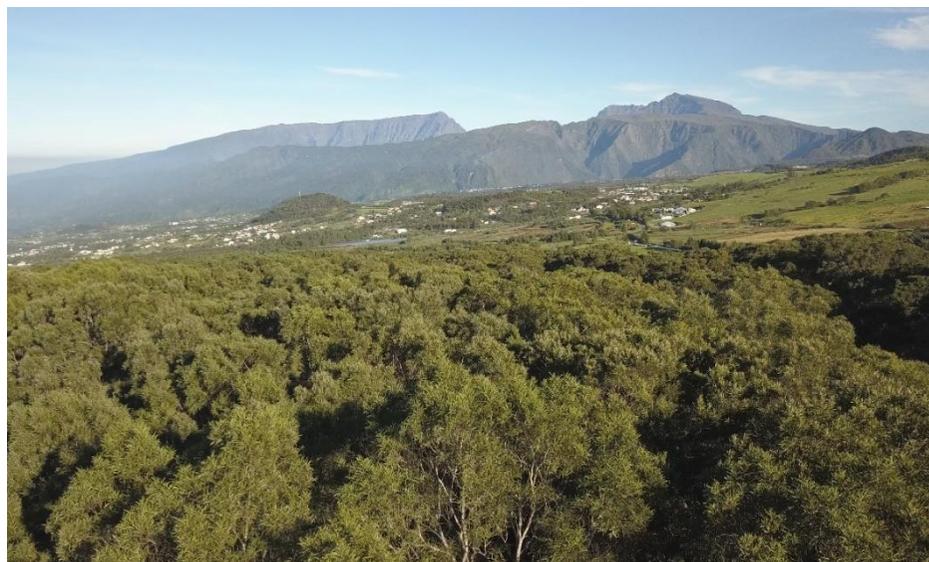
Sauf situations très particulières, à la fin de l'exploitation d'un boisement de cryptoméria, il n'est pas judicieux de reconstituer une forêt de bois de couleurs : c'est techniquement faisable mais extrêmement coûteux. Il est plus efficace de consacrer les budgets de la biodiversité à la préservation des peuplements naturels existants. Le crypto en général suivra le crypto.

### La ressource en tamarin

Le tamarin des hauts est un acacia endémique de l'île de La Réunion caractéristique des forêts de montagne. La plupart des tamarinaies font partie intégrante de forêts primaires et assurent le plus souvent la transition entre les bois de couleur et les maquis d'altitude.

Deux zones sont cependant historiquement gérées et exploitées :

- la partie centrale de la forêt de Bélouve sur 480 ha,
- la forêt des Hauts de l'Ouest sur 960 ha.



*Tamarinaie privée au Tampon*



Des tamarinaies privées plus ou moins exploitées existent aussi, notamment dans les hauts du Tampon

Le bois de tamarin est un excellent bois d'ébénisterie. Il a servi comme bois de marine avant de devenir le fleuron du mobilier créole.

Le cycle économique sylvicole est de 120 ans pour un diamètre-objectif de 60 cm ou plus.

Le tamarin est une essence de pleine lumière qui ne peut être régénérée que par une ouverture complète du couvert forestier (au moins 1 ha) et une mise à nu du sol. Grâce au stock de semences présentes dans l'humus, la régénération

naturelle est assez aisée. Quelques plantations ont été réalisées mais avec des résultats médiocres sur la forme des arbres. Les

### *Plots de tamarin de choix 1 destinés à l'ébénisterie*

tamarins ont une faible dominance apicale, ce qui nécessite un développement juvénile en fourrés serrés pour pousser droit et former un tronc et ce qui permet en revanche aux adultes de continuer à grossir régulièrement même penchés ou renversés. Globalement les tamarins demeurent des arbres assez tortueux et branchus. Dans le meilleur des cas, une tamarinaie centenaire produit un tiers du volume en grumes de choix 1 (pour les plateaux de menuiserie), un tiers en pièces de choix 2 (pour les petits sciages avec défauts) et un tiers en choix 3 (branches destinées au bois de chauffe). Une coupe-type de régénération peut ainsi procurer environ 300 m<sup>3</sup> de bois par hectare dont 80 à 100 m<sup>3</sup> en choix 1.

Alors que les vieilles futaies exploitables tendent à se raréfier, les nouvelles générations (issues d'une sylviculture qui n'a débuté qu'il y a 70 ans) n'auront pas atteint leur pleine maturité pour prendre aussitôt le relais. On manque totalement

aujourd'hui, dans les zones accessibles, d'arbres de 75 à 120 ans. Le « régime de croisière » qui permettrait de récolter plus de 1.000 m<sup>3</sup> de choix 1 par an ne saurait être atteint qu'entre 2080 et 2090.

L'approvisionnement actuel de Sciages de Bourbon est compris entre 200 et 300 m<sup>3</sup>/an en choix 1. Pour maintenir ce niveau pendant les 50 à 60 prochaines années, il faudra soit utiliser en ébénisterie des bois immatures de petit diamètre, soit développer la desserte vers les zones enclavées.

### La ressource en acacia

L'acacia *mearnsii* est une espèce originaire d'Australie. Il a beaucoup servi à La Réunion comme bois de chauffe pour la distillation du géranium rosat, d'où sa large diffusion dans les Hauts de l'île. C'est de fait une essence spécialement dédiée à l'usage énergétique, toujours utilisée pour la fabrication de charbon de bois et pour la cuisine traditionnelle. Sa sylviculture est assimilable à celle d'un taillis, même si en réalité après la coupe ce sont les graines stockées dans le sol qui donnent le nouveau peuplement et non les rejets de souches. Le cycle économique sylvicole réaliste est de 15 ans pour un diamètre-objectif de 15 cm.



*Acacia mearnsii*

L'acacia est présent en forêt publique, en forêt privée et dans l'espace rural. Il représente la plus grande partie de la ressource utilisable en bois-énergie issue de forêt, de 45 à 65% selon les projections. Il est donc normal de s'intéresser à cette essence en priorité, qui est principalement concentrée dans les Hauts de l'Ouest et dans une moindre mesure dans les Hauts du Sud.

Une identification fine des gisements a été réalisée par le bureau d'étude Cyathea dans le cadre du Schéma directeur bois-énergie de 2014. Si la localisation faite par photo-interprétation est désormais bien établie, l'estimation des biomasses reste encore fondée sur des hypothèses très empiriques. Quant aux données sur la propriété foncière et le micro-relief dans le privé, elles n'ont pas été explorées.

En forêt publique, le volume estimé disponible dans les conditions actuelles d'accessibilité est d'environ 1.000 m<sup>3</sup>/an pendant les 5 prochaines années en raison des conséquences encore marquées des incendies de 2010 et 2011 puis il pourra atteindre en moyenne 3.200 m<sup>3</sup>/an. En créant de nouvelles pistes, un volume de 700 à 1.700 m<sup>3</sup>/an maximum pourrait y être ajouté moyennant un investissement total approximativement chiffré de 250 à 750.000 €.



*Bandes arborées d'acacia dans les Hauts ruraux du Tampon*

Dans le privé, le potentiel de ressource est deux à trois fois supérieur mais la disponibilité réelle ne pourra être connue qu'en affinant l'expertise foncière et physique des terrains et en s'assurant de l'engagement des propriétaires. L'extension des réseaux de pistes sera aussi probablement nécessaire.

*Acacia mearnsii* est classé à La Réunion comme espèce exotique envahissante. C'est une plante opportuniste qui s'installe de manière dominante à la faveur des incendies ou des défrichements, qu'il est pratiquement impossible d'éliminer, faisant concurrence au tamarin ou aux bois de couleur. Son implantation volontaire est proscrite et

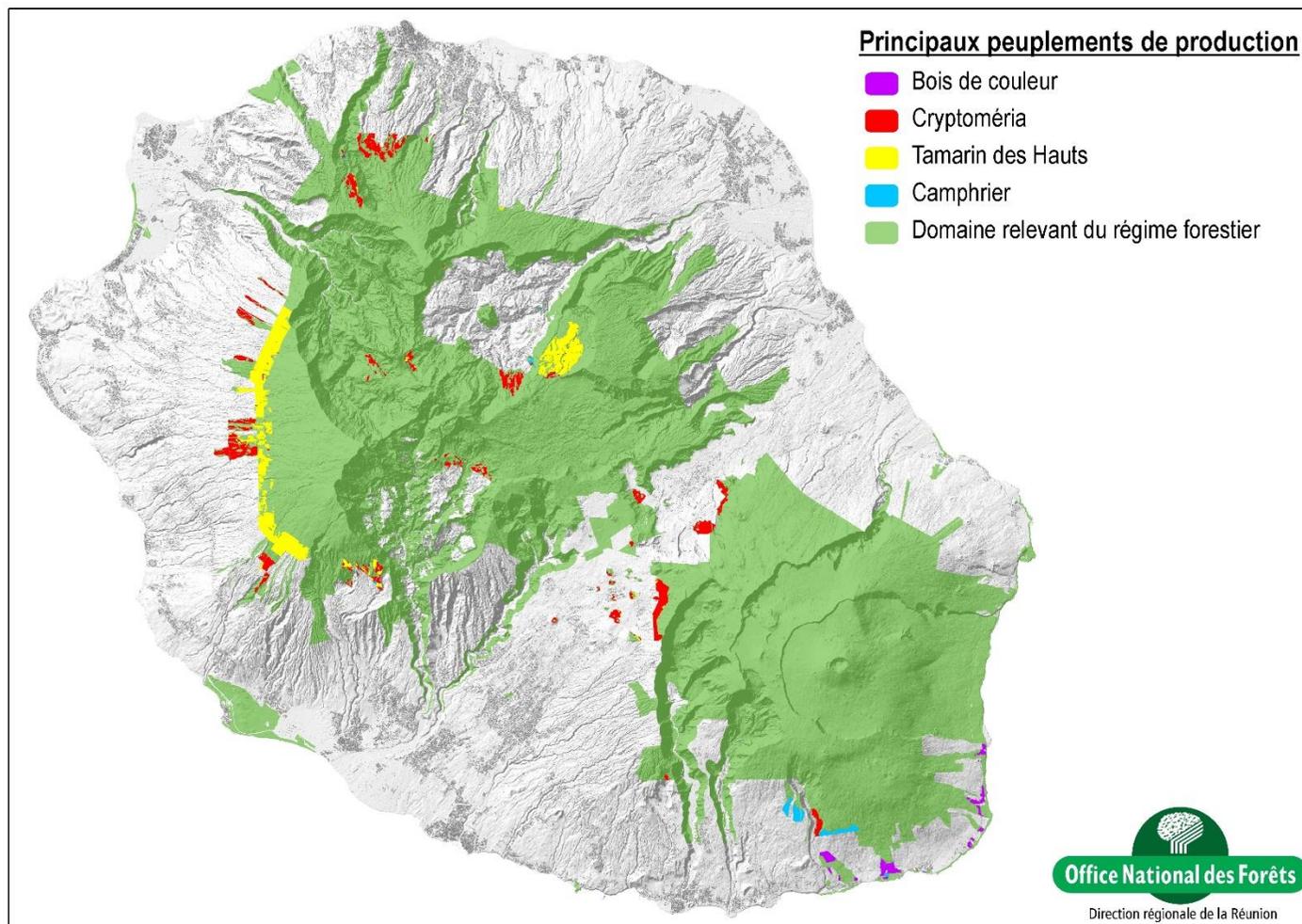
incompatible avec les aides des mesures agri-environnementales (MAE).

### La ressource en autres essences

On notera enfin quelques plantations réalisées pour la production à terme de bois d'œuvre. S'agissant des espèces indigènes (grand natte, petit natte, benjoin, etc.), la capitalisation des peuplements est encore trop insuffisante pour constituer une ressource significative dans les dix ans à venir. S'agissant des espèces exotiques, soit les volumes sont très marginaux malgré l'intérêt du bois (mahogany), soit la qualité moyenne et le niveau de la demande en bois d'œuvre sont très décevants (camphrier) et renvoient à un usage énergétique.

## 2 Les constats ►

Les parcelles classées en production en forêt publique sont dispersées sur l'ensemble du massif réunionnais, le plus souvent en périphérie du domaine comme le montre la carte ci-après. Quant aux parcelles de forêt privée occasionnellement exploitées ou susceptibles d'être affectées à la production de bois, elles ne sont pas, en l'absence de documents de gestion, précisément identifiées.



### **2.1.10-Le bois-énergie**

La valorisation des biomasses figure parmi les moyens de la transition énergétique. Le bilan carbone de la combustion des matières végétales est en effet neutre car la quantité relarguée de gaz carbonique est exactement la même que celle qui avait été captée dans l'air grâce à la photosynthèse.

Le développement du bois-énergie est inscrit dans les Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) moyennant les conditions qu'il maintienne la qualité écologique des forêts ainsi que le stock courant de carbone (sol et peuplements) et qu'il préserve l'utilisation prioritaire du bois comme matériau.

Le Schéma régional biomasse de La Réunion en précise les objectifs de mise en œuvre avec une priorité accordée au développement du bois-énergie local par la structuration des filières de mobilisation. Il évalue à environ 9.600 tonnes de matière brute/an la quantité mobilisable en forêt, mais la ressource précisément disponible reste encore à identifier et à quantifier. Elle dépendra beaucoup de la part du prix, en négociation avec la Commission de régulation de l'énergie, qui pourra rémunérer les propriétaires.

À La Réunion, le charbon doit être remplacé par des énergies renouvelables ou de récupération. L'objectif à atteindre en

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion a été publiée le 14 avril 2017 au Journal officiel. L'article 4 du décret d'application fixe à +481GWh d'ici 2023 l'objectif de substitution du charbon dans la production électrique.

La révision du PPE pour l'échéance 2028 est déjà engagée, avec des ambitions de conversion totale des deux grandes centrales.



*L'usine thermo-électrique du Gol*

2023 est de 53% de charbon en moins. Cette substitution concerne les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge qui actuellement fournissent plus de la moitié de l'électricité de l'île et fonctionnent de mi-décembre à mi-juillet au charbon fossile importé d'Afrique du Sud. L'exploitant ALBIOMA prépare donc la



*Granulés de bois*

conversion des chaudières pour qu'elles puissent brûler de la biomasse en privilégiant les sources locales : déchets verts, broyats de palettes, bois-énergie...

Cependant, l'importance du besoin est telle que les ressources mobilisables de l'île seront insuffisantes et qu'ALBIOMA importera aussi des granulés de bois pour garantir la continuité du service public d'électricité.

La demande accrue en bois-énergie pour les centrales thermiques est susceptible de stimuler les sylvicultures réunionnaises. C'est ce qu'espèrent propriétaires et gestionnaires en recherche de débouchés pour les rémanents d'exploitation, les bois d'éclaircie, les bois déclassés, les friches d'acacia ou d'autres exotiques, les vieilles plantations délaissées. Encore faut-il que le prix

d'achat soit suffisamment attractif pour rémunérer correctement les producteurs et les transformateurs.

Le potentiel d'emploi du bois-énergie ne se réduit cependant pas à la production industrielle d'électricité. Il est utilisé pour le chauffage et la cuisine dans les Hauts, pour la transformation en charbon de bois à destination des particuliers et des vendeurs de grillades, pour l'alimentation d'unités autonomes comme la chaufferie d'Aquanor, le centre nautique de Saint-Denis. Le Schéma régional biomasse de La Réunion prévoit également le développement d'unités de gazéification que le bois forestier pourrait approvisionner en association ou en substitution d'autres ressources (boues d'épuration, rémanents d'élagage, biomasse agricole).

Avec les produits secondaires de la foresterie et du sciage, il existe également une demande permanente en copeaux de bois pour les litières d'élevage, qui est concurrente des emplois énergétiques et pour laquelle aucune alternative technique n'est disponible.

### 2.1.11-Les produits forestiers non ligneux

Les **produits forestiers non ligneux** (PFNL), également appelés « produits forestiers autres que le bois », sont, selon la définition de la FAO, des « biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et des arbres hors forêts ».

À La Réunion, ce sont des propriétaires de parcelles privées ou des concessionnaires en forêt publique qui utilisent le milieu forestier comme source de collecte ou simplement comme support et abri.

D'une manière générale, ces producteurs attendent une meilleure reconnaissance. Aucune des productions locales ne répond par exemple (même si le terme est parfois employé) à la définition réglementaire de l'agroforesterie. L'accès aux aides publiques à ce titre leur est fermé.

Celles et ceux qui en tirent un revenu principal souhaitent être intégrés aux instances professionnelles agricoles dans des métiers et des filières spécifiquement reconnus.

Tous aimeraient un accompagnement méthodologique plus soutenu afin de faire reconnaître et progresser les pratiques de terrain.

La **vanille** figure au premier rang des productions renommées de La Réunion. La culture en sous-bois véhicule une image positive d'intégration à l'écosystème naturel.



*Vanille*

## 2 Les constats ►

Les **plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM)** font partie des PFNL.

Un travail scientifique considérable de caractérisation des plantes médicinales locales et de leurs vertus a permis l'inscription officielle à la pharmacopée française de 16 plantes indigènes de l'île.

Pour assurer leur commercialisation, des filières de collecte ou de mise en culture ont commencé à s'organiser.



*Distillation artisanale de cryptoméria*

On notera aussi l'extraction d'huiles essentielles par distillation des feuillages de cryptoméria ou des boutons floraux de Fleur jaune.



« Fleurs jaunes »

### Les 16 plantes indigènes de La Réunion inscrites à la pharmacopée française

*Antirhea borbonica* (bois d'osto)

*Aphloia theiformis* (change-écorce)

*Coffea mauritiana* (café marron)

*Dodonaea viscosa* (bois d'arnette)

*Hubertia ambavilla* (ambaville)

*Hypericum lanceolatum* (fleur jaune)

*Jumellea fragans* (faham)

*Mussaenda arcuata* (lingue café)

*Nuxia verticillata* (bois maigre)

*Olea europaea ssp. africana* (bois d'olive noir)

*Phyllanthus casticum* (bois de demoiselle)

*Pittosporum senacia* (bois de joli-coeur)

*Psiloxylon mauritianum* (bois de pêche marron)

*Secamone volubilis* (liane d'olive)

*Turraea thouarsiana* (bois de quivi)

*Vepris lanceolata* (patte-poule)



*Butinage de fleurs de Tan rouge*



*Goyaviers*

Le **miel** des forêts de La Réunion est réputé pour sa qualité. Il est notamment connu pour certaines de ses variétés rares, comme le « miel vert » que les abeilles élaborent à partir du nectar des fleurs de Tan rouge<sup>1</sup>.

Certaines espèces exotiques envahissantes, comme le « Baies roses<sup>2</sup> » contribuent aussi à la production de miel, ce qui peut poser un dilemme de priorités.

En 2009, l'introduction de la « mouche bleue<sup>3</sup> », prédateur du « Raisin marron<sup>4</sup> », a ainsi révélé, par une perte de vitalité des ruches, l'utilité de cette plante pour le nourrissage des abeilles. La crise a amené à étudier la disponibilité de nouveaux sites favorables en forêt, à favoriser les espèces indigènes à potentiel mellifère et à accorder aux apiculteurs de nouvelles concessions.

Parmi les autres productions non ligneuses, on recense la cueillette des goyaviers<sup>5</sup>, le ramassage par les fleuristes des arums, des « Lianes la mariée<sup>6</sup> », etc.



*Rucher en forêt de Bébour*

<sup>1</sup> *Weinmannia tinctoria*

<sup>2</sup> *Schinus terebinthifolius*

<sup>3</sup> *Cibdela janthina*

<sup>4</sup> *Rubus alceifolius*

<sup>5</sup> *Psidium cattleianum*

<sup>6</sup> *Lycopodellia cernua*

### **2.1.12-L'artisanat du bois**

À la fin de l'année 2017, on recensait à La Réunion 825 entreprises artisanales dont l'activité principale relevait du secteur du bois, dans les métiers de la menuiserie, de la charpente et de l'ameublement. Ce recensement surévalue probablement l'importance réelle du strict travail du bois puisque les codes NAF /APE concernés incluent la menuiserie PVC, la pose de cuisines et la fabrication de meubles en d'autres matériaux.

Ces entreprises se répartissent pour environ 32% dans la fabrication de menuiseries et d'huisseries, 37% dans la pose et 31% dans l'ameublement. Elles représentent 1.640 actifs dont environ 800 salariés pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 70 à 80 M€. Le contingent de microentreprises à faible activité fausse manifestement à la baisse la vision statistique du secteur.

Quoi qu'il en soit, il s'agit en général de petites unités. Ce sont des sociétés individuelles pour 70% d'entre elles et les autres ont moins de 10 salariés (pour la plupart moins de 5).

Le secteur est en crise depuis longtemps. La stabilité du nombre d'entreprises masque un flux important de disparitions/créations et une diminution constante des effectifs, y compris dans l'accueil des apprentis.



L'approvisionnement en bois est essentiellement assuré par l'importation compte tenu d'une ressource locale limitée mais qui suscite toujours l'attention de la profession.

La Réunion s'enorgueillissait d'une ébénisterie traditionnelle, notamment avec le bois de tamarin dans son berceau historique de la Rivière-Saint-Louis. Cette activité a aujourd'hui quasiment disparu, faute d'adaptation ou faute de transmission (ou les deux). Pour le cryptoméria, l'accroissement de l'offre par rapport aux années 2000 a globalement trouvé ses nouveaux



marchés, mais sans la plus-value suffisante pour soutenir solidement la filière.

Plusieurs initiatives, comme le « cluster bois », ont été engagées pour susciter une dynamique solidaire entre les artisans. Elles peinent cependant à fédérer les bonnes volontés et à trouver le bon dimensionnement.

Des réformes sont également en cours dans le domaine de la formation pour rassembler et coordonner les moyens. L'apprentissage rencontre à la fois des problèmes de motivation de la part des jeunes dont certains ont été orientés par défaut dans ces métiers et des problèmes d'accueil par les chefs d'entreprise en mal de développement d'activité.

## 2.2 Les menaces sur les forêts réunionnaises

### 2.2.1-Les espèces exotiques envahissantes

L'expansion des espèces exotiques envahissantes est la principale cause de perte de biodiversité des petites îles océaniques. L'affaire n'est pas nouvelle puisque dès le XIXe siècle, l'ajonc d'Europe était signalé comme très envahissant à la plaine des Cafres. Au fil du temps, le nombre d'invasives n'a cependant cessé de s'accroître.

La plupart des plantes envahissantes sont des espèces très dynamiques qui profitent de l'absence de prédateurs naturels et de la lenteur de développement des plantes indigènes pour occuper l'espace, étouffer la végétation originelle ou empêcher son renouvellement. La question végétale est souvent prédominante compte tenu de la valeur unique des habitats naturels, notamment forestiers, à préserver à La Réunion et compte tenu de la discrétion relative de la faune terrestre locale.

Quant aux animaux, les intrus les plus connus pour les dommages qu'ils causent sont ceux qui s'attaquent aux populations de vertébrés endémiques : chats qui dévorent les pétrels de Barau dans leurs terriers, rats noirs qui attaquent les nichées de tuit-tuit, geckos exotiques qui consomment ou pourchassent leurs congénères locaux... Ces cas n'expriment cependant que la partie emblématique de la situation, car une profusion d'animaux plus modestes (mollusques, insectes, etc.) sont à l'origine de dégradations diverses, pour certaines bien connues et pour d'autres encore mal évaluées.

Dans son rapport officiel de 2017, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a baissé la note de conservation des Pitons, cirques et remparts de La Réunion. Elle a mis en garde les autorités réunionnaises contre un risque de déclassement du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, considérant que les invasions biologiques étaient insuffisamment combattues et maîtrisées.

Pourtant, dès 2008, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Parc National de La Réunion et le Conseil Régional avaient initié une démarche stratégique collégiale de lutte contre les invasives en réunissant au sein du **Groupe espèces invasives de La Réunion (GEIR)** l'ensemble des acteurs de l'environnement concernés.

## 2 Les constats ►

La démarche s'est poursuivie et renforcée. Dès juillet 2010, une doctrine, la **Stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion (SLEI)** a été formulée pour constituer un cadre de référence, toujours valide.

Celui-ci a ensuite été décliné par périodes successives de 4 ans en **Plans opérationnels de lutte contre les invasives (POLI)**.

Actuellement, les services de l'État au sein de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) ont en charge, à la demande des partenaires, d'animer la mise en œuvre globale du POLI. Ils s'appuient sur un Comité de pilotage technique (**COPIL POLI**) et coordonnent le réseau des acteurs opérationnels constitué par le GEIR.

Le Comité de pilotage rassemble 11 organismes institutionnels ou historiquement actifs dans ce domaine. En mars 2019, il s'agissait du CBNM, du CIRAD, de la DAAF, de la DEAL, du Département, de l'OFB, de l'ONF, du Parc national, de la Région, de la SREPEN et de l'Université. Il est à noter que la plupart sont également membres de la Commission régionale de la forêt et du bois.

À la même date, le GEIR réunissait en plus de ces 11 organismes, 28 autres acteurs de terrain. La composition du GEIR évolue constamment par l'adhésion de nouveaux membres impliqués dans la lutte contre les espèces invasives. Le GEIR dispose à La Réunion d'un site internet dédié ( <https://www.especesinvasives.re/> ).qui permet au public de s'informer et de participer.



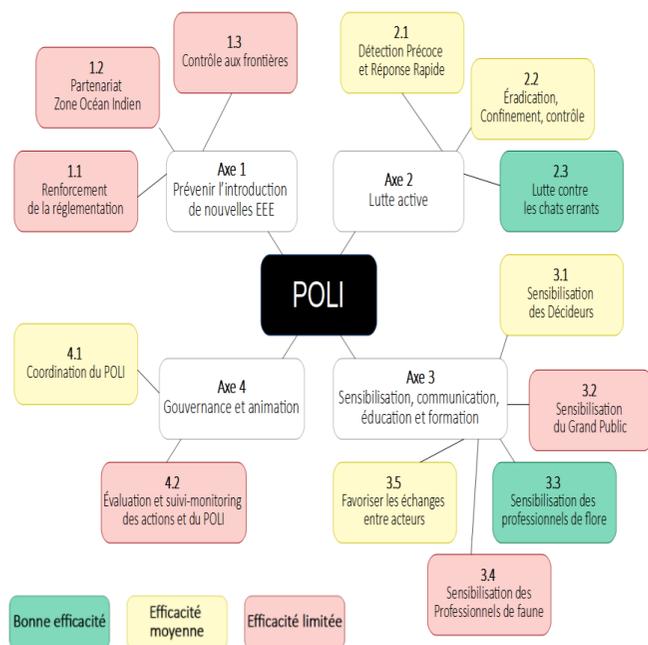
**Groupe Espèces Invasives de La Réunion**

Préservons notre patrimoine naturel



Après chaque période quadriennale, un bilan est dressé et sert de point de départ pour l'élaboration du nouveau Plan opérationnel.

En 2018, ce bilan s'est attaché à évaluer l'efficacité des actions précédemment menées. De ce point de vue,



il s'est sensiblement démarqué de la batterie d'indicateurs de réalisation que le POLI 2014-2017 prévoyait, considérant qu'un taux d'engagement des actions ne disait rien de leur succès.

Parmi les principales avancées constatées :

- une réglementation en progrès, mais pas aboutie et un contrôle partiel de son application,
- le renforcement du partenariat avec la Zone Océan Indien (ZOI),
- une amélioration sensible du système de Détection Précoce et Réponse Rapide (DPRR) pour la flore,
- de nombreuses actions concrètes de lutte sur le territoire et un effort de partage des méthodes
- des efforts de sensibilisation et de communication

Une somme de 5,6 millions € a été dépensée en 4 ans dans le cadre de budgets spécifiquement affectés, auxquels il faut ajouter la valeur des emplois de fonctionnaires et de contrats aidés concernés. Malgré tout, l'effort global est resté nettement en retrait par rapport aux 12 millions € initialement envisagés, d'une part à cause d'une diminution financière dans les programmes du Département réalisés par l'ONF, d'autre part en raison d'une insuffisance structurelle de mobilisation des acteurs associatifs pour consommer les fonds disponibles. Le bilan souligne notamment la nécessité de renforcer la qualité du pilotage et la coordination entre acteurs.

La synthèse complète de ce bilan figure aux pages 6 à 11 du POLI 2019-2022 (voir lien vers ce document page suivante).

## 2 Les constats ►

Aujourd'hui, le troisième **Programme opérationnel de lutte contre les invasives (POLI 2019-2022)** est engagé. Il prévoit d'amplifier la lutte en déployant 52 actions selon les 3 axes stratégiques + l'axe transversal de gouvernance

- 1°) prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes,
- 2°) lutter pour préserver les milieux naturels et les espèces prioritaires,
- 3°) échanger et innover pour améliorer l'action durablement,
- 4°) (*transversal*) gouverner et animer.

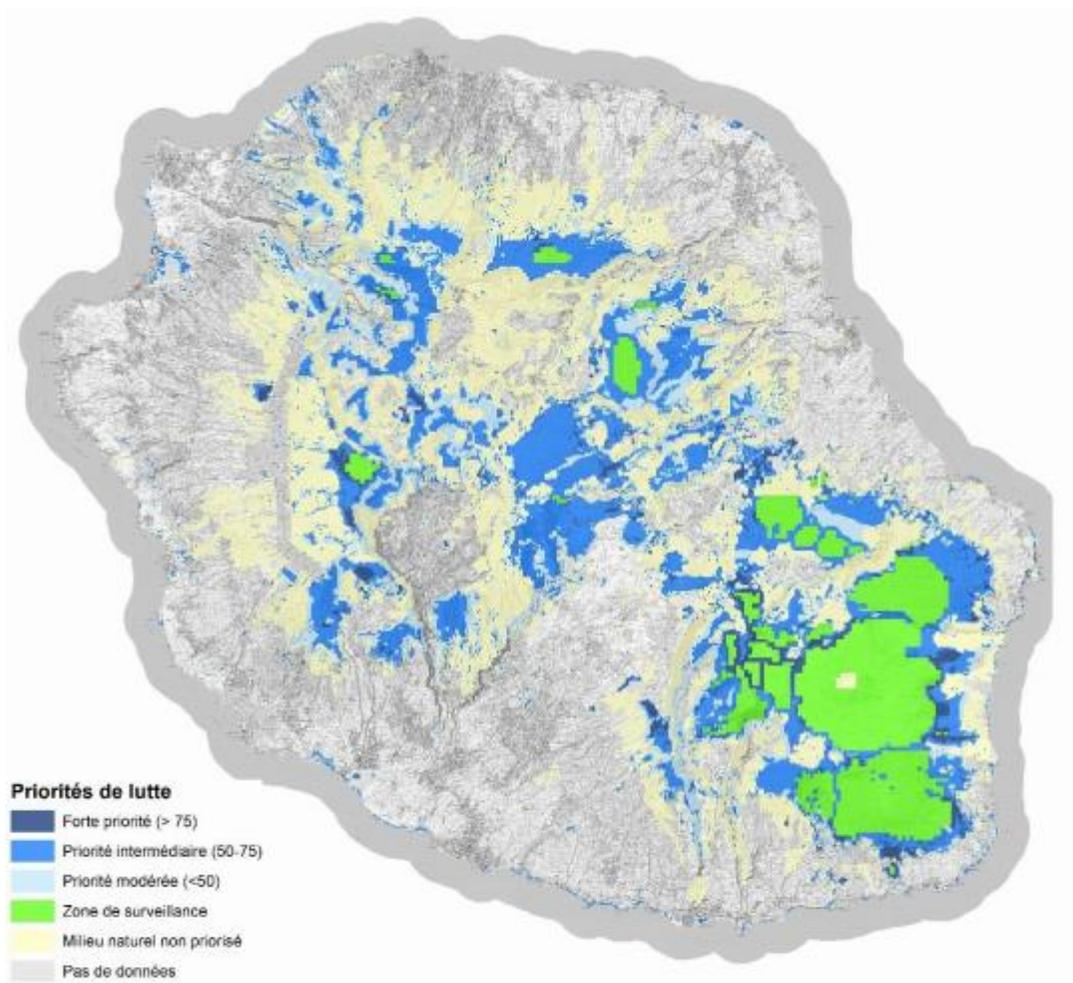
### PRÉVENIR

La meilleure façon de prévenir les risques d'invasion est d'empêcher l'introduction de nouvelles espèces et pour le moins d'éviter leur installation en

milieu naturel par une détection précoce et une élimination rapide. À cet effet, la prévention est

l'affaire de tous car la société est concernée bien au-delà des lisières de la forêt, dès les portes d'entrée de l'île, ports et aéroports. Des initiatives concertées, comme l'édition du guide des bonnes pratiques horticoles et paysagères, accompagnent l'évolution souhaitée du comportement des professionnels et des citoyens.





### Priorités d'actions de lutte

Groupement de travail sur la Priorisation Spatiale des actions de lutte.  
Sources: CBNM, Cirad, DEAL, Département Réunion, ONF, PnRun  
Contact: Elise Amy, ParcNational de La Réunion (elise.amy@reunion-parcnational.fr) ou  
Mathieu Rouget, CIRAD (mathieu.rouget@cirad.fr)

Version 1: Decembre 2019

### PRÉSERVER

Quant aux invasives déjà établies en milieu naturel, leur éradication n'est plus ni une fin en soi, ni un objectif réaliste. Les stratégies visent plutôt à relancer ou à soutenir les dynamiques de la végétation naturelle, dans le cadre de chantiers écologiques de longue haleine assidûment mesurés et évalués. L'importance des moyens financiers et humains nécessaires implique alors de bien convenir des espaces et des espèces à préserver en priorité.

### INNOVER

L'actualisation des connaissances, tant sur le comportement des espèces que sur les méthodes de lutte est essentielle pour continuer à gagner en efficacité. Elle s'inscrit dans une approche partenariale (scientifiques, gestionnaires, décideurs, usagers), internationale (d'autres îles tropicales connaissent les mêmes problématiques) et expérimentale (il faut tester les techniques de lutte dans les conditions spécifiques de La Réunion).

### **2.2.2-Les incendies de forêt**

La Réunion présente, au sens de l'Union Européenne, un risque moyen de feux de forêts. Cette classification rend cependant compte d'une réalité très contrastée. Par les conditions particulières de climat et de relief, certains massifs présentent un risque élevé, en particulier ceux situés à l'ouest de l'île et ceux situés en altitude.

Même ailleurs, la faible capacité de réserve en eau des sols, et les caractères de la végétation font qu'un épisode inhabituel de sécheresse peut rendre rapidement les forêts vulnérables à l'éclosion et à la propagation des incendies. La structure spécifique des humus et la présence de tunnels de lave facilitent de surcroît la diffusion du feu par le sol.



*Incendie de la forêt du Maïdo en 2010*

Les incendies de forêts peuvent ainsi ravager d'immenses surfaces en zone et période sensibles. Au cours des 65 dernières années, il y eut dix années où les surfaces détruites dépassèrent 500 ha, voire atteignirent 4.500 ha (en 1970), une proportion considérable à l'échelle des forêts réunionnaises.

L'Etat et les partenaires publics ont donc dès 2009 mis en place à titre volontaire un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI). Le premier PDPFCI, officialisé par l'arrêté préfectoral n°1359 du 5 mai 2009, a été prorogé par l'arrêté 1109 du 17 juin 2016.

## 2 Les constats ►

Un second PDPFCI, actuellement engagé dans les dernières phases d'approbation, est établi jusqu'en 2027.

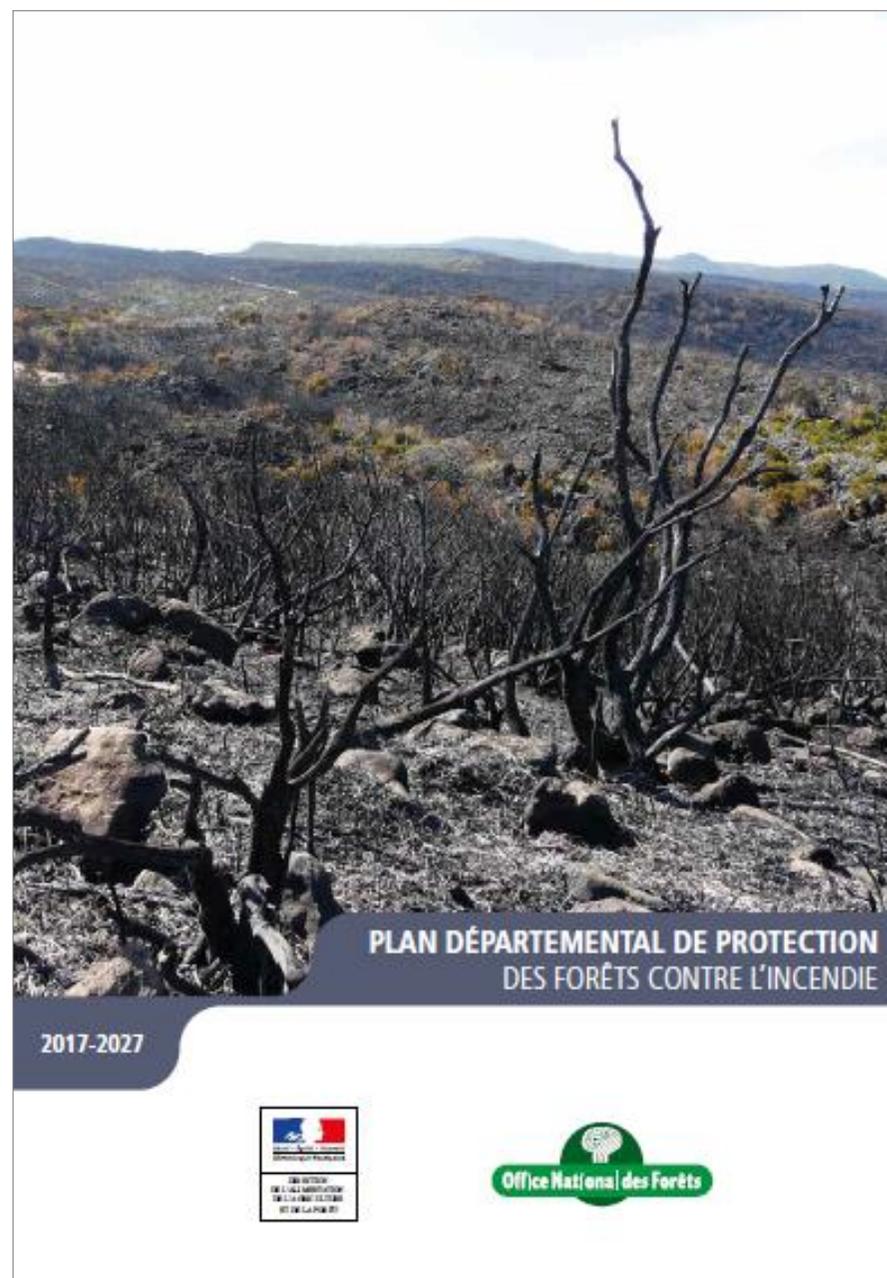
Plus ambitieux que le précédent, notamment à la suite des grands incendies de 2010 et 2011, ce plan vise à doter les massifs forestiers du juste équipement et à favoriser l'attaque aérienne des feux.

Il est décliné autour de 4 axes stratégiques :

- I- Connaître le risque et en informer les élus et le public
- II- Préparer le terrain pour la surveillance et la lutte
- III- Réduire la vulnérabilité
- IV- Organiser le dispositif prévento-curatif

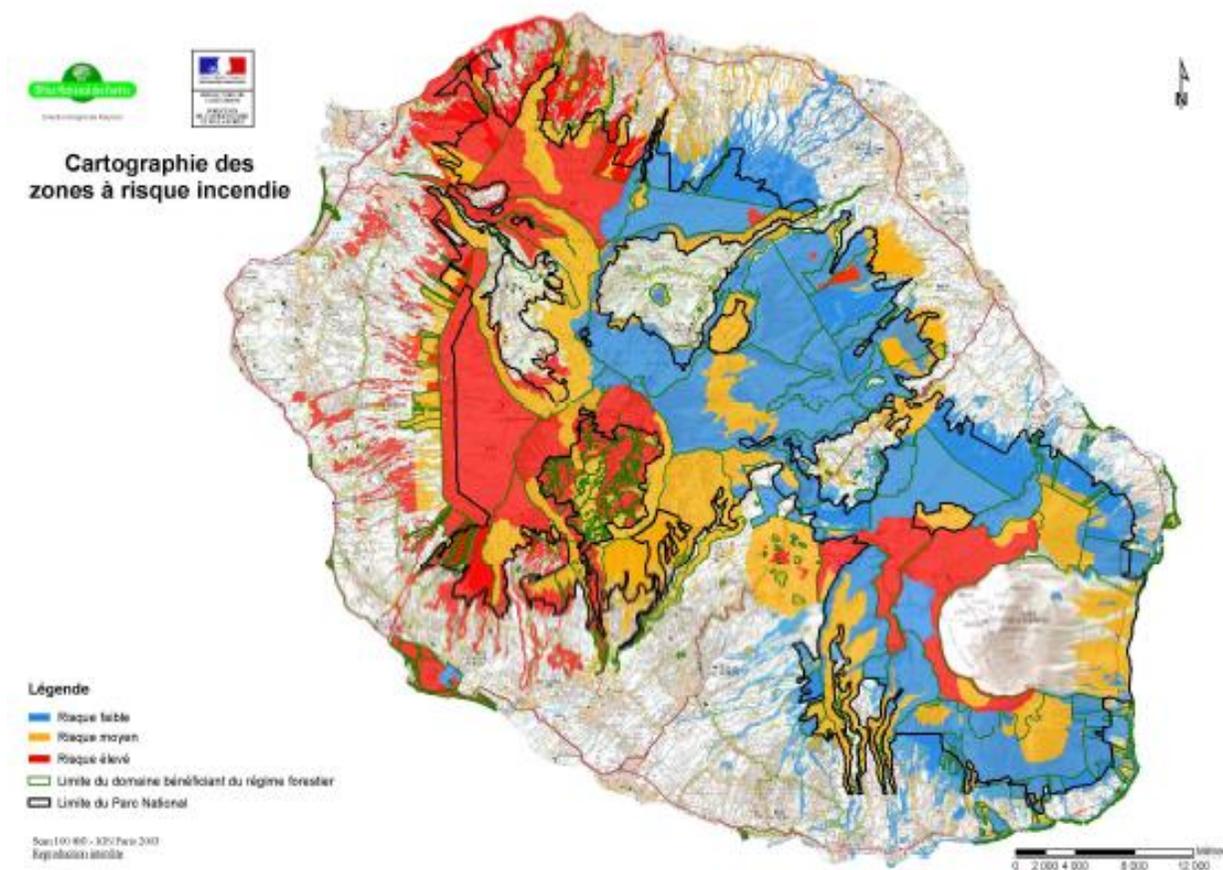
La réalisation ou la modernisation des équipements DFCI (fiche II-3-1) sera poursuivie en application des plans de massif (fiche II-2-1) élaborés pour chacun des huit secteurs forestiers les plus sensibles. Afin de préserver la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien du patrimoine mondial de l'UNESCO, les travaux seront modulés en fonction des enjeux et restreints en cœur de Parc national.

La lutte sera adaptée au contexte réunionnais avec notamment la volonté de pérenniser les moyens aériens par bombardier d'eau.



## 2 Les constats ►

La Commission régionale de la forêt et du bois sera bientôt amenée à formuler son avis sur le document final du PDPFCI, ce qui ouvrira la voie à une application officielle du plan et à la prise en compte des actions d'investissement au titre des fonds européens du prochain Programme de développement rural de La Réunion (PDRR).



Carte extraite du PDPFCI 2009-2016

### **2.2.3-Le changement climatique**

Comme n'importe quel autre territoire, La Réunion est concernée par le changement climatique à double titre :

- par les effets que cela provoquera localement,
- pour sa participation à l'effort planétaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Même si les prévisions régionales d'évolution climatique pour le Sud-Ouest de l'océan Indien restent peu documentées et donc encore imprécises, les tendances principales d'ici à la fin du 21e siècle sont, selon les rapports publiés par Météo France, assez bien affirmées :

- la hausse des températures moyennes, déjà constatée depuis cinquante ans, se poursuivra. Sur une petite île océanique, l'impact sera moindre que sur les continents mais l'augmentation devrait atteindre entre 1,7 et 2,6°C d'ici 2100 ;
- les contrastes saisonniers et géographiques du régime des pluies devraient s'accroître avec une sécheresse de l'hiver austral plus marquée (surtout sur les versants sous-le-vent) et une saison des pluies plus arrosée ;
- les alizés se renforceront ;
- les cyclones pourront évoluer à des latitudes plus australes et induire des précipitations plus élevées (on ne sait en revanche pas encore prévoir l'évolution de leur fréquence et de leur intensité).

Le changement climatique influera sur la structuration des forêts. Il forcera un mouvement d'adaptation générale de la végétation, avec des altérations brusques comme des évolutions lentes. Les mécanismes sont complexes, difficiles à prédire, car ils peuvent s'enclencher aussi bien au fil d'une variation moyenne qu'à l'occasion d'épisodes critiques. Certaines espèces régresseront, d'autres progresseront, avec de possibles interactions d'alliance ou de concurrence.

La forte diversité biologique des forêts réunionnaises est un atout pour l'adaptation au changement, car la proximité de milieux différents offre la possibilité de ressources et de refuges pour faire bouger les limites en douceur. Mais les situations de crise risquent de profiter surtout aux espèces dynamiques, ubiquistes et résistantes, des caractères souvent propres aux

exotiques envahissantes. Le changement climatique peut donc entraîner un appauvrissement et une banalisation des forêts auxquels il conviendra d'être vigilant. Il y aurait intérêt à cet égard de disposer d'un réseau de placettes permanentes destinées à suivre l'adaptation au changement climatique des différents écosystèmes, d'en analyser la stratégie et d'anticiper éventuellement les difficultés.

Pour parer et atténuer le changement climatique, la forêt est l'un des meilleurs agents de défense. Sur le plan local, elle rafraîchit l'atmosphère et retient l'eau. Sur le plan général, la biomasse, spécialement le bois, piège et stocke le dioxyde de carbone. Si le manteau forestier réunionnais est bien protégé par des règles strictes contre le défrichage et qu'il semble même s'accroître, la densification urbaine provoque la raréfaction des espaces végétaux en ville. Alors que la présence des « arbres de cour » donnait aux agglomérations l'allure d'oasis dans les champs de canne, cette image s'efface peu à peu.

Les activités humaines à La Réunion émettent annuellement 4,9 millions de tonnes de gaz à effet de serre (chiffres 2013 de CO<sub>2</sub> ou équivalent) dont 39% pour la production d'électricité et 35% pour les déplacements principalement routier et aérien, le reste pour des causes diverses.

Le décret n° 2017-530 du 12 avril 2017 relatif à la **programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion** fixe des objectifs de réduction de la consommation d'énergie fossile par un plus grand recours aux énergies renouvelables. Pour la production d'électricité, la part d'énergies renouvelables en substitution du charbon doit ainsi augmenter de 53% (soit 481 GWh) en 2023 par rapport à 2015. Pour les transports, la diminution de la consommation d'énergie vise 15% d'ici 2030 par rapport à 2014, couplée à une augmentation de 15% de l'usage des transports en commun.

### **2.2.4-Les menaces diverses (braconnage, divagation, épidémies, etc.)**



*Perroquet mascalari,  
espèce endémique de La Réunion éteinte  
vers 1800*

Si le perroquet mascalari pouvait encore parler, il témoignerait, au nom de toutes les espèces disparues, de ce qu'elles furent pourchassées sans mesure, dévorées par les animaux introduits, anéanties par des maladies inconnues ou privées de leur habitat vital. Il alerterait de la fragilité de la nature et de son caractère épuisable. Il préviendrait que ni la tradition, ni la modernité ne sont garantes en soi de la pérennité des ressources, qu'il faut savoir changer ses habitudes ou modérer ses ambitions pour maintenir les équilibres environnementaux et préserver la diversité biologique.

Le braconnage ne peut plus aujourd'hui être motivé par des nécessités de survie. Avec l'évolution sociale et aussi grâce à la création d'une brigade de surveillance spécialisée (la BNOI : brigade nature de l'océan Indien), il a sensiblement régressé mais subsiste.

Les braconniers recherchent encore surtout le tangué, un petit mammifère originaire de Madagascar dont le régime omnivore et la reproduction prolifique préservent l'espèce du risque d'extinction. Ils portent cependant un tort manifeste aux chasseurs réguliers en vidant les terriers avant l'ouverture de la chasse et aux propriétaires en saccageant les terrains. Ils accompagnent

souvent leur méfait principal d'autres comportements délétères : prélèvement d'écorces, d'orchidées, de choux-palmistes, de troncs de fougères arborescentes (le fanjan), abandon de déchets et de substances toxiques, piétinement et casse de la végétation.

La divagation des animaux autrefois domestiques crée également de sérieux dommages. Les chats et les rats sont les plus dangereux prédateurs d'une avifaune qui, ayant évolué pendant des siècles sur une île sans dangers, n'a pas développé de stratégies de protection. Les chats harets mettent par exemple en péril les populations de pétrels de Barau tandis que les rats noirs se sont avérés être la cause principale de la quasi-disparition des tuit-tuits. Sans les actuels programmes ciblés de contrôle des populations de prédateurs, l'extinction de ces oiseaux serait inéluctable. Tous les animaux indigènes sont ainsi potentiellement menacés par des introductions non maîtrisables, comme c'est le cas par exemple des geckos endémiques qui sont concurrencés ou dévorés par des congénères exotiques. On peut alors s'inquiéter d'éventuelles arrivées de « nouveaux animaux de compagnie », d'autant que la réglementation actuelle (arrêté préfectoral n° 05-126 /SG/DRCTCV du 19 janvier 2005) fixe une liste d'animaux interdits plutôt que de restreindre les importations à quelques espèces autorisées.

De l'époque du pâturage itinérant, il subsiste encore quelques troupes ensauvagées de chèvres (à Mafate) ou de bovins (à Mafate, au Volcan et dans les hauts de l'Ouest) mais aussi quelques troupeaux délibérément lâchés en forêt par des propriétaires sans scrupules (dans les hauts de l'Ouest) pour brouter les régénérations de tamarins. Un tel comportement oblige les forestiers à entretenir un réseau important de clôtures pour protéger les parcelles en renouvellement, au prix d'une dépense publique en centaines de milliers d'euros. De plus, les bovins propagent sous leurs sabots les semences de plantes exotiques envahissantes tels les ajoncs.

Des maladies épidémiques ou des proliférations de ravageurs, comme depuis quelques années les psylles sur les tamarins, peuvent également survenir et provoquer des dégâts temporaires, ou durables si les conditions de propagation persistent. La répétition de phénomènes météorologiques exacerbés dans le cadre du changement climatique, comme des périodes de sécheresse prolongées, favorise l'affaiblissement des végétaux et la recrudescence des épidémies et des proliférations

## 2.3 Synthèse : atouts, faiblesses, opportunités et menaces.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture forestière du territoire importante (≈ 50%)</li> <li>• Subsistance d’habitats originels à un niveau significatif (≈ 55.000 ha)</li> <li>• Habitats forestiers originaux et diversifiés avec un fort taux d’endémisme</li> <li>• Rôle essentiel pour le fonctionnement climatique local et pour le climat global</li> <li>• Rôle essentiel pour le maintien des sols contre une érosion très active</li> <li>• Rôle essentiel pour la rétention de l’eau et la recharge des nappes phréatiques</li> <li>• Paysages spectaculaires, ambiances forestières dépayssantes</li> <li>• Prédominance d’une forêt publique accessible et gérée</li> <li>• Acteurs publics (Département, Parc, ONF...) expérimentés et très impliqués</li> <li>• Présence de gisements en bois-énergie potentiellement exploitables</li> <li>• Qualité exceptionnelle du tamarin comme bois d’ameublement</li> <li>• Caractérisation des bonnes qualités technologiques du cryptoméria</li> <li>• Attachement des Réunionnais à leurs forêts</li> <li>• Existence d’un important réseau entretenu de sentiers et de sites d’accueil en forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation très inégale en surface des différents types d’habitats originels</li> <li>• Méconnaissance des effets locaux potentiels du changement climatique</li> <li>• Méconnaissance sévère de la forêt privée</li> <li>• Absence de structure de développement et d’accompagnement de la forêt privée</li> <li>• Histoire sylvicole (protection comme production) courte (&lt; 60 ans)</li> <li>• Techniques sylvicoles spécifiques à mettre au point pour de faibles surfaces</li> <li>• Secteurs actuels de production peu étendus et dispersés</li> <li>• Production locale de bois très limitée (+ de 95% du bois importé)</li> <li>• Déclin de la filière-bois artisanale traditionnelle</li> <li>• Difficulté à quantifier précisément la ressource en bois-énergie mobilisable</li> <li>• Absence de processus de classement pour le marquage CE du cryptoméria</li> <li>• Déséquilibre des classes d’âge dans les peuplements de cryptoméria et de tamarin</li> <li>• Professionnels d’exploitation forestière très peu nombreux avec équipement réduit</li> <li>• Insuffisance et irrégularité de l’approvisionnement en bois brut de la scierie</li> <li>• Absence actuelle d’essence alternative pour remplacer les peuplements d’acacia</li> <li>• Rémunération actuelle faible à négative du bois sur pied</li> <li>• Manque de continuité des itinéraires de randonnée (espace rural et forêt privée)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance internationale avec le Parc national et le label UNESCO</li> <li>• Arsenal stratégique et opérationnel pour l’environnement déjà bien développé</li> <li>• Importance touristique et économique de l’accueil en forêt</li> <li>• Demande en bois-énergie pour la conversion des centrales thermiques</li> <li>• Existence de friches sans vocation agricole</li> <li>• Créativité et innovation de la filière artisanale du bois</li> <li>• Éligibilité budgétaire au Programme de développement rural et aux fonds européens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion et développement d’espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Sensibilité saisonnière aux incendies de forêt</li> <li>• Persistance d’un braconnage diffus</li> <li>• Divagation des bovins destructrice des jeunes arbres</li> <li>• Épisodes climatiques extrêmes pouvant favoriser des dépérissements</li> <li>• Trous de production du cryptoméria et du tamarin</li> <li>• Fragilité financière des entreprises d’exploitation et de transformation du bois local</li> <li>• Incertitude sur le prix accordé au bois par la Commission de régulation de l’énergie</li> <li>• Contraintes budgétaires de l’Etat et des Collectivités</li> </ul>

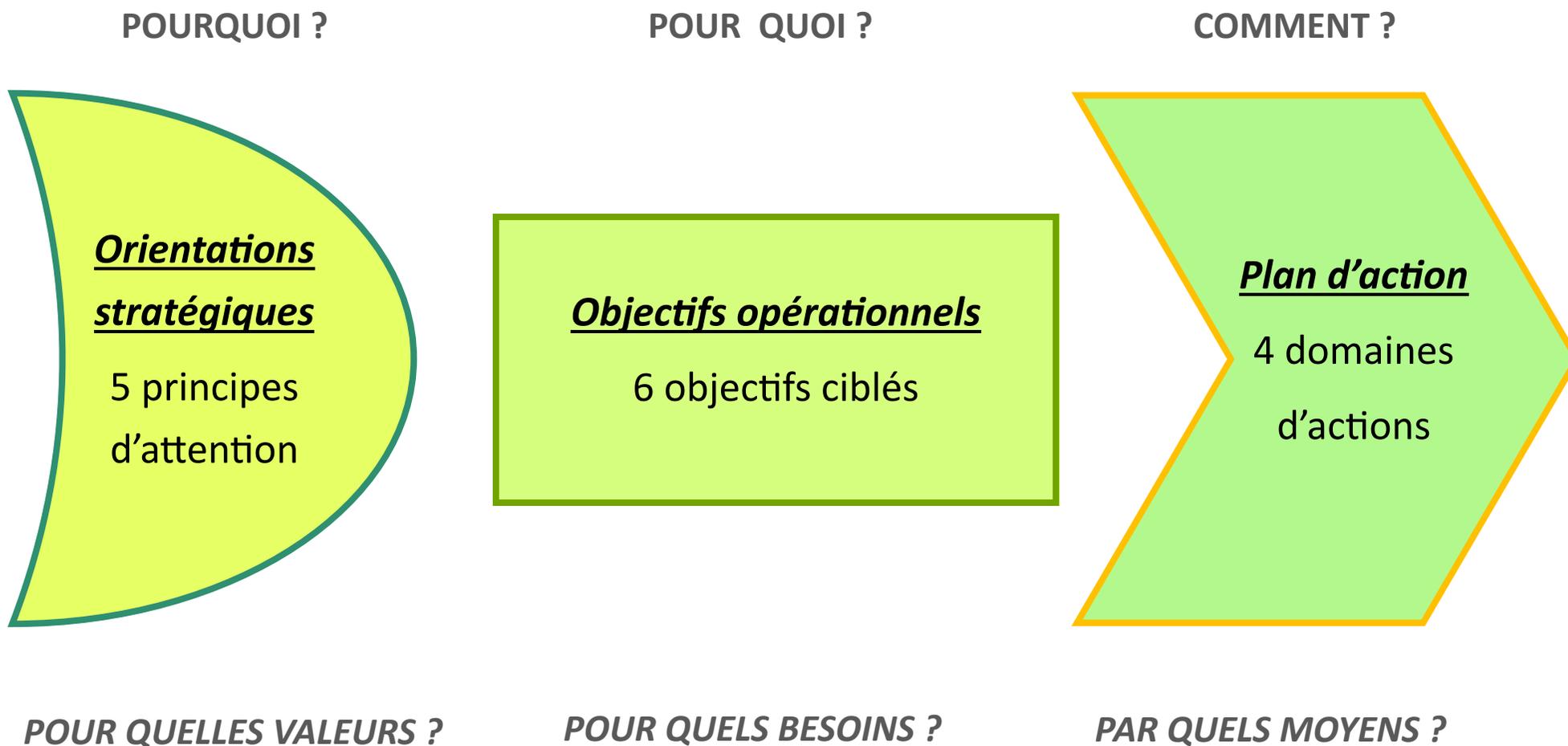
3

# Les orientations



*Sucrerie et centrale thermo-électrique de Bois-rouge.*

### 3.1 Réaliser le PRFB : l'articulation stratégique



Le Programme régional de la forêt et du bois s'articule autour de 3 niveaux stratégiques :

1) Tout d'abord un niveau de valeurs, de principes ordonnés qui donnent du sens, qui visent à inspirer sur le long terme, bien au-delà des dix années du PRFB, une attention partagée par tous et qui inscrivent la démarche dans la continuité des politiques antérieures et dans le prolongement des engagements nationaux. Ce niveau d'orientations stratégiques répond à la question « *Pourquoi ?* ». Pour chaque objectif, pour chaque action mise en œuvre dans le cadre du PRFB, il faudra s'assurer de bien respecter ces **5 principes d'attention** dans leur ordre d'importance.

2) Ensuite les thématiques identifiées comme actuellement problématiques et nécessitant une mobilisation collective des acteurs pour être raisonnablement résolues dès que possible au cours des dix ans du PRFB. Leur niveau stratégique opérationnel répond à la question « *Pour quoi ?* » (en 2 mots).

De manière assumée, alors que les ORF embrassaient tous les aspects de la forêt et du bois, les **6 objectifs ciblés** du PRFB ne portent que sur le volet économique de la filière-bois qui correspond aux principes d'attention 4 et 5. Puisqu'il existe déjà d'autres stratégies de référence concernant la biodiversité, le tourisme, etc., le PRFB s'y conformera sans les redire, ni les contredire, dans le respect d'un précepte de subordination.

3) Enfin le troisième niveau est celui de l'action et répond à la question « *Comment ?* ». Il comporte une dizaine de propositions à mettre en œuvre, réparties en **4 domaines d'actions**. Les actions, pour la plupart, contribuent souvent à atteindre conjointement plusieurs objectifs ciblés.

### POURQUOI ?

- 1) Maintenir la couverture forestière
- 2) Préserver les richesses naturelles
- 3) Renforcer l'attrait de fréquentation
- 4) Valoriser le potentiel économique
- 5) Développer les talents régionaux

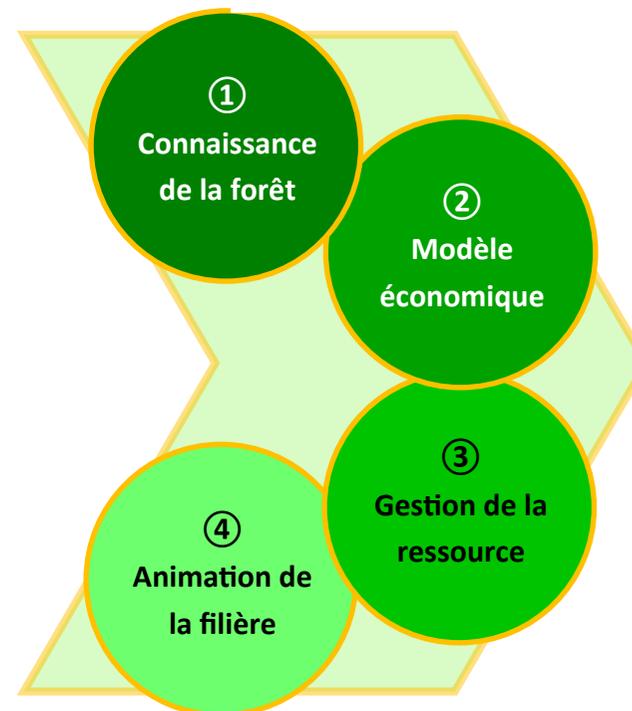
*Principes d'attention*

### POUR QUOI ?

- Bois d'oeuvre
- Bois-énergie
- Forêt privée
- Prix produits et services
- Reconnaissance des filières
- Formation

*Objectifs ciblés*

### COMMENT ?

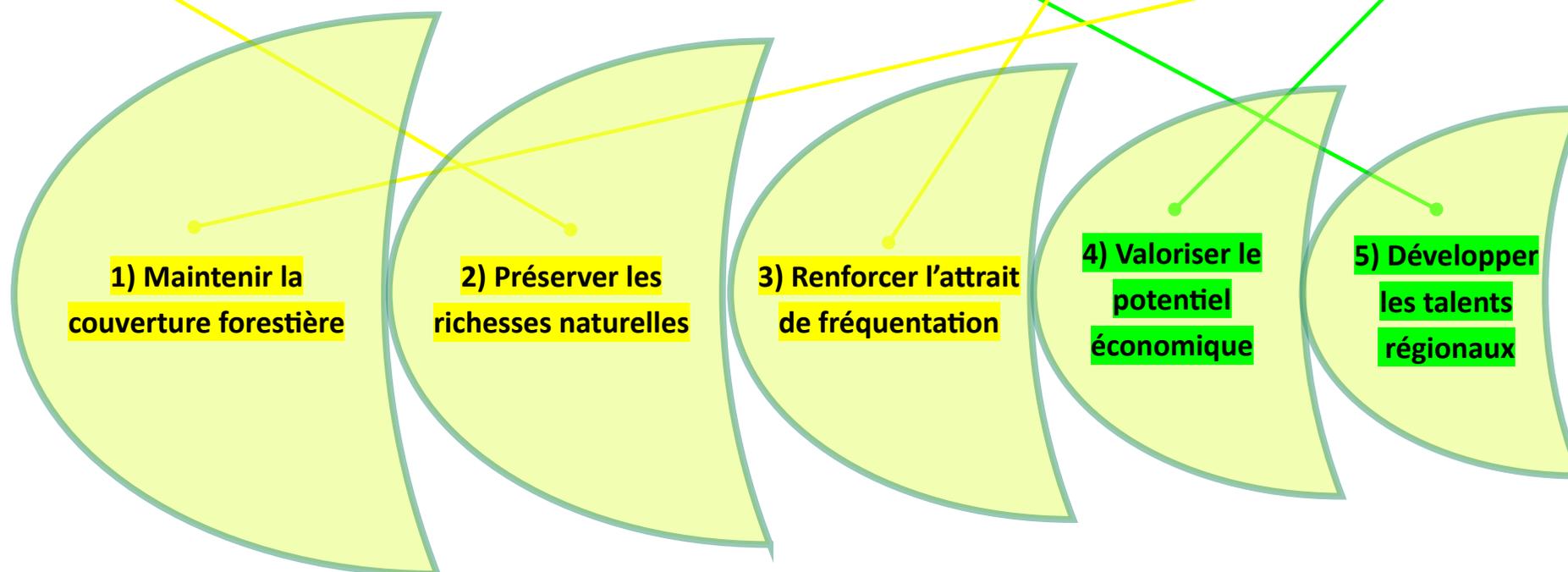


*Domaines d'actions*

### 3.2 Les principes d'attention

Toute stratégie est guidée par des **valeurs**, valeurs qui découlent d'une réalité, d'une histoire et d'une éthique. Afin de partager durablement ces valeurs, il importe de les énoncer et de les ordonner clairement, de dire quels **principes d'attention** régissent le choix des projets et la manière de les réaliser.

Si l'objectif final est de permettre l'épanouissement des talents et la création de valeur ajoutée au bénéfice de l'ensemble de la société,, encore faut-il que ce développement puisse s'appuyer sur des potentialités économiques viables, dans un contexte qui entretient l'attractivité du territoire, qui préserve les richesses naturelles et où la stabilité même de la terre est protégée par la couverture forestière.



À La Réunion, où l'intensité des forces du ciel incite à la prudence et à l'humilité, le maintien d'une importante couverture forestière est indispensable pour réguler le cycle de l'eau et limiter l'érosion (priorité n°1). Cette réalité physique de la forêt est indissociable de sa qualité, partout où elle est encore remarquable parce que c'est la garantie d'un fonctionnement optimal de l'écosystème et parce que les Réunionnais portent la responsabilité universelle de préserver un bien unique (priorité n°2). Ils disposent ainsi d'un atout formidable pour se ressourcer eux-mêmes et pour attirer des visiteurs du monde entier (priorité n°3). Ce que la forêt, au-delà du respect de ces trois premières priorités, peut procurer comme biens durables, notamment le bois, mérite d'être mobilisé dans un schéma économique équilibré (priorité n°4) pour soutenir l'activité régionale des entreprises et promouvoir les réalisations réunionnaises (priorité n°5).

L'affirmation des 5 principes d'attention et de leur ordre de priorité est d'autant plus nécessaire que le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) s'attache plus spécialement à ce qui relève du champ économique de la production, en particulier à l'exploitation et à la transformation du bois, conformément à la commande nationale. Si le programme d'actions du PRFB porte donc essentiellement sur les deux derniers principes d'attention (n°4 et n°5), ceux-ci n'en demeurent pas moins subsidiaires des 3 précédents, qui bénéficient déjà d'autres outils stratégiques auxquels le PRFB peut renvoyer dans le cadre d'une vision globale des enjeux forestiers.

## **Principe d'attention n°1**

### **Maintenir la couverture forestière**

La forêt participe activement au cycle géologique et météorologique de l'eau.

Elle amortit l'impact de la pluie sur le sol et, agissant comme une éponge, ralentit les écoulements. De ce fait, elle limite l'érosion, réduit la violence des crues et facilite la pénétration de l'eau vers les nappes souterraines. Sachant à La Réunion l'intensité des précipitations de type cyclonique, la raideur des pentes, la vulnérabilité érosive des terrains de surface et la faible capacité de réserve des nappes phréatiques, cette propriété universelle de la forêt est ici d'autant plus appréciable. De plus, l'écosystème forestier, en limitant les apports terrigènes dans l'océan après les fortes pluies, interagit avec l'écosystème marin littoral et le protège.

Parce que les arbres sont des êtres vivants, la forêt respire et transpire. Elle renvoie dans l'atmosphère des volumes importants de vapeur d'eau, qui rafraichissent l'air et se condensent souvent en nuages. Elle prolonge ainsi les bénéfices des apports humides de l'océan et tempère les ardeurs du climat tropical.

Pour l'ensemble de l'île, la forêt est un facteur de stabilité pour les sols, de qualité pour l'eau, de modération pour le climat et de protection pour la mer. Le maintien d'une importante couverture forestière constitue donc la première des priorités.

Ce principe avait retenu, dès le début du XIXe siècle, l'attention inquiète des autorités, qui avaient promis des peines sévères contre les défrichements. En l'absence d'agents chargés de la surveillance, les règlements étaient cependant restés sans effet jusqu'à ce que le Conseil général édicte le « Code des Eaux et Forêts de la colonie du 25 février 1874 », institue un service forestier et entreprenne la restauration de terrains déboisés.

L'intention de préserver la forêt fut même renforcée avec l'adoption de la loi n°77-618 du 16 juin 1977 relative aux bois et forêts du département de La Réunion qui fixa le maintien de la forêt en principe premier. Ici, à la différence des autres départements où le défrichement est soumis à autorisation, c'est l'interdiction générale de défricher qui prévaut (article L.374-1 du Code forestier). Les situations d'exception où un défrichement peut être quand même permis relèvent de dérogations (et non d'autorisations). Plus qu'une question de vocabulaire, c'est bien d'une hiérarchie de valeurs dont il s'agit.

La fonction générale de protection dépend peu de la nature des peuplements forestiers. Que l'on soit en présence de formations primaires, buissonnantes ou exotiques, le rôle de "couverture" est toujours assuré. Le code Forestier a d'ailleurs bien pris soin de le souligner, pour éviter que l'on détruise la forêt au motif qu'il ne s'agirait pas de grands arbres indigènes, en précisant : « Les dispositions du présent chapitre [*Défrichements*] s'appliquent également aux terrains portant des végétations éricoïdes semi-arborescentes ou des formations ligneuses secondaires » (article L.374-7 du Code forestier).

Le maintien général de la couverture forestière reste cependant compatible avec l'exploitation forestière et la coupe des arbres, pourvu qu'on se trouve en dehors des secteurs de forêt naturelle et que la mise à nu éventuelle du sol soit limitée dans le temps (en dehors de la saison cyclonique) et l'espace. Il est également possible de s'interroger sur l'évolution marginale des friches récentes de broussailles exotiques : est-il opportun de poursuivre le retour à la forêt ou de revenir à une vocation agricole ?



## **Principe d'attention n°2**

### **Préserver les richesses naturelles**

La biodiversité de La Réunion est unique. Elle est exceptionnelle par l'abondance des espèces endémiques, par la mosaïque des paysages, par l'étendue des habitats originels. Ce qui fait la qualité du patrimoine naturel de La Réunion est cependant fragile, soumis à de nombreuses menaces. Préserver la nature réunionnaise dans sa richesse et sa singularité est une exigence essentielle !

La forêt est le principal espace terrestre de nature à La Réunion. De nombreuses actions sont déployées en forêt en faveur de la biodiversité et doivent continuer à l'être. Le Programme régional de la forêt et du bois n'a pour cela pas vocation à se substituer à la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) ni à ses déclinaisons opérationnelles (lutte contre les espèces invasives et conservation de la flore et des habitats). Le PRFB y renvoie directement pour tout ce qui concerne les orientations générales de biodiversité et les programmes spécifiques de conservation.

L'enjeu de biodiversité doit néanmoins être intégré dans l'ensemble du PRFB (action 3.2.1 de la SRB) et cette intégration analysée dans l'évaluation environnementale (EES). Ainsi, tous les projets qui découleront de l'application du PRFB devront s'assurer des effets positifs sur la biodiversité (action 3.2.2 de la SRB). Pour le respect de cette exigence, le Parc national de La Réunion sur son territoire de compétence et l'Agence régionale de la biodiversité, dont la création est en chantier, pourront apporter leur expertise. La Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) pourra aussi judicieusement émettre des suggestions lors de la prochaine révision de la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité, l'actuelle s'achevant en 2020.

Dans les espaces qui bénéficient d'un classement et d'une protection au titre de la conservation de la nature, comme le cœur naturel du Parc national ou les espaces naturels sensibles (ENS), ce sont déjà les règles de gestion pour la conservation de la

### 3 Les orientations ►

nature qui s'appliquent et prévalent sur toute autre. Comme cela avait été énoncé en 2002 dans les ORF, la fonction de production des forêts reste cantonnée hors des zones naturelles remarquables.

Dans les espaces périphériques, en grande partie couverts de formations secondaires, où se situent les forêts de production actuelles et potentielles, la règle sera de se comporter avec discernement dans le sens de l'état de conservation général. Il y aura plus d'attention à porter au statut de conservation qui mesure la vulnérabilité des espèces ou des habitats menacés qu'au statut d'endémisme qui n'est pas une référence absolue. On préservera de toutes ses forces quelques pieds de tanguin pays dans les reliques de forêt sèche mais on ne s'émouvra pas de la coupe d'un branle vert ou d'un tamarin dont l'avenir de l'espèce ou de l'habitat ne sont pas en péril. On cherchera à favoriser dans les forêts de production des espèces d'accompagnement indigènes plutôt que des espèces exotiques envahissantes, mais on ne se scandalisera pas de quelques dégâts lors des exploitations.

La sauvegarde de la biodiversité est l'affaire de tous. Elle invite à l'écoresponsabilité de ceux qui possèdent, exploitent et fréquentent la forêt. Cela passe notamment par la proclamation d'une stratégie de gestion des déchets dans les espaces forestiers en définissant les objectifs, les règles, les moyens affectés et la manière dont elle s'inscrit dans la gestion globale des déchets. La transmission de l'écoresponsabilité aux citoyens doit en particulier être portée par les intervenants touristiques qui ont une responsabilité d'exemplarité.



Floraison d'*Heterochaenia  
rivalsii*

## **Principe d'attention n°3**

### **Renforcer l'attrait de fréquentation**

La forêt réunionnaise éblouit les yeux et ravit les cœurs, des habitants comme des curieux du monde entier. Grâce aux aménagements, chacun peut la parcourir et la découvrir, chacun peut s'y détendre avec bonheur.

La forêt est pourvoyeuse d'aménités. C'est un atout majeur à défendre, aussi important pour le bien-être des Réunionnais que pour l'attrait des touristes. Le thème est essentiel pour La Réunion. Il fonde une grande partie de son économie, de sa réputation et de sa vitalité sociale.

S'agissant du développement touristique, la CRFB a délibérément fait le choix, comme pour la valeur naturelle patrimoniale de renvoyer le PRFB directement aux stratégies touristiques spécifiques.

Une attention particulière a cependant été signalée pour qu'on garantisse la continuité d'ouverture et d'entretien des itinéraires de randonnée notamment sur les tronçons hors du domaine forestier public et pour qu'on améliore la desserte des espaces naturels et forestiers par les transports collectifs.



A bicyclette en forêt  
de l'Etang-Salé

## **Principe d'attention n°4**

### **Valoriser le potentiel économique**

Dans un monde où il faut être de plus en plus attentif à la rareté des ressources et à l'impact d'une mobilité excessive des marchandises, tout ce qui peut être produit localement dans des conditions respectueuses des équilibres et des priorités naturelles doit être privilégié. Tout autant, voire plus, que la création d'espaces protégés, ce sont les conditions de production qui seront déterminantes pour l'avenir de la nature et pour la qualité de vie des humains.

La production forestière à La Réunion ne se fera pas aux dépens des premiers principes d'attention (1 à 3) et se limitera aux zones déjà cultivées, aux friches secondaires, aux espaces en déshérence. Un effort d'accroissement pourrait néanmoins représenter quelques milliers d'hectares supplémentaires.

Même si on ne peut pas fournir tout le bois dont la population réunionnaise aurait besoin, ce qui pourra limiter les importations et créer de la valeur ajoutée est bienvenu. Encore faut-il que ce qui sera produit soit considéré à sa juste valeur pour rendre l'échange confiant et pérenne. Pour promouvoir une production, il faut donc s'assurer d'une capacité de réalisation atteignable à la fois par la disponibilité de la ressource et par la correcte rémunération de chaque maillon. L'optimisation du potentiel économique implique aussi d'organiser l'aménagement du territoire et les schémas logistiques.



## **Principe d'attention n°5**

### **Développer les talents régionaux**

Le PRFB a pour ambition de favoriser le renforcement de l'activité et de l'emploi dans le secteur de la forêt et du bois. Il faut pour cela que les entreprises puissent consolider leurs positions en se projetant vers leur avenir avec assurance.

Sur un marché nécessairement ouvert, puisqu'il faut approvisionner l'île en matières qui ne sont pas suffisamment disponibles localement, la concurrence est d'autant plus rude que les coûts logistiques, les coûts d'échelle et les coûts d'emploi sont beaucoup plus élevés que la moyenne mondiale. Dans un tel contexte, seules les stratégies d'excellence et de différenciation peuvent fonctionner.

S'agissant des prestations non délocalisables, essentiellement dans le secteur du bâtiment, la qualité, l'adaptation climatique et la performance environnementale doivent primer afin de garantir la durabilité des réalisations.

Pour les productions soumises à concurrence, sciages ou objets finis, qui représentent des volumes modestes, seule la singularité, la typicité peuvent marquer la différence, en plus de la qualité, pour se démarquer autrement que par le prix des biens importés, et s'imposer sur des créneaux de niche pour la demande intérieure comme pour l'exportation.

Dans les deux cas, les talents originaux et authentiques, appliqués et persévérants sont à susciter et à soutenir.



### 3.3 Les objectifs ciblés

Comme les stratégies pour la biodiversité, pour l'accueil touristique sont portées désormais par des institutions qui en ont la responsabilité dans le cadre de programmes dédiés, comme la prééminence de ces stratégies a été réaffirmée par le PRFB qui s'y réfère, il n'est plus indiqué de décliner de manière exhaustive en orientations tous les champs thématiques liés à la forêt comme cela était encore nécessaire en 2002 avec les Orientations régionales forestières.

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et de meilleure lisibilité, il semble plus judicieux pour le PRFB de cibler les objectifs principaux sur lesquels porteront en priorité les efforts de l'Etat, des collectivités et de l'ensemble des acteurs dans les domaines propres à la filière forêt et bois.

Le choix de ces objectifs, qui sont eux-mêmes en partie interdépendants et qui ont une valeur d'intégration, vise à reconnaître et à traiter le noyau d'un ensemble de problématiques, à trouver le rouage ou la clé qui ouvrira les meilleurs espaces de progrès.

### **3.3.1-Le bois d'oeuvre**

*Quelle que soit l'essence, les forêts ne peuvent fournir que ce qu'on les a préparées à produire. Cela dépend de la surface et de l'âge des peuplements, de la vigueur et de la forme des arbres.*

*Parce que les plantations de cryptoméridia ont cessé depuis trente ans et parce que les tamarins régénérés depuis la départementalisation n'ont pas encore atteint leur pleine maturité, on sait qu'il y aura des "trous de production" à La Réunion.*

*Les industriels et les artisans expriment déjà des déceptions quant à l'approvisionnement en bois d'oeuvre.*

*Or il faut s'accorder sur un rythme de récolte et de régénération, pour anticiper au mieux l'impact des trous de production.*

#### **Objectif bois d'oeuvre**

Redonner à la filière de production, d'exploitation et de transformation du bois d'oeuvre local les éléments d'équilibre nécessaires à sa viabilité économique en s'appuyant sur un diagnostic objectif des flux, des coûts, des prix et des choix techniques et commerciaux et en redéfinissant au travers d'un contrat de filière les rôles et les engagements de chaque partie prenante.

*Il faut surtout considérer la réalité, en quantité comme en qualité, de ce que la forêt produit et chercher à valoriser l'ensemble des produits de manière équilibrée pour que chaque acteur soit rémunéré décemment.*

*Le sciage et la transformation de bois bruts ou semi-bruts importés pourront si nécessaire permettre de soutenir l'outil industriel en complément de la ressource locale.*

### **3.3.2-Le bois-énergie**

*L'usage du bois de chauffe à La Réunion n'a pas attendu les programmations pluriannuelles de l'énergie. Si l'acacia est aussi abondant, c'est qu'il servait de combustible pour la distillation de l'essence de géranium.*

*La ressource présente doit désormais être recensée selon une visée opérationnelle.*

*Qui sont les propriétaires et quels sont les moyens nécessaires pour passer d'une ressource*

*potentielle à une ressource disponible ?*

*Le peu de références de chantiers laisse d'importantes marges d'incertitude sur*

*l'établissement des coûts réels de mobilisation, qui dépendront aussi de l'organisation logistique déployée et des améliorations structurantes apportées au réseau de routes et de pistes.*

*On sait néanmoins que le bois-énergie induira un surcoût par rapport au charbon ou la bagasse : jusqu'à quel niveau de prix la Commission de régulation de l'énergie validera-t-elle l'achat de la matière avec un*

*effet significatif d'activation d'une filière de développement ?*

#### Objectif bois-énergie

Construire une filière locale de bois-énergie en conférant aux espèces exotiques (principalement l'acacia) une valeur marchande pour approvisionner les centrales thermo-électriques. Accroître les volumes récoltés en structurant l'organisation de la forêt privée, en améliorant la desserte des parcelles et en aidant les entreprises d'exploitation à moderniser leurs matériels.

### **3.3.3-La forêt privée**

*La propriété forestière privée est diverse, probablement aussi diverse que les forêts publiques, mais elle est méconnue, peu organisée et peu accompagnée.*

*Elle abrite des pans entiers d'habitats naturels remarquables qui méritent une extrême attention conservatoire. Elle s'étend surtout sur la couronne du cœur de l'île en des formations boisées d'espèces exotiques qui représentent un potentiel de production inexploité.*

*Pour affecter les bons objectifs aux bonnes parcelles et pour entreprendre un programme de gestion, encore faut-il que les propriétaires disposent de*

*cartographies descriptives détaillées, puissent faire appel à des techniciens avisés et ne soient pas entravés par des réglementations qui considèrent la forêt de manière indifférenciée.*

*Les Orientations régionales forestières (ORF) de 2002 avaient déjà identifié le sujet mais à vouloir restreindre les critères d'éligibilité des projets de développement, l'ambition pour la forêt*

*privée était restée lettre morte !*

*Il se trouve aujourd'hui que les besoins en bois-énergie ouvrent des perspectives susceptibles de déclencher une nouvelle dynamique.*

#### **Objectif forêt privée**

Connaître et développer le potentiel forestier privé en procurant aux propriétaires les moyens fondamentaux de la gestion forestière.

Rattraper les retards par rapport à la métropole de description des forêts, de fonctionnement institutionnel et d'établissement des plans de gestion.

### **3.3.4-Le prix des produits et des services**

*L'étroitesse du marché local, la faiblesse de la concurrence et l'historique d'organisation de la filière forêt-bois ont engendré certaines impasses économiques dont il est urgent de sortir par le haut.*

*L'éventail des prix d'achat fournisseur souffre ainsi de distorsion. Les grumes de tamarin de second choix se vendent par exemple plus cher que celles de premier choix. Quant au prix des copeaux de cryptoméria pour les litières d'élevage, il ne couvre pas les coûts d'exploitation des bois.*

*Ce qu'un grand établissement comme l'Office national des forêts peut temporairement supporter, aucun propriétaire privé ne pourrait l'admettre.*

*Dans la mesure où la demande globale en produits est bien supérieure à tout ce que la forêt pourrait fournir, il vaut mieux aborder le modèle économique par l'offre. La démarche raisonnable serait donc de*

*maximiser l'offre dans les limites de la gestion durable, et de cibler les fabrications qui valorisent au mieux l'ensemble des qualités de bois mobilisées. Si le cryptoméria doit viser en choix 1 des produits à forte valeur ajoutée, la valorisation du*

*choix 2 (poteaux, etc.) est tout aussi indispensable, moyennant des investissements modérés.*

*Face à la concurrence internationale, il est préférable de jouer la carte de la différenciation et de la spécificité.*

#### **Objectif prix des produits et des services**

Rémunérer au juste prix les biens et les services de chacun des intervenants de la filière forêt et bois par un rééquilibrage des modèles économiques, une sélection des créneaux de production les plus profitables à tous et un soutien raisonné de la puissance publique.

### **3.3.5-La reconnaissance des filières**

*Autant l'ensemble des professionnels se reconnaissent dans un lien général à la forêt et au bois, autant ils considèrent qu'il ne faut pas tout amalgamer et qu'il faut donner à chaque segment d'activité une place et une identité qui lui sont propres.*

*Le souhait vaut par exemple pour les producteurs de vanille, pour les apiculteurs, pour les propriétaires-exploitants forestiers qui espèrent la définition d'une foresterie et d'une agro-foresterie spécifiques*

*à La Réunion ainsi qu'une reconnaissance précise de leur profession au sein du monde agricole.*

*L'observation vaut aussi pour les artisans du bois qui estiment que des métiers aussi différents que l'ébénisterie et la menuiserie du bâtiment doivent être organisés et fédérés séparément si l'on veut en exprimer au mieux le*

*potentiel de qualité et si l'on veut gagner de nouveaux marchés.*

#### **Objectif reconnaissance des filières**

Identifier les groupes de producteurs et les chaînes de transformateurs qui concourent à un certain type de produits ou de services et qui partagent des valeurs ou des préoccupations communes.

Les reconnaître dans leur spécificité professionnelle, leur permettre de bénéficier d'accompagnements techniques et promouvoir leurs réalisations. Fédérer leurs énergies.

### **3.3.6-La formation des professionnels**

*Les entrepreneurs sont inquiets de la transmission des connaissances et des outils de travail.*

*Ils sont en général déçus par le manque de motivation et au final par l'incapacité au travail des jeunes issus des filières pro qui ont choisi un métier par défaut. Ils considèrent gaspiller beaucoup de temps et d'énergie à tenter d'intéresser les stagiaires et les*

*apprentis, voire à en trouver ! Ils attendent de la puissance publique une plus grande sélectivité et un meilleur accompagnement technique et financier.*

*Les adultes en reconversion professionnelle, les cadres qui retournent vers l'emploi manuel sont beaucoup plus gratifiants.*

*Les professionnels sont conscients du nombre restreint de personnes à former sur des métiers très particuliers. Plus que des catalogues de formations, ils préconisent des systèmes souples, personnalisés « à la*

*carte », en fonction des besoins réels identifiés.*

*Ils sont également demandeurs de formation des dirigeants d'entreprise.*

#### **Objectif formation des professionnels**

Préparer les entreprises aux défis d'aujourd'hui et aux évolutions technologiques de demain, à l'acquisition et à la transmission des savoir-faire, à la pérennité des sociétés et des outils de travail, au développement de l'activité et de l'emploi.

Attirer les meilleurs talents vers les métiers de la forêt et du bois. Construire avec réactivité les formations en fonction des besoins réels.

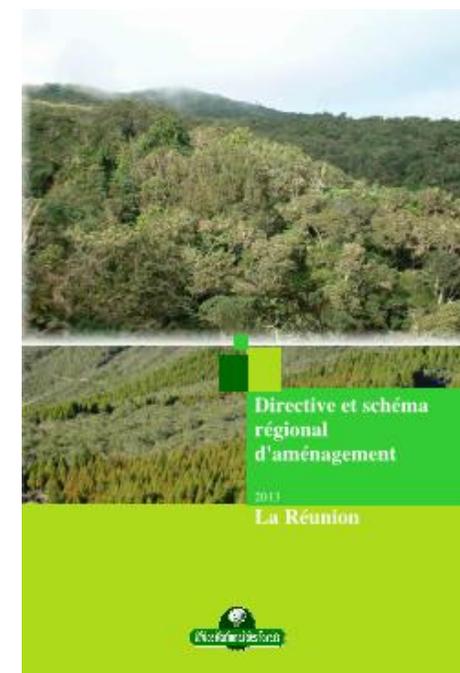
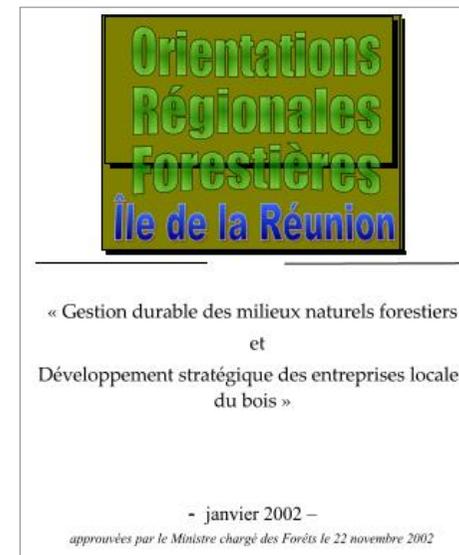
### 3.4 Les orientations du PRFB (comparées aux ORF et à la DSRA)

Le "Programme régional de la forêt et du bois" (PRFB) prend le relais, en tant que référentiel stratégique pour la gestion et le développement de la filière forêt-bois, des "Orientations régionales forestières" (ORF) qui avaient été édictées en 2002. À ce titre, il est judicieux de comparer les deux documents pour mettre en évidence les facteurs de continuité d'une part, les ruptures ou les changements de cap d'autre part.

Parmi les éléments de stabilité, certains sont l'affirmation de principes généraux qui s'inscrivent dans une vision à long terme confirmée (ex : primauté de la conservation de la nature), d'autres représentent des mises en action abouties ou engagées favorablement sur lesquelles on peut asseoir une consolidation ou une nouvelle étape (ex : élaboration des plans de protection des forêts contre l'incendie), d'autres enfin constituent des recommandations qui n'ont pas été concrétisées et qui méritent qu'on s'y reprenne avec une volonté accrue (ex : connaissance et développement de la forêt privée).

Parmi les éléments de changement, certains marquent l'abandon de projets idéalisés (ex : constitution d'un réseau de maisons de la forêt), d'autres sont la conséquence d'une évolution du contexte général et de la demande des usagers ou des professionnels (ex : maintien d'une ressource durable en cryptoméria).

Il est également pertinent d'examiner, sur chacun des sujets analysés, ce qui a été prescrit en forêt publique (qui représente l'étendue majoritaire) au titre de la "Directive et schéma régional d'aménagement" (DSRA) toujours en vigueur depuis 2013 pour s'assurer de la cohérence des orientations, voire pour proposer des ajustements.



### 3.4.1-Ce qui s’inscrit dans la continuité des ORF de 2002

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>Le risque d’incendies</b>		
<p>▷ Classement de l’île au niveau national en zone à risque de feux de forêt</p> <p>▷ Etablissement d’un plan de protection des forêts contre l’incendie</p> <p>▷ Renforcement de la prévention et des moyens de défense des forêts contre l’incendie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☯ <b>La Réunion est classée en zone à risque moyen dans le référentiel européen.</b></li> <li>☯ <b>La Réunion dispose depuis 2009 d’un plan départemental de protection des forêts contre l’incendie (PDPFCI). Le plan actuel est établi pour la période 2017-2027.</b></li> <li>☯ <b>Les déclinaisons par massif (Stratégies de défense contre les incendies) doivent être appliquées.</b></li> <li>☯ <b>La révision du PDPFCI interviendra vers la fin du PRFB.</b></li> <li>☯ <b>Les moyens de lutte doivent être maintenus à leur niveau optimal, notamment avec un avion bombardier d’eau grande capacité.</b></li> </ul>	<p><i>Pour les massifs soumis au risque d’incendie (végétation semi-xérophile de l’ouest et du sud), le renforcement de la prévention fait partie des actions principales prévues au PDPFCI.</i></p> <p><i>L’aménagement forestier intégrera dans son programme d’actions : les préconisations définies par les plans de massifs forestiers ; les guides techniques d’équipements structurants tels que les voies, pistes, coupures de combustible et points d’eau dont retenues collinaires ; la localisation et la cause des incendies de forêt, spécialement dans le cas d’incendies répétés ; la localisation des zones à risque particulier d’incendie et à forts enjeux écologiques.</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La conservation de la nature</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Priorité de protection et de conservation de tous les milieux naturels indigènes</li> <li>▷ Attention particulière aux vestiges des écosystèmes originels de basse altitude</li> <li>▷ Coordination opérationnelle de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes</li> <li>▷ Education du public à la conservation des milieux naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☯ <b>Le PRFB affirme la préservation des richesses naturelles indigènes de La Réunion comme valeur essentielle et principe d'attention majeur et prioritaire.</b></li> <li>☯ <b>Le PRFB se réfère aux documents-cadres que constituent la "Charte du Parc national de La Réunion à la "Stratégie réunionnaise pour la biodiversité", la "Stratégie de conservation de la flore et des habitats", la "Stratégie de lutte contre les espèces invasives". Ces 3 derniers documents étant échus ou proches de l'échéance, ils devront être prochainement révisés.</b></li> <li>☯ <b>L'éducation du public est portée par l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels le Parc national.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Assurer une protection forte des habitats naturels.</i></li> <li>✓ <i>Mener une lutte ambitieuse, préventive et active contre les invasions biologiques.</i></li> <li>✓ <i>Assurer la conservation des espèces menacées et protégées.</i></li> <li>[...]</li> <li><i>L'objectif de conservation des habitats naturels se traduit principalement par la mise en œuvre d'actions de lutte contre les EEE, de reconstitution de milieux naturels dégradés...</i></li> </ul>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>L'accueil du public</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Stratégie d'aménagement des sites d'accueil du public coordonnée à l'échelle de l'île</li> <li>▷ Mesure et suivi des flux de fréquentation dans les milieux naturels forestiers</li> <li>▷ Définition de seuils de charge de fréquentation selon la fragilité des sites</li> <li>▷ Intégration de la préservation de la nature dans la démarche de loisirs</li> <li>▷ Amélioration des prestations d'écotourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🌀 <b>Le renforcement de l'attrait de fréquentation est un principe d'attention important.</b></li> <li>🌀 <b>L'accueil du public ne peut s'inscrire que dans le respect de la forêt et de la nature.</b></li> <li>🌀 <b>Le PRFB se réfère au document-cadre que constitue le "Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion" (SDATR actualisé en 2018) qui souligne le caractère extraordinaire de l'environnement naturel et propose de renforcer la promotion de La Réunion sur l'identité «nature».</b></li> <li>🌀 <b>Les comptages de fréquentation se poursuivent (au moyen d'éco-compteurs disposés aux points-clés des routes ou des sentiers).</b></li> </ul>	<p><i>La forêt publique a pour vocation d'accueillir le public dans le respect des milieux naturels.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Schémas d'interprétation, schémas d'accueil et PDIPR doivent guider les principes généraux d'accueil et préciser les actions à mener pendant la durée de l'aménagement forestier.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>L'ouverture de sentiers et équipements d'accueil hors du cœur de parc national doit être encouragée, car susceptibles de déléster ceux du cœur, trop sollicités, notamment par les manifestations sportives.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>L'accueil du public est également source d'une activité économique à développer.</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La production forestière</b>		
<p>▷ Délimitation des zones de production hors des milieux naturels remarquables</p> <p>▷ Surveillance des essences forestières exotiques et remplacement si risque d'invasion</p>	<p>☯ <b>Les zones de production forestière n'empiètent pas sur les habitats naturels remarquables.</b></p> <p>☯ <b>La production forestière doit viser à réduire l'envahissement par des espèces exotiques. Ce principe s'applique tout d'abord au choix des essences de production et pour le moins aux modalités de leur sylviculture.</b></p>	<p><i>La forêt à objectif de production se situera en totalité hors du <u>cœur naturel</u> du Parc national</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Compte tenu du risque d'envahissement des habitats naturels par le camphrier, l'ensemble des peuplements devraient être transformés à moyen ou long terme et ne connaîtront au final qu'un seul cycle sylvicole (d'environ 60 ans). [...] Il est envisageable à court et moyen termes de remplacer les boisements [d'autres exotiques divers] par des peuplements d'espèces indigènes ou d'espèces exotiques dédiées à la production de bois-énergie.</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La forêt privée</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Etude descriptive détaillée des forêts privées</li> <li>▷ Renforcement du dynamisme des forestiers privés autour de leur syndicat</li> <li>▷ Déploiement d'aides et de moyens humains pour les forêts privées</li> <li>▷ Valorisation de l'acacia des boisements privés de l'Ouest pour le bois-énergie</li> <li>▷ Accompagnement appuyé des projets de production en forêt privée les plus pertinents</li> </ul>	<p>(Les intentions des ORF, qui étaient restées "en panne", demeurent pleinement actuelles. La perspective de débouchés pourrait aider à stimuler le secteur.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <b>Une connaissance descriptive générale (peuplements, foncier, topographie, équipements) constitue un préalable indispensable aux actions</b></li> <li>☞ <b>L'accompagnement institutionnel de la forêt privée doit être structuré et les plans de gestion déployés</b></li> <li>☞ <b>Les projets particuliers ou collectifs seront soutenus en fonction de leur intérêt pour La Réunion, sans critères restrictifs définis a priori.</b></li> <li>☞ <b>L'approvisionnement en bois-énergie s'appuiera principalement sur la ressource privée en acacia.</b></li> </ul>	<p><b>Sans objet</b> <i>(La DSRA ne concerne que les forêts publiques)</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>Les pratiques sylvicoles</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷Création d'un réseau de placettes expérimentales de sylviculture</li> <li>▷Priorité aux méthodes de régénération naturelle</li> <li>▷Amélioration de la qualité des plants forestiers produits en pépinière</li> <li>▷Accroissement de la biodiversité dans les forêts cultivées (en particulier les tamarinaies)</li> <li>▷Développement des boisements de bois de couleur dans la continuité de la forêt naturelle</li> <li>▷Evaluation scientifique de toutes les pratiques forestières aux fins de les améliorer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ <b>Poursuite de l'amélioration des méthodes sylvicoles au besoin par l'expérimentation notamment pour le bois-énergie.</b></li> <li>☞ <b>Régénération naturelle sinon traçabilité de l'origine des plants.</b></li> <li>☞ <b>Végétation d'accompagnement si possible par la flore naturelle.</b></li> <li>☞ <b>Documentation et évaluation des pratiques forestières.</b></li> </ul>	<p><i>Appliquer et actualiser les guides techniques (sylvicoles) en favorisant la régénération naturelle et une action sylvicole dynamique.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>La traçabilité de l'origine des graines devra être recherchée.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Accroître la diversité biologique par une sylviculture adaptée.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Lors des renouvellements des peuplements, on cherchera à consacrer aux essences secondaires indigènes une part de la surface renouvelée allant jusqu'à 20 %.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Rechercher une sylviculture des bois de couleur des Bas adaptée au respect des formations naturelles environnantes</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La formation professionnelle</b>		
<p>▷ Adaptation des contingents de formation aux besoins de chaque segment de la filière</p> <p>▷ Promotion des qualités et des métiers du bois pour le recrutement des futurs professionnels</p> <p>▷ Renforcement des programmes de formation continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☯ <b>Plus que des catalogues de formations, les professionnels préconisent des systèmes souples, personnalisés « à la carte », en fonction des besoins réels identifiés.</b></li> <li>☯ <b>Identifier, en fonction des besoins réels de la filière et sur chacun des segments, les métiers spécifiques recherchés (référentiels), les effectifs utiles (contingents), les prévisions de turn-over (cadencement).</b></li> <li>☯ <b>Promouvoir les métiers de la filière forêt-bois.</b></li> <li>☯ <b>Préparer spécifiquement les futurs pilotes de la filière (entrepreneurs, cadres, concepteurs, chefs d'équipes) à leurs responsabilités,</b></li> <li>☯ <b>Entretenir le vivier de la reconversion professionnelle</b></li> </ul>	<p><b><i>Sans objet</i></b></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>Le dynamisme de la filière-bois</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Développement du séchage et du traitement des bois importés</li> <li>▷ Traçabilité des produits en bois importés</li> <li>▷ Développement des contrats d’approvisionnement</li> <li>▷ Labellisation des productions artisanales</li> <li>▷ Différenciation des productions locales sur le haut de gamme pour l’hôtellerie</li> <li>▷ Regroupement des transformateurs locaux pour l’obtention de marchés</li> <li>▷ Création d’un comité de filière bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☯ <b>Préparer un contrat de filière associant tous les acteurs du volet économique de la production et de la transformation du bois.</b></li> <li>☯ <b>Favoriser le regroupement des entreprises ou la mutualisation de leurs moyens.</b></li> <li>☯ <b>Labelliser le tamarin et certifier CE le cryptoméria.</b></li> <li>☯ <b>Promotion des réalisations et des savoir-faire s’appuyant sur la différenciation qualitative.</b></li> <li>☯ <b>Suivi de l’application du PRFB par la CRFB et du contrat de filière par les signataires.</b></li> </ul>	<p><b>Sans objet</b> <i>(La DSRA ne concerne que la gestion des forêts publiques)</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La gestion durable</b>		
<p>▷ Mesure quinquennale de critères de gestion durable</p>	<p>☯ <b>Mise en place d'un ensemble d'indicateurs pratiques de suivi de la réalisation du PRFB.</b></p> <p>☯ <b>Nécessité de renseigner et mesurer les paramètres d'évolution des forêts au moins tous les 5 ans dans le cadre des engagements internationaux des pays membres de l'ONU.</b></p>	<p><i>15 indicateurs suivis en forêt publique et mesurés tous les 5 ans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Risques et santé des forêts (3)</i></li> <li>• <i>Biodiversité (5)</i></li> <li>• <i>Economie et production (4)</i></li> <li>• <i>Accueil et divers (3)</i></li> </ul>

### 3.4.2-Ce qui change ou évolue sensiblement par rapport aux ORF de 2002

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>L'érosion</b>		
<p>▷ Approfondissement de la connaissance des phénomènes érosifs</p> <p>▷ Elaboration de plans de gestion des ravines et bassins versants pour contenir l'érosion</p>	<p>🌀 <b>Le PRFB confirme l'impéiosité d'une couverture forestière pour limiter l'érosion. Les prescriptions des ORF demeurent pertinentes à titre général.</b></p> <p>👉 <b>Cependant la connaissance fondamentale en hydrogéologie ne relève pas du champ de compétences de la filière forêt-bois. Quant aux plans de gestion de la végétation par bassin versant, le PRFB envisage d'abord une approche foncière plus classique pour instaurer les documents de gestion forestière (qui manquent surtout à la forêt privée).</b></p>	<p><i>La gestion forestière participe ...à la protection des sols contre l'érosion.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Les travaux sylvicoles ne devront pas travailler le sol en profondeur. Il faudra maintenir une couverture permanente avec des végétaux aussi bien vivants que morts.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Les phénomènes érosifs qui se produisent (dans les Hauts) dépassent largement le cadre d'une gestion forestière classique.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Des solutions doivent être recherchées pour rendre les peuplements vieillissants plus stables et durablement efficaces contre l'érosion.</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La production forestière</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Primauté de choix de production accordée aux espèces indigènes</li> <li>▷ Production locale de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée</li> <li>▷ Conversion de la plupart des boisements de cryptoméria en tamarin ou bois de couleur</li> <li>▷ Intégration d'une fonction récréative au sein des zones de production</li> </ul>	<p> <b>Poursuite de la production de tamarin et de la sylviculture des bois de couleur des bas (nattes, benjoin, etc.)</b></p> <p> <b>Soutien à la production en zones déjà "secondarisées" de bois d'œuvre de cryptoméria et de bois-énergie d'acacia ou divers.</b></p> <p> <b>En l'absence de plantations mûres, pas de production forestière à 10 ans de bois indigène autre que le tamarin.</b></p> <p> <b>Perpétuation des peuplements de cryptoméria (sauf petites parcelles enclavées) pour garantir un volume de production durable.</b></p> <p> <b>Maintien des sites récréatifs existants mais pas de nouvelles implantations en zone de production.</b></p>	<p><i>Les essences de production retenues sont : tamarin, cryptomeria, bois de couleur des Hauts (tan rouge, corce blanc), des Bas (benjoin, nattes, takamaka, bois de pomme, bois de cannelle...). Les produits secondaires et les peuplements d'acacia participeront à la production de bois-énergie.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>La continuité sur le long terme d'un approvisionnement de 10 000 m<sup>3</sup>/an en cryptoméria demande l'exploitation régulière d'une surface minimum de 800 ha en fertilité 1 à 3.</i></p> <p>[...]</p> <p><i>Si de nouvelles aires d'accueil doivent être installées, elles le seront au niveau des peuplements anthropisés.</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La desserte forestière</b>		
<p>▷ Extension prudente et mesurée de la desserte des forêts</p>	<p> <b>Nécessité de compléter et d'améliorer le réseau de desserte des zones de production, en forêt privée comme en forêt publique, pour le bois d'œuvre comme pour le bois-énergie</b></p> <p> <b>Développement du débardage par câble</b></p>	<p><i>Dans les zones à objectif prépondérant de production de bois, on cherchera à établir un réseau de routes et pistes forestières structurant et pérenne.</i></p> <p><i>.[...]</i></p> <p><i>L'analyse des besoins en desserte doit être réalisée à l'échelle d'un massif, ou de l'unité de desserte.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Le débardage par le câble pourra être envisagé comme alternative à la création de piste de débardage.</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>L'accueil du public</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Acquisitions foncières pour l'aménagement de nouveaux espaces d'accueil du public en forêt</li> <li>▷ Création d'aires d'accueil du public en forêt privée</li> <li>▷ Création d'un réseau de maisons d'accueil du public à l'entrée des massifs forestiers</li> <li>▷ Réalisation de sentiers botaniques et d'interprétation dans chaque grande formation naturelle</li> </ul>	<p> <b>L'accueil du public en forêt demeure un enjeu majeur pour l'équilibre social et le tourisme.</b></p> <p> <b>Les projets (création, requalification, entretien) dans l'espace forestier s'inscrivent dans une démarche globale de stratégie touristique plus large que le PRFB et doivent limiter l'impact sur les milieux naturels.</b></p> <p> <b>La communication sur la forêt s'appuie préférentiellement sur les structures existantes (bourgs, gîtes, grands sites, etc.).</b></p> <p> <b>La découverte et l'interprétation (sentiers botaniques ou autres) s'inscrivent dans des schémas de massif.</b></p>	<p><i>L'accueil du public ne pouvant se concevoir que par grands ensembles géographiques, une concertation avec les collectivités territoriales compétentes et le Parc national sera à engager en respectant les trois niveaux d'une implantation raisonnée de cette demande sociale forte : accueil, information et interprétation.</i></p> <p><i>.[...]</i></p> <p><i>La forêt publique a pour vocation d'accueillir le public dans le respect des milieux naturels.</i></p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Les sentiers sont un atout majeur pour la découverte du domaine forestier, tout en permettant de canaliser le public afin d'en limiter l'impact sur le milieu.</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La formation professionnelle</b>		
<p>▷ Consolidation de la formation « bois bâtiment » au sein du pôle technologique de la Rivière</p>	<p> <b>Poursuite d'objectifs ambitieux de formation.</b></p> <p> <b>Déploiement d'un plan stratégique de formation concernant l'ensemble des métiers de la forêt, de la transformation et de l'artisanat du bois, avec une attention à répondre avec souplesse et précision aux besoins des professionnels.</b></p> <p> <b>Le pôle technologique de la Rivière n'ayant jamais abouti, conduite des formations par les organismes répondant au mieux aux besoins exprimés par la filière-bois.</b></p>	<p><b><i>Sans objet</i></b></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>Le dynamisme de la filière-bois</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▷ Relèvement de l’octroi de mer sur les ouvrages de menuiserie en bois</li> <li>▷ Incitation pour les artisans à s’inscrire dans une démarche qualité</li> <li>▷ Agrément qualité de 50 artisans de la filière-bois en 15 ans</li> <li>▷ Définition de normes des ouvrages en bois spécifiquement adaptées pour La Réunion</li> <li>▷ Différenciation des productions locales sur l’adaptation aux spécificités climatiques</li> <li>▷ Renforcement de l’activité d’habillage intérieur (parquets, lambris) et d’ossature bois</li> <li>▷ Consolidation des moyens de l’association « Interbois Réunion »</li> <li>▷ Regroupement sur un même site d’exposition de l’offre de production artisanale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🌀 <b>Poursuite d’une stratégie de différenciation, élargie à la singularité des productions et à la qualité des savoir-faire.</b></li> <li>✋ <b>Labellisation du tamarin et certification CE du cryptoméria.</b></li> <li>✋ <b>Plutôt que l’encadrement normatif des entreprises, communication sur l’intérêt de l’usage du bois et promotion des valeurs d’authenticité et de créativité des artisans.</b></li> <li>✋ <b>Développement des formations spécifiquement adaptées aux besoins des entreprises.</b></li> </ul>	<p><b>Sans objet</b>  <i>(La DSRA ne concerne que la gestion des forêts publiques)</i></p>

Ce que préconisaient les ORF	Les orientations du PRFB	Les prescriptions de la DSRA
<b>La coopération internationale</b>		
<p>▷ Participation à une coopération internationale forestière du sud-ouest de l’océan Indien</p>	<p> <b>Poursuite des échanges de connaissances et de méthodes en matière de gestion conservatoire de la biodiversité</b></p> <p> <b>Pas d’objectifs internationaux inscrits au PRFB dans les 10 ans en matière de gestion des forêts de production (sans pour autant exclure de répondre avec attention à des besoins qui émergeraient du dialogue avec les pays voisins).</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Sans objet</b> (La DSRA ne concerne que la gestion des forêts publiques)</p>

# 4

## Les actions



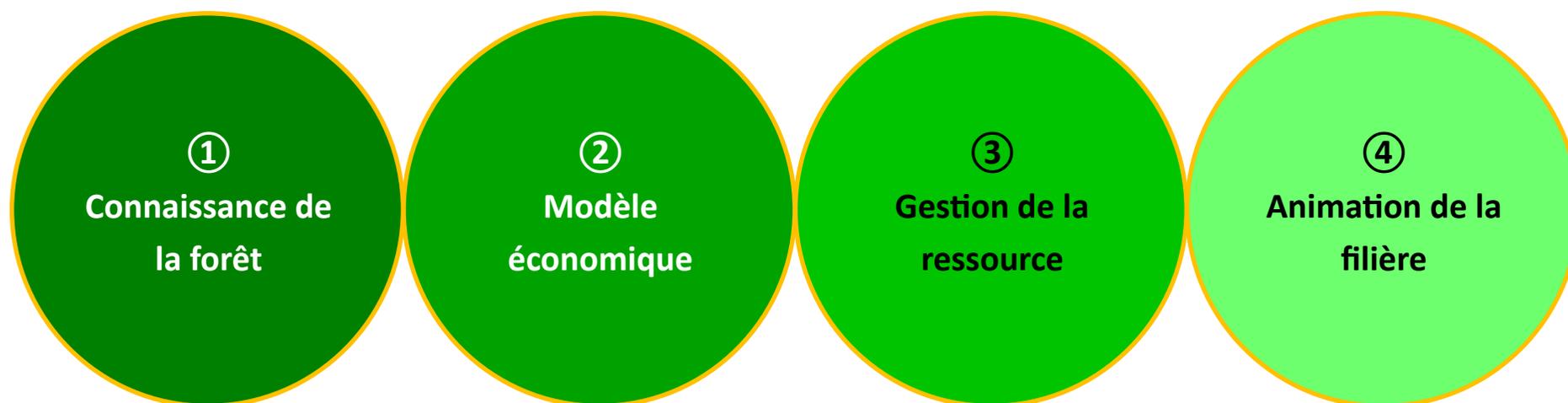
*Forêt de Bébou, chargement de billons de cryptoméria.*

## 4.1 Les domaines d'actions

Après avoir recensé l'ensemble des attentes et des suggestions (plus d'une cinquantaine) exprimées lors du séminaire des acteurs de la filière-bois ou lors des entretiens, le choix a été fait de les regrouper en 4 domaines pour dix actions.

Il a également été convenu de contenir le plan d'actions à la dimension économique de production de la filière forêt-bois. Les suggestions qui relevaient d'autres dimensions, comme l'écoresponsabilité, le tourisme de nature, etc. sont prises en compte dans les orientations et peuvent servir à illustrer par leur pertinence, les valeurs et les principes à promouvoir.

La mise en œuvre du PRFB hors dimension économique relèvera en revanche des autres démarches stratégiques régionales (biodiversité, développement touristique...) au titre d' « actions rattachées ».



## 4.2 Le plan d'actions

### 4.2.1-Mieux connaître la forêt réunionnaise

Si la forêt publique est assez précisément décrite, le flou demeure sur la forêt privée. L'imprécision porte sur les limites de définition des formations végétales (quand passe-t-on des friches ou des broussailles à la véritable forêt ?). En l'absence d'un inventaire forestier régulier, l'évolution des étendues boisées n'est pas précisément connue.

Pour aider les propriétaires dans leurs choix de gestion et pour permettre à la collectivité de connaître les ressources globales et d'orienter ses actions de soutien, la connaissance des surfaces forestières devra s'étendre à la nature et à la qualité des boisements, à la structure de propriété foncière et à l'état d'accessibilité.

Elle servira aussi à mieux prendre en compte la forêt dans les procédures d'aménagement du territoire.



### 🌀 **Action 1 : Inventorier et décrire les étendues arborées privées**

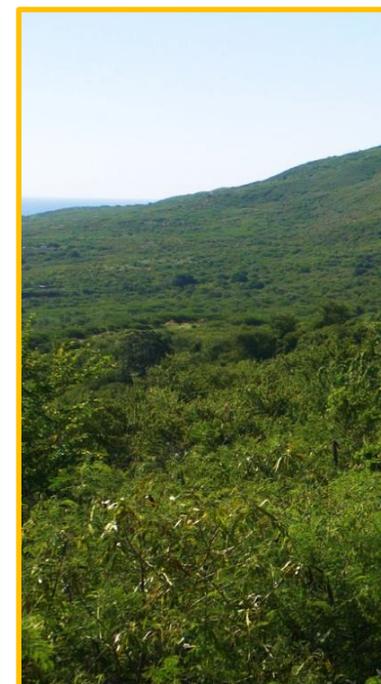
*Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a commandé en 2018 à l'IGN (l'Institut national de l'information géographique et forestière) une étude de cartographie des formations arborées d'outre-mer pour permettre à la France de disposer de données fiables et de tenir ses engagements internationaux en termes de rapportage.*

*Après cette première prise en compte, il conviendra que les modalités de pérennisation de la mission d'inventaire forestier en outre-mer soient précisées.*

*S'agissant des forêts privées, le besoin de rattrapage des connaissances porte au-delà de la cartographie générale et nécessite une étude spécifique détaillée. Cette étude revêt un caractère prioritaire car elle conditionne d'autres actions d'organisation et de développement de la forêt privée et de mobilisation de la ressource.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

Détailler la description des forêts privées (structure foncière, état des peuplements, accessibilité). Repérer les gisements en bois-énergie. Reconnaître les friches à vocation forestière. Les analyses photographiques seront nécessairement complétées par des contrôles systématiques sur le terrain (notamment dans l'Ouest pour l'acacia).



Friches de l'Ouest :  
sont-elles arborées ou  
juste arbustives ?



*En 2012, l'Institut géographique national a fusionné avec l'Inventaire forestier national pour former l'Institut national de l'information géographique et forestière, conférant au nouvel établissement la mission d'inventaire permanent des ressources forestières nationales (article R 151-1 du Code forestier) qui prend désormais en compte les particularités des bois et forêts des départements d'outre-mer (article L 151-3 du Code forestier).*

### 4.2.2-Repenser le modèle économique



La filière locale de transformation du bois ne va pas bien. Les causes de la crise sont diffuses et multiples. De nombreux petits artisans traditionnels ont disparu ou se sont diversifiés sur d'autres créneaux d'activité.

Pour dépasser cette crise, il importe de repenser les équilibres comptables de la filière. Mais plus encore que l'aspect simplement financier c'est le modèle économique et les valeurs réunionnaises de qualité et d'identité qui doivent être interrogées pour concentrer les solutions sur ce qui est essentiel.

**🌀 Action 2 : Préparer un contrat de filière  
sur les bases d'un modèle rénové à partir d'une étude macro-économique**

Trois questions principales ont été identifiées :

**1. l'adaptation de l'offre à la demande et de la demande à l'offre**

*En raison de la modestie des surfaces exploitables (quelques milliers d'hectares) et des déséquilibres de classes d'âge des boisements, la ressource en bois local est restreinte par rapport aux besoins globaux de la population. Par ailleurs, la production des arbres s'étend par nature sur une large gamme de qualités.*

*La promotion du « bois pays » doit donc porter sur toute l'étendue de la gamme dans la limite de la ressource disponible. Les débouchés du cryptoméria pour des usages non structurels et pour le choix 2 sont notamment à consolider. C'est l'équilibre du modèle économique et la création de valeur ajoutée qui importent en priorité.*

*Bien penser l'interface entre l'offre et la demande permettra de sortir des ornières d'un pilotage par le seul accroissement de la demande.*

*Les entreprises qui sont capables de bien valoriser le bois local avec un savoir-faire établi sont peu nombreuses. Si l'on veut assurer la meilleure plus-value pour l'économie réunionnaise en termes de valeur ajoutée et de durabilité de l'emploi, il faut pouvoir identifier pour chaque élément de gamme les marchés destinataires les plus pertinents et pouvoir leur réserver la production.*

**2. la construction des prix**

*Les coûts d'exploitation sont élevés. Comment contenir ces coûts ? Comment faire en sorte que les prix d'achat du bois permettent de couvrir les frais d'exploitation et de rémunérer la valeur du bois sur pied ? Comment faire en sorte que ces prix restent acceptables pour les entreprises (dont les charges augmentent) et au bout du compte pour le client final ? Comment, pour ne pas plomber la trésorerie des entreprises, gérer les délais de règlement à l'ONF qui se trouve en position d'être le seul fournisseur ?*

### 3. la protection des filières stratégiques

*L'usage des chutes de bois et des qualités secondaires pour la fabrication des litières animales est essentiel pour les filières locales d'élevage. Cet usage est prioritaire sur le bois-énergie car les règles de développement du bois-énergie pour l'électricité (sur lesquelles les pouvoirs publics et les producteurs d'électricité se sont engagés) garantissent le respect des emplois déjà existants de la ressource qui assurent une valeur ajoutée ou une valeur stratégique supérieures.*

*Il faudra néanmoins que les modèles économiques de ces filières maintiennent ou retrouvent leur équilibre financier, par le jeu du marché ou par l'intervention publique, mais pas au détriment d'un maillon de la chaîne.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

1°) Mener une étude macro-économique de la filière-bois à La Réunion :

- de caractérisation des flux par rapport à l'offre, à la demande et aux besoins,
- de mesure de la valeur et de l'équilibre des échanges.

Cette étude identifiera et analysera les coûts et les prix de chaque filière de production (y compris les subventions directes, indirectes ou de fait afin d'évaluer une réalité économique complète).

Elle portera une attention spéciale à l'économie du bois d'œuvre où les déséquilibres se sont creusés.

Elle devra aussi préciser les besoins nécessaires en bois-matière (copeaux, sciures, etc.) et en bois énergie hors centrales électriques (bois de chauffage, charbon de bois, alimentation des projets-pilotes de gazéification inscrits au schéma régional biomasse).



Copeaux de cryptoméria pour l'élevage avicole

L'étude macro-économique fournira les éléments d'expertise permettant de reconstruire un modèle économique (« *business model* ») adapté aux différentes branches de la filière, garantissant une juste répartition des coûts et des recettes, s'appuyant sur les valeurs à partager pour une viabilité durable et se traduisant au final par un contrat de filière entre les agents économiques.

Elle s'attachera en particulier (mais pas exclusivement) à traiter les points suivants :

**a - la classification des bois**

Les classements des bois (choix 1, 2 et 3) utilisés localement sont-ils pertinents ? Doivent-ils être confirmés ou modifiés ? Comment faire que les critères objectifs de distinction soient clairement compris et partagés tout au long de la filière et pour quels usages pratiques ? Comment les différentes qualités peuvent-elles être valorisées au mieux ?

**b - la construction des prix sous un angle interprofessionnel**

Quel dispositif associant les producteurs, les exploitants forestiers et les transformateurs pourrait garantir aux propriétaires forestiers un prix d'achat du bois sur pied stable et assurer une rémunération correcte de l'exploitation (prix des bois façonnés) ou de la transformation (prix des plaquettes forestières) ?  
Comment renforcer spécifiquement la stabilité des prix d'achat de la biomasse pour la production électrique compte tenu de la situation monopolistique de l'acheteur, au besoin en fixant un prix administré ?

**c - la vente sur pied**

Est-il possible et judicieux de développer la vente sur pied, assurant ainsi au propriétaire une rémunération minimale de la ressource puisque c'est l'acheteur (transformateur ou négociant) qui prend en charge les coûts d'exploitation ?

**d - les coûts de mobilisation de la biomasse**

Quels seraient, en fonction des choix d'organisation du processus, les éléments de coût (logistique, transformation, équipements et installations nécessaires) pour mobiliser la biomasse ?

2°) Etablir un « contrat de filière » entre les agents économiques de la forêt et du bois (autorités publiques, propriétaires, gestionnaires, exploitants, entreprises de travaux forestiers, transformateurs, transporteurs, négociants, artisans du bois, etc. ) prenant en considération les informations et les propositions de l'étude macro-économique de filière (action 2).

Ce contrat de filière devra aussi répondre aux attentes déjà exprimées lors du séminaire de février 2019 en les modérant ou en les développant :

**a - Garantir des volumes d'approvisionnement réalisables :**

redéfinir des engagements contractuels réalistes qui assurent pour les entreprises une visibilité d'approvisionnement à court et moyen termes. Au besoin, les scieries (notamment Sciages de Bourbon) doivent pouvoir importer des grumes ou des pièces semi-transformées pour s'assurer une activité suffisante.

**b - Alléger indirectement les coûts de mobilisation des bois.**

Pour mettre en marché des volumes supplémentaires souvent plus difficiles à exploiter, jusqu'à quels prix peut-on intégrer des dépenses additionnelles et quels efforts la puissance publique peut-elle consentir pour aider à équiper les forêts et à structurer l'organisation de la mobilisation des bois ? Quels soutiens financiers seront accordés à l'investissement pour la mécanisation et pour l'exploitation par câble ?

**c - Mettre en place des dispositifs d'ordre public de protection des filières stratégiques**

(pour protéger les filières existantes des évolutions futures du marché)

**d - Valoriser les produits secondaires de la filière,**

à tous les stades de la chaîne de production et de transformation. Cela peut concerner les diverses chutes de découpe mais aussi des produits ultimes comme les cendres de la filière bois-énergie. Certaines valorisations sont déjà établies, d'autres sont à imaginer et à expérimenter.

**e - Favoriser le regroupement des entreprises ou la mutualisation de leurs moyens**

pour atteindre des tailles critiques permettant d'accéder aux appels d'offres et pour répartir le coût des gros investissements. L'organisation de « clusters » est une manière pratique d'associer les compétences de plusieurs entreprises pour être en mesure de remporter des marchés publics ou privés. Les différences de culture entre les entreprises de la filière-bois du bâtiment et celles de l'ébénisterie/agencement incitent à envisager des clusters distincts

### 🌀 **Action 3 : Soutenir les investissements pour la mobilisation du bois**

*Actuellement, les aides européennes à l'investissement (FEADER) ne sont mobilisables que pour le bois d'œuvre, alors que les autres destinations sont tout autant essentielles au développement de La Réunion (bois à copeaux, bois-énergie, etc.). Avec les handicaps du contexte insulaire, on ne pourra pas activer de nouvelles dynamiques sans un engagement fort de la puissance publique sur l'ensemble du parc à matériels.*

*De plus, pour aller chercher le bois dans des terrains escarpés ou des propriétés encore non desservies, il faudra compléter et améliorer la desserte forestière en veillant à l'optimisation multi-usages des voiries.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

dans le cadre de la préparation du prochain Programme de développement rural (PDR), poursuivre et élargir le soutien à l'investissement (subventions FEADER) :

#### 1°) pour l'acquisition d'engins d'exploitation et de transport du bois

Afin de consolider les entreprises de travaux forestiers (ETF) et réduire les coûts de mobilisation, les subventions du FEADER doivent être maintenues et les conditions d'éligibilité (actuellement trop limitatives quant aux types de matériels) doivent être étendues à toutes les destinations du bois et à tous types d'engins facilitant la mobilisation du bois.

Il y aurait même intérêt à rendre subventionnables dès 2021 les matériels d'exploitation pour le bois-énergie par un ajustement exceptionnel du Programme de développement rural de La Réunion (PDRR 2014-2020) et des règles d'éligibilité aux mesures du fonds européen FEADER.

#### 2°) pour les créations et les améliorations de la desserte forestière

afin que les gisements de bois puissent être exploités dans des conditions techniques et économiques favorables.

Pour sa part, l'ONF a élaboré un projet 2022-2027 (voir carte page suivante) qui sera à compléter pour les forêts privées.



Tracteur  
de débardage

**CARTE DES PROJETS DE DESSERTE D'EXPLOITATION ET DES PEUPELEMENTS AYANT UN POTENTIEL DE PRODUCTION SUR LE DOMAINE GERÉ PAR L'ONF**

**secteur De Heaulme**  
budget : 20 000 €  
Etudes d'expertises et de contrôle de la stabilité d'un pont sur la route forestière des Cryptomeria pour passage de grumier. Exploitation 2021 cryptomeria pour 6 mois.

**Bernica**  
budget : 300 000 €  
Réfection généralisée de la piste forestière pour accès grumier en toute saison notamment au massif de cryptomeria de Lygdamis.

**Lygdamis**  
budget : 900 000 €  
Achèvement de la création de desserte forestière sur un nouveau massif de cryptomeria. Tranche 1 et 2 financées sur FEADER et en cours de réalisation. Stabilisation en piste forestière empierrée et bétonnée pour accès grumier en toute saison. Exploitation en premières éclaircies de 2021 à 2023.

**Éperon**  
budget : 320 000 €  
Réfection généralisée de la piste forestière en empierrée pour accès grumier en toute saison. Stabiliser cette zone d'exploitation de bois de tamarin et donc cette filière pour la prochaine décennie : capacité à approvisionner en continu les artisans.

**Bébour Bélouve**  
budget : 200 000 €  
Réfection généralisée d'une piste de débarquement actuelle et stabilisation en piste forestière empierrée pour accès grumier en toute saison. Parcelle d'exploitation de cryptomeria inscrite à l'état d'assiette 2023

**Petite Plaine**  
budget : 500 000 €  
Création de desserte forestière sur un nouveau massif. Reboisement en cryptomeria sur 2 ans pour un peuplement d'avenir.

**Basse Vallée**  
budget : 200 000 €  
Réfection généralisée d'un pont pour atteindre un massif de camphriers. Développer l'opportunité d'une filière naissante sur l'ébénisterie.

**Production de bois d'oeuvre**

- Forêt cultivée de Tamarin des Hauts - 1795 ha
- Forêt plantée de Cryptoméria - 1309 ha
- Forêt plantée en mélange de bois de couleur - 238,5 ha
- Forêt plantée de Camphrier - 74,5 ha

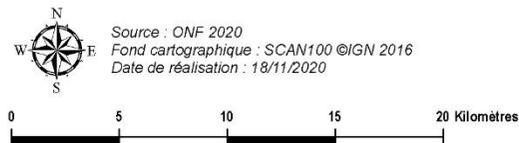
**Autre peuplement cultivé**

- Forêt plantée en essences exotiques - 1649 ha
- Forêt plantée en essences endémiques - 292 ha

**Peuplement potentiel de bois énergie**

- Forêt plantée de Filao - 835 ha
- Forêt secondaire de Filao - 303 ha
- Forêt secondaire de *Acacia mearnsii* - 591 ha

■ Domaine relevant du Régime Forestier



Consulter la carte au format original et le détail du programme associé



### **Action 4 : Promouvoir les réalisations et les savoir-faire**

*Le renouveau de la menuiserie et de l'ébénisterie engage à poser un regard neuf sur ces métiers et à faire valoir une image de l'artisan et du bois s'inscrivant pleinement dans les réalités actuelles.*

*La valorisation de la ressource locale en bois est porteuse à la fois :*

- *d'une identité de l'île, parce que les essences sont spécifiques de la nature réunionnaise, parce que les métiers sont les héritiers d'une tradition historique, parce que les artisans sont innovants et créatifs,*
- *et d'un sens des responsabilités économiques et écologiques, parce que ce qui peut être produit et transformé sur place, aussi modestes soient les quantités, évite autant d'importations et crée plus de valeur ajoutée.*

*Pour autant, les besoins globaux en bois des usagers sont tels que les bois importés resteront majoritaires. La promotion du bois, tout en accordant une attention privilégiée à la ressource locale, doit donc considérer la réalité générale du commerce du bois à La Réunion.*

*Il importe alors de souligner les qualités du matériau bois en tant que tel et de soutenir les professionnels pour ce qu'ils apportent de richesse créative, dans le cadre d'un plan de communication coordonné dont les messages sont ciblés et adaptés au contexte régional.*

Éléments à intégrer dans l'action :

#### 1°) Labelliser le tamarin, bois local d'exception

Le tamarin est un bois qui ne bénéficie d'aucun label alors qu'il est unique au monde et porteur d'une identité de La Réunion. Il faudrait mettre en avant cette singularité par une labellisation.

### 2°) Faire aboutir le marquage CE du cryptoméria de La Réunion

Alors que la caractérisation technique du cryptoméria a été officiellement établie, elle produit peu d'avantages car il manque toujours une machine de classement pour pouvoir trier, certifier et estampiller les sciages. L'acquisition de la machine pourrait bénéficier d'aides du FEDER. Le marquage CE constitue en effet une condition et une garantie pour prescrire l'utilisation du cryptoméria en structure de bâtiments.

### 3°) Engager un plan de communication bois.

#### *a - Inciter à prescrire le bois comme matériau dans la construction.*

La représentation du bois comme matériau est souvent porteuse de préjugés. En explicitant les qualités et les avantages réels du bois, on pourra renverser les paradigmes techniques auprès des prescripteurs (collectivités, architectes, constructeurs, hôtels...).

#### *b - Donner aux particuliers l'envie de s'équiper en bois*

dans le cadre d'une campagne de communication vers le grand public. La construction de sa maison en bois, (éventuellement « péi ») c'est possible, beau, pratique et confortable. Les possibilités d'aménagements en bois sont multiples : terrasses, vérandas, kiosques...

#### *c - Favoriser le bois local dans les clauses de la commande publique.*

L'objectif est de mettre en cohérence la volonté politique de soutenir l'économie locale (valeur ajoutée bénéfique à l'emploi, circuits courts bénéfiques à l'environnement) avec l'ouverture de débouchés accessibles pour la production locale, sur la base de spécificités techniques correctement évaluées. Les collectivités locales ont un rôle moteur à jouer en allotissant les appels d'offre pour tenir compte de la matière et du métier. On s'assurera bien préalablement de la disponibilité réelle des produits car la ressource reste contingentée et qu'il faut éviter d'engendrer de la frustration.

La constitution des lots de travaux par les collectivités ou leurs agences doit être réfléchi pour permettre aux entreprises de répondre sur leurs cœurs de métiers sans devoir prendre en charge des travaux hors de leurs champs de compétences

#### *d - Promouvoir le savoir-faire et l'authenticité des artisans réunionnais du bois*

en s'appuyant notamment sur les nouveaux produits et les nouveaux designs, qui mixent les matériaux et dont les coûts sont moins élevés.

#### *e - Promouvoir la diffusion des projets artisanaux de haut de gamme hors de La Réunion*

grâce à un accompagnement par la puissance publique.

### 4.2.3-Gérer la ressource



Toute activité économique implique de s'intéresser en permanence à la gestion de la ressource primaire, quantitativement et qualitativement, pour s'assurer du caractère efficace et durable de cette gestion dans le respect des équilibres naturels et des exigences sociales

Les défis de la filière-bois pour les 10 prochaines années et pour celles qui suivront, nécessitent de réajuster les niveaux de prélèvement et de renouvellement. Pour prendre en compte les nouveaux usages (notamment le bois-énergie) ou conforter ceux qui créent de la valeur ajoutée, il faudra également développer les outils de connaissance (au besoin par l'expérimentation) et le corpus des pratiques culturelles vertueuses.

### **Action 5 : Renouveler la forêt de production**

*La coupe des arbres est une étape normale de la vie d'une forêt de production gérée durablement. La sylviculture y est conduite de manière équilibrée afin de maintenir globalement la forêt dans ses capacités :*

- *de production la plus régulière possible,*
- *de protection générale des sols et des eaux,*
- *de richesse biologique.*

*Afin d'installer une nouvelle génération d'arbres sur la parcelle après la coupe, le forestier applique des choix de composition (quelles essences ?) et de méthode (quelles techniques de plantation ou de régénération ?) qui sont déterminés par l'orientation générale souhaitée (quels types de bois à produire ?) et par les objectifs associés (tourisme, biodiversité, lutte contre les plantes invasives...).*

*Ces choix sont fondamentaux car ils fixent ensuite la nature du boisement pour des décennies.*

*Le renouvellement s'accompagne nécessairement d'une stratégie de lutte contre les risques de destruction (incendies, envahissement biologique, broutage par bovins divagants) et par une traçabilité de la reproduction (identification des semences en cas de plantation).*

*Le rythme de renouvellement à La Réunion est actuellement inférieur à ce qui est nécessaire :*

- *pour reconstituer les forêts de production incendiées en 2010 et 2011,*
- *pour anticiper et amortir les futurs trous de production en cryptoméria.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

fixer des objectifs chiffrés en augmentation de surfaces à régénérer ou à replanter, au moins pour tenir le rythme d'équilibre du renouvellement et de la reconstitution (parcelles incendiées) des forêts, au mieux pour anticiper et réduire les trous de production du cryptoméria. Pour le bois-énergie, intégrer les essences forestières à croissance rapide (en priorité l'acacia) dans la prospective.

### 🌀 Action 6 : Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie

*Avec la perspective de développement du bois-énergie, il devient nécessaire de tester et de proposer des modèles de gestion des peuplements d'acacia. Les expérimentations, menées sur parcelles-pilotes, compareraient et évalueraient différents itinéraires techniques d'exploitation et de gestion : durée des cycles de croissance / récolte, exploitation manuelle ou via des engins légers, engins lourds. Les objectifs seraient d'optimiser à la fois la production et le contrôle du caractère invasif, d'affiner et de comparer les coûts d'exploitation, de définir le spectre (quantité et qualité) de produits possibles en lien avec les filières d'utilisation.*

*D'un point de vue plus général, une gestion plus active des forêts privées a pour ambition collatérale de réduire l'expansion des espèces exotiques envahissantes. Encore faut-il que les sylvicultures appliquées produisent bien l'effet recherché de contrôler la dynamique des plantes indésirables.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

Analyser, expérimenter et évaluer les méthodes sylvicoles et les organisations logistiques les mieux adaptées :

- au développement du potentiel de production des gisements de bois-énergie, principalement d'acacia,
- à la prévention de l'expansion des espèces exotiques et si possible à la diminution de leur envahissement.  
*cela doit concerner aussi bien les espèces productives comme l'acacia (afin d'assurer une récolte durable satisfaisante sans risque d'étendre son aire) que les espèces nuisibles comme la liane-papillon (pour limiter autant qu'il est possible sa progression).*

*Priorité est accordée à l'acacia mearnsii (principale ressource identifiée, antériorité des études et des pratiques d'exploitation, boisements avec en général peu d'espèces indigènes, cible retenue par les acteurs de la filière).*

*Les autres essences potentielles (exemples : jamrosat, filaos...) ne sont pas à exclure de la démarche, mais des études initiales restent à mener, notamment d'impact sur la flore naturelle associée et sur les sols, ce qui rend peu probable la possibilité d'un développement significatif au cours des dix prochaines années.*

### **🌀 Action 7 : Valoriser les productions agricoles de forêt**

*Des productions emblématiques telles que la vanille, le miel, les plantes médicinales font la renommée de La Réunion et s'intègrent parfaitement à la forêt.*

*Les producteurs aspirent à une reconnaissance renforcée, à la fois sociale (statut professionnel), technique (création de références documentées) et environnementale (intégration à des dispositifs agroforestiers équivalents à ceux de métropole).*

*Un modèle agro-forestier spécifiquement réunionnais permettrait de prendre en considération ces productions particulières.*

*Il intéresserait également les agriculteurs qui interviennent à l'interface de la ruralité et de la forêt que ce soit pour la production alimentaire ou pour l'accueil touristique.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

- sélectionner les méthodes culturales de production agricole en forêt les mieux intégrées à l'écosystème.
- procéder à la description des différentes méthodes appliquées et à leur évaluation, comparer et expérimenter les suggestions d'améliorations.
- définir une agroforesterie propre au contexte réunionnais éligible aux aides financières à l'agriculture.



Culture de vanille  
en sous-bois

#### 4.2.4-Animer la filière-bois



La Commission régionale de la forêt et du bois est une instance permanente qui doit rassembler ses acteurs au-delà de la réflexion stratégique décennale. D'une manière générale, la cohésion du groupe fortifie le soutien aux engagements pris et le débat collectif permet d'éclairer la gouvernance. Il appartient aussi aux professionnels de construire entre eux des synergies que les acteurs publics accompagneront.

Il est indispensable que la CRFB se réunisse au moins une fois par an pour échanger sur la situation et les orientations de la filière, pour évaluer l'application du PRFB, pour prendre connaissance de l'avancement des autres programmes stratégiques associés et pour formuler des avis ou des exigences par rapport aux « actions rattachées » portées par ces divers programmes.

À mi-parcours, en 2025, la Commission sera invitée à se prononcer sur une éventuelle actualisation ou révision anticipée du PRFB.

L'animation d'une filière se traduit enfin par la mise en place de formations, pour adapter les compétences aux besoins, préparer l'avenir des entreprises et intégrer les nouveaux emplois.

### **Action 8 : Accompagner les propriétaires forestiers privés**

*La forêt privée représente un potentiel méconnu et mésestimé. Elle est confrontée à des contraintes de réglementation et à une absence d'accompagnement de la gestion. Les propriétaires ne disposent pas à La Réunion de l'appui institutionnel d'un Centre régional de la propriété forestière qui leur permettrait d'être conseillés et défendus.*

*La valeur du patrimoine forestier est multiple. Elle dépasse l'aspect économique immédiat, elle contribue au développement durable, à l'attractivité du territoire et au maintien de la biodiversité. Parmi les valorisations possibles de la ressource, l'énergie verte ouvre des perspectives intéressantes. L'objectif est de motiver les propriétaires à porter intérêt à leur forêt et d'aider ceux qui ont des projets à les cerner et à les réussir.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

Apporter aux propriétaires forestiers privés les moyens objectifs de leur développement par :

- des moyens institutionnels : en expertisant l'installation à La Réunion d'un Centre régional de la propriété forestière (CRPF) comme dans les régions métropolitaines, à partir des résultats de l'étude des forêts privées de l'action 1
- des moyens humains : en aidant le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs (SPFS) à choisir les itinéraires sylvicoles et à développer les liens avec les différents partenaires de la filière ; il pourrait s'agir du recrutement d'un technicien de développement en contrat de mission avec un soutien financier du programme LEADER
- des moyens juridiques : en rédigeant le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) & le règlement-type de gestion (RTG) afin que les forêts privées puissent se doter d'un document de gestion durable (plan simple de gestion (PSG) si plus de 25 ha, application du RTG pour les propriétés plus petites) ;
- des moyens de représentation : en associant les forêts privées à l'offre de bois (la ressource en cryptoméria n'est pas significative, en revanche il existe une ressource privée possible en tamarin -qui reste à estimer- et surtout une ressource avérée en acacia) ;
- des moyens financiers : en permettant l'accès aux aides financières pour l'étude des plans de gestion, pour la structuration et l'équipement des forêts, pour la régénération des boisements.

### **Action 9 : Communiquer sur la gestion forestière**

*Malgré l'intérêt général que le public porte à la forêt, la gestion forestière est un domaine souvent mal connu.*

*L'une des conséquences est le risque d'incompréhension de certaines interventions si elles sont considérées isolément, alors que la gestion forestière résulte toujours de choix globaux, raisonnés et équilibrés*

*Une autre conséquence est le décalage entre l'intention et l'application des outils réglementaires d'aménagement du territoire, avec des effets contre-productifs. La forêt est ainsi souvent la part maltraitée des Plans locaux d'urbanisme alors qu'elle mérite d'être considérée avec plus de précision et d'attention.*

*Les intervenants ont donc intérêt à exposer et expliquer leurs actions, autant pour promouvoir les productions finales que pour désamorcer d'éventuels malentendus.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

- Déployer une communication publique sur la gestion forestière.

L'objectif est d'améliorer la compréhension des actes de gestion forestière en les contextualisant dans leurs enjeux et en soulignant les garanties apportées. La qualité des échanges avec les associations environnementales doit pouvoir servir de relais d'opinion en direction du grand public.

- Apporter aux collectivités (mairies et EPCI) et services publics une information technique et juridique.

La sensibilisation des élus et des techniciens, en faisant connaître les règles de gestion, notamment en forêt privée, permettra que les enjeux forestiers soient correctement pris en compte dans les documents d'aménagement du territoire. L'objectif est d'améliorer le zonage des Plans locaux d'urbanisme (PLU) sur la base de cartographies correctement positionnées, de concevoir les classements (zones N et espaces boisés classés EBC) et les règles associées avec pertinence en fonction des enjeux réels, pour accompagner l'activité forestière et le développement du territoire auquel cette activité contribue. Les agents des collectivités et de l'Etat devront aussi pouvoir orienter judicieusement les propriétaires et les acteurs de la filière forêt-bois vers les dispositifs dont ils peuvent bénéficier.

### **🌀 Action 10 : Déployer un plan stratégique de formation**

*L'avenir des entreprises de la filière passe par la bonne qualification du personnel, par une stabilisation des entreprises et par une transmission des valeurs et des savoirs. On constate aujourd'hui un manque d'ouvriers qualifiés, qui soient formés aux nouvelles techniques et aux nouvelles machines et qui soient performants et motivés.*

*L'apprentissage est dans l'absolu une bonne formule d'acquisition d'expérience mais les artisans déplorent le peu d'intérêt manifesté en général par les jeunes qui choisissent ces voies par défaut. Ils se lassent d'épuiser leur énergie à encadrer des stagiaires pas toujours motivés.*

*Ils considèrent les jeunes adultes ayant fait des études supérieures, qui engagent avec conviction une démarche de retour vers l'emploi manuel, comme un public à privilégier pour reconstruire la filière artisanale.*

*D'une manière générale, il faut redynamiser l'accès aux métiers de la forêt et du bois, mais les entreprises, qui n'ont pas la capacité à porter toute la charge morale et financière de l'encadrement des personnes en formation, espèrent que l'effort sera partagé.*

#### Éléments à intégrer dans l'action :

- identifier, en fonction des besoins réels de la filière et sur chacun des segments, les métiers spécifiques recherchés (référentiels), les effectifs utiles (contingents), les prévisions de turn-over (cadencement),
- sélectionner les acteurs de la formation les plus opérationnels,
- promouvoir les métiers de la filière forêt-bois. Ce sont, du bûcheron au designer, des métiers variés et exaltants à mieux faire connaître du public et à faire mettre en avant par les acteurs de la formation,
- préparer spécifiquement les futurs pilotes de la filière (entrepreneurs, cadres, concepteurs, chefs d'équipes) à leurs responsabilités,
- entretenir le vivier de la reconversion professionnelle car c'est là que se trouve le meilleur potentiel de recrutement de nouveaux professionnels motivés et opérationnels.

### 4.3 Les actions rattachées

Le Code forestier (articles L122-1 et D122-1) et le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) prescrivent une série de thèmes à traiter à l'échelle régionale dans le cadre des PRFB.

L'analyse de la situation propre à La Réunion a montré que parmi ces thèmes, beaucoup étaient déjà pris en charge dans le cadre d'autres stratégies. Le plus souvent, la superposition territoriale avec la forêt est très forte parce que celle-ci constitue justement le lieu principal des enjeux, qu'il s'agisse d'environnement (maintien des sols, climat, biodiversité...) ou de rôle social (tourisme, détente...). De plus, la forêt s'y trouve fréquemment en relation fonctionnelle continue avec les espaces environnants, sans raison de dissocier les stratégies selon que les actions se situeraient en dedans ou en dehors.

Dans ces conditions, il serait contre-performant de construire des dispositifs propres au PRFB, au risque de disperser les moyens matériels et les énergies de pilotage. Y compris pour les actions opérationnelles et leur suivi, la confiance doit être accordée aux instances déjà constituées pour définir précisément les mesures à engager et les méthodes à suivre. C'est le principe de « subordination » acté par ce PRFB.

Pour autant, le PRFB doit assurer l'intégration de ces différentes stratégies et garantir leur cohérence avec les principes d'attention énoncés comme fondements de la politique forestière. La Commission régionale de la forêt et du bois est légitime à être régulièrement informée de la mise en œuvre et du bilan de ces « actions rattachées » et à émettre des recommandations sur la manière dont elles doivent évoluer. Cela concerne en particulier les sujets qui suivent.

### **4.3.1-Préserver et améliorer la biodiversité**

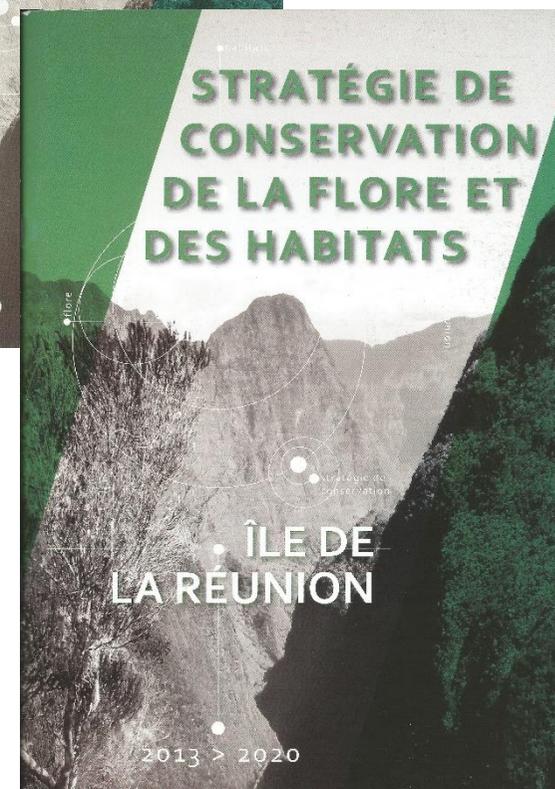
La Stratégie réunionnaise pour la biodiversité et la Stratégie de conservation de la flore et des habitats, élaborées en 2013, arrivent à échéance en 2020.

Dans l'attente d'une actualisation de ces documents ou d'une déclinaison détaillée des objectifs du mandat de la prochaine Agence régionale de la biodiversité, il sera considéré au titre du PRFB que la validité de ces stratégies est prorogée.

La Commission régionale de la forêt et du bois veillera à ce que les cadres officiels de l'action pour la biodiversité soient rapidement mis à jour et que la Commission soit associée à la démarche.

Une part importante de l'espace forestier étant incluse dans le périmètre du Parc national de La Réunion, la Charte (qui vaut également plan de gestion du Bien inscrit au Patrimoine mondial) y fixe les objectifs et les orientations.

Les opérateurs publics et privés de la forêt, dans leur action et notamment à l'occasion de tous chantiers, doivent intégrer la nécessité de conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques (Orientation III / Objectif 3 de l'Enjeu 2 « Inverser la tendance à la perte de biodiversité »)



### 4.3.2-Poursuivre et amplifier la lutte contre les espèces invasives

A l’occasion des réunions de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), il sera fait état de l’avancement et des résultats du Programme opérationnel de lutte contre les invasives (POLI). En particulier, lors du bilan quadriennal et de la préparation des nouveaux programmes, la CRFB sera invitée à formuler un avis et d’éventuelles propositions auprès du Comité de pilotage (COPIL POLI). Elle s’assurera de la poursuite coordonnée de la lutte contre les espèces invasives à un niveau soutenu.

La communication sur la gestion forestière (action 9 du PRFB) rappellera de manière constante l’importance de réduire l’impact des espèces exotiques envahissantes, précisera les dispositions spéciales qui accompagnent telle ou telle action forestière et indiquera comment s’informer de manière générale sur la lutte contre les espèces invasives à La Réunion.

Une attention accrue sera notamment portée aux actions suivantes du POLI 2019-2022 (puis à celles qui en prendront le relais) :

- **Actions 18, 21 et 24** pour accroître la formation et la participation des propriétaires et gestionnaires forestiers aux dispositifs de signalement et d’éradication précoces
- **Actions 30, 31 et 38** pour engager et mener les chantiers de préservation des espaces prioritaires lorsqu’ils sont forestiers
- **Action 45** pour que la recherche sur les invasives serve aussi à définir techniquement des itinéraires sylvicoles avec un contrôle des risques d’invasion de mieux en mieux maîtrisé

18	1 – Prévenir	3 – Détecter et éradiquer	Poursuivre la mobilisation du public pour les signalements faune/flore sur le WEBGEIR et généraliser l’implication des têtes du réseau de surveillance dans l’animation de la réponse rapide
21	1 – Prévenir	3 – Détecter et éradiquer	Mettre en place une brigade d’intervention rapide PEE : Équipe dédiée, qui assurera également du suivi des arrachages dans le temps Appuyée par renforts issus des structures gestionnaires
24	1 – Prévenir	3 – Détecter et éradiquer	Éradiquer sur le terrain les espèces interdites de flore déjà présentes
30	2 – préserver	2 – Lutter (avec gestionnaires)	Lutter contre les plantes invasives dans les espaces prioritaires d’intervention
31	2 – préserver	2 – Lutter (avec gestionnaires)	Éviter l’introduction involontaire d’EEE dans les espaces prioritaires par la mise en place une procédure à suivre lors de la pénétration en milieux naturels (vêtements/chaussures, gestionnaires/visiteurs/travailleurs...)
38	2 – préserver	2 – Lutter (avec gestionnaires)	Développer des itinéraires techniques de restauration d’habitats naturels sur les espaces prioritaires après lutte contre les EEE et valoriser les itinéraires déjà disponibles
45	3 – Innover	1 – Connaître	Favoriser les programmes de recherche sur le sujet des invasives

### **4.3.3-Approfondir les connaissances en écologie et en génétique forestières**

S'agissant des essences de production, la sélection génétique ne concerne objectivement aujourd'hui que le Cryptoméridia du Japon. Lors du renouvellement par plantation, c'est une exigence de le faire désormais avec des plants issus de populations locales de semenciers sélectionnées et suivies. Les meilleures qualités de forme, de croissance et de vitalité, adaptées aux conditions climatiques et stationnelles, sont ainsi recherchées. L'application de cette règle, essentiellement pilotée par l'Office national des forêts, est intégrée à l'action 5 du PRFB (Renouvellement de la forêt de production).

Des recherches sur d'autres essences potentielles de production (de préférence indigènes ou sinon exotiques non invasives) accompagneront l'action 6 (Construction des itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie) dans la perspective de trouver des alternatives aux espèces invasives comme l'acacia.

Pour l'heure, les travaux fondamentaux sur la connaissance botanique des espèces indigènes et sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers doivent absolument être poursuivis et amplifiés. Parmi les principaux enjeux opérationnels :

- la sauvegarde des espèces menacées ;
- la maîtrise des opérations de restauration écologique ;
- la capacité à prendre en compte les effets du changement climatique.

Ces travaux sont habituellement portés par le Conservatoire botanique national de Mascarin, l'Université et les organismes de recherche appliquée. Ils relèvent de l'axe 1 de la Stratégie de conservation de la flore et des habitats de La Réunion 2013-2020. La prochaine édition de la SCFHR devra maintenir et pourvoir un important volet coordonné consacré à la connaissance, avec un renforcement de l'approche dynamique.

#### **4.3.4-Appliquer le plan de prévention des incendies de forêt**

Les principaux partenaires<sup>1</sup> associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI 2017-2027) veilleront à finaliser les procédures d'officialisation du document et à réaliser les différentes actions sur lesquelles ils se sont engagés.

Ils compléteront le dispositif par la rédaction ou la mise à jour de l'ensemble des plans de massif prévus. Ils mobiliseront les financements des actions et des travaux d'équipement programmés, notamment lors de la construction budgétaire du nouveau Plan de développement rural de La Réunion (PDRR) avec le concours des fonds européens.

Ils seront particulièrement attentifs au maintien et à la modernisation des moyens aériens de surveillance et d'intervention.

La Commission régionale de la forêt et du bois sera régulièrement tenue informée de la réalisation du PDPFCI.

Le bilan des incendies de forêts sera également communiqué à la Commission, accompagné d'une analyse de l'effet de l'application du PDPFCI.



---

<sup>1</sup> Département de La Réunion ; Direction de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt (DAAF) ; Office national des forêts (ONF) ; Service départemental d'Incendie et de secours (SDIS) ; Parc national de La Réunion ; État-Major de zone et de protection civile de l'océan Indien (EMZPCOI) ; Météo France.

### **4.3.5-Viser l'excellence sur l'offre d'accueil en forêt**

L'espace forestier, principalement au cœur de l'île, constitue le « socle » d'attractivité touristique de La Réunion qui séduit autant les voyageurs lointains que les habitants. L'importance économique et sociale de l'accueil en forêt est clairement prise en compte dans la gestion forestière des forêts publiques (§ 1.3.6 de la Directive et schéma régional d'aménagement [forestier]) comme dans les orientations du Parc national (§ 3.6.3 de la Charte).



L'approche stratégique globale en faveur du tourisme, traduite dans le Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR), établit :

- l'absolue nécessité de maintenir le rôle de « locomotive » des activités de découverte et de randonnée,
- l'intérêt de développer des « filières différenciantes » avec d'autres loisirs et sports de pleine nature,
- le besoin de valoriser la notoriété de l'île par l'aménagement des grands sites majeurs.

Dans tous les cas, l'ambition est celle de l'excellence. Il s'agit non seulement de se démarquer par la qualité matérielle et culturelle de l'offre touristique mais également de garantir la cohérence de cette offre avec les objectifs affichés par La Réunion d'une nature la mieux préservée possible.

Les acteurs de la forêt y contribueront en appuyant l'engagement public à un niveau suffisamment élevé d'investissement et d'entretien et en favorisant les initiatives de contractualisation en forêt privée (notamment pour garantir la continuité des itinéraires de randonnée). Ils veilleront à ce que la nature soit toujours gagnante lors de la mise en œuvre des projets.

## 4.4 Les échéances et les moyens du plan d'actions

(pour le détail, voir en annexe les fiches-actions)

**Nota :** Les coûts prévisionnels indiqués sont des projections estimatives qui ne préemptent pas les décisions relevant des enceintes budgétaires compétentes.

① Mieux connaître la forêt réunionnaise		Pilote	Echéance	Moyens
action 1	Inventorier et décrire les étendues arborées privées	DAAF	2021-2023	150.000 €
② Repenser le modèle économique		Pilote	Echéance	Moyens
action 2	Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle rénové à partir d'une étude macro-économique	Département	2021	95.000 €
action 3	Soutenir les investissements pour la mobilisation des bois	DAAF	2021-2031	6.000.000 €
action 4	Promouvoir les réalisations et les savoir-faire	Chambre des métiers	2021-2024	500.000 €

<b>③ Gérer la ressource</b>		Pilote	Echéance	Moyens
<b>action 5</b>	Renouveler la forêt de production	ONF (DAAF en forêt privée)	2021-2031	8.500.000 €
<b>action 6</b>	Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie	Forêt publique : ONF Forêt privée : DAAF	2021	150.000 €
<b>action 7</b>	Valoriser les productions agricoles de forêt	Département	2021	200.000 €
<b>④ Animer la filière</b>		Pilote	Echéance	Moyens
<b>action 8</b>	Accompagner les propriétaires forestiers privés	DAAF (en mission de CRPF)	2021-2022	50.000 €
<b>action 9</b>	Communiquer sur la gestion forestière	DAAF	2021-2022	110.000 €
<b>action 10</b>	Déployer un plan stratégique de formation	Région	2021-2031	1.400.000 €

5

## Le suivi



*Tec-tec*

## **5.1 Le tableau des indicateurs de suivi**

Mieux connaître la forêt réunionnaise

Action engagée	Indicateur	Objet	Périodicité d'évaluation	Valeur mesurée	Mesure
1 - Inventorier et décrire les étendues arborées privées	<b>1.1</b>	Etude des forêts privées	annuelle	Stade d'avancement	note (1 à 5)
	<b>1.2</b>	Description et cartographie des forêts privées	annuelle	Surface décrite	ha

## Repenser le modèle économique

Action engagée	Indicateur	Objet	Périodicité d'évaluation	Valeur mesurée	Mesure
2 – Préparer un contrat de filière sur les bases d'un modèle économique rénové	2.1	Etude macro-économique de la filière forêt-bois	annuelle	Stade d'avancement	note (1 à 5)
	2.2	Contrat de filières forêt-bois	annuelle	Signature	(non/oui)
	2.3	Bois exploité et livré par essence et catégorie	trimestrielle	Volume bois façonné	m <sup>3</sup>
3 – Soutenir les investissements pour la mobilisation du bois	3.1	Inscription des mesures au PDRR	annuelle	Officialisation	(non/oui)
	3.2	Enveloppe financière programmée par mesure	annuelle	Autorisation de programme	€
	3.3	Investissements en infrastructures de desserte	annuelle	Dépense investie	€
	3.4	Investissements en matériels de mobilisation	annuelle	Dépense investie	€
4 – Promouvoir les réalisations et les savoir-faire	4.1	Réalisation fiche technique tamarin	annuelle	Diffusion fiche	(non/oui)
	4.2	Attribution d'un label au bois de tamarin	annuelle	Obtention label	(non/oui)
	4.3	Estampillage CE sciages de cryptoméria	annuelle	Volume marqué CE	m <sup>3</sup>
	4.4	Emploi du matériau bois dans la construction locale	annuelle	Taux d'emploi	%
	4.5	Guide d'utilisation du bois	annuelle	Edition guide	(non/oui)
	4.6	Actions de promotion	annuelle	Nombre d'actions	n

## Gérer la ressource

Action engagée	Indicateur	Objet	Périodicité d'évaluation	Valeur mesurée	Mesure
5 – Renouveler la forêt de production	<b>5.1</b>	Reconstitution en production des surfaces incendiées	annuelle	Surface reconstituée	ha
	<b>5.2</b>	Régénération du tamarin	annuelle	Surface régénérée	ha
	<b>5.3</b>	Régénération du cryptoméria	annuelle	Surface régénérée	ha
	<b>5.4</b>	Régénération de peuplements de bois-énergie	annuelle	Surface régénérée	ha
6 – Construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie	<b>6.1</b>	Expérimentations sur la mobilisation du bois-énergie	annuelle	Moyens engagés	€
	<b>6.2</b>	Guide technique de production du bois-énergie	annuelle	Diffusion du guide	(non/oui)
7 – Valoriser les productions agricoles de forêt	<b>7.1</b>	Rapport d'évaluation des pratiques culturelles	annuelle	Remise du rapport	(non/oui)
	<b>7.2</b>	Guide technique des pratiques culturelles	annuelle	Diffusion du guide	(non/oui)

## Animer la filière-bois

Action engagée	Indicateur	Objet	Périodicité d'évaluation	Valeur mesurée	Mesure
8 – Accompagner les propriétaires forestiers privés	<b>8.1</b>	Rapport de faisabilité d'un CRPF	annuelle	Remise du rapport	(non/oui)
	<b>8.2</b>	Rédaction du SRGS (Schéma régional de gestion sylvicole)	annuelle	Diffusion du document	(non/oui)
	<b>8.3</b>	Rédaction du RTG (Règlement-type de gestion)	annuelle	Diffusion du document	(non/oui)
9 – Communiquer sur la gestion forestière	<b>9.1</b>	Actions de communication réalisées	annuelle	Nombre d'actions	n
	<b>9.2</b>	Documents de communication édités	annuelle	Nombre de documents	n
	<b>9.3</b>	Personnes ayant suivi une formation	annuelle	Nombre de stagiaires	n
10 – Déployer un plan stratégique de formation	<b>10.1</b>	Analyse et programmation détaillée des besoins de formations	annuelle	Remise du rapport	(non/oui)
	<b>10.2</b>	Sensibilisation aux métiers de la forêt et du bois	annuelle	Nombre d'actions	n
	<b>10.3</b>	Formations locales	annuelle	Nombre de diplômés	n
	<b>10.4</b>	Formations en mobilité	annuelle	Nombre de bénéficiaires	n

Le PRFB de La Réunion 2021-2031 a été élaboré par la Commission régionale de la forêt et du bois

## Pilotage



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Maîtrise d'ouvrage

**Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Service territoires et innovation**  
**Mission forêt**

assistée de :



**BOIDKER  
projections**

(enquêtes, animation, rédaction)

## Accompagnement



(accompagnement logistique)

**EMP**

Ex Machina Production

Arthur NAVEZ

(accompagnement vidéo)

Crédits photos :

Bruno NAVEZ, Arthur NAVEZ